



LA BOMBE DANS UNE BOÎTE ALLEMANDE FRÉQUENTÉE PAR LES GI'S Berlin-Ouest retient la piste libyenne

BERLIN-OUEST (AFP, Reuter) — L'enquête ouverte par la police ouest-allemande et les services américains sur l'attentat perpétré samedi contre une discothèque de Berlin-Ouest (2 morts et 204 blessés) fréquentée par des GI's, semblait hier retenir la piste d'un commando à la solde de la Libye. Les responsables ouest-allemands de l'enquête sont parvenus à la conclusion que l'attentat, dont ils soulignent qu'il est l'oeuvre de « professionnels », ne peut avoir des motifs « politiques ». Tout en demeurant très prudents, en l'absence encore d'indices déterminants, ils affirment ne « pouvoir exclure qu'il soit à mettre au compte de commanditaires libyens ».

Un haut responsable des services de sécurité ouest-allemands, cité par l'hebdomadaire *Bild am Sonntag*, a exclu la participation de terroristes ouest-allemands à cette action, alors que deux revendications faites samedi aux noms d'un commando Holger Meins et de la Fraction armée rouge, indiquaient cette direction. Pour lui, la seule hypothèse à retenir est celle « d'un commando de tueurs libyens ou de Palestiniens à la solde de Tripoli ».

Par ailleurs, un haut responsable américain a déclaré que le gouvernement américain n'envisage pas d'établir un lien direct entre les explosions survenues à bord d'un avion de la TWA, dans une boîte de nuit de Berlin-Ouest et le colonel libyen Moammar Kadhafi. Cependant, a-t-il précisé, ces attentats « prouvent que ce que nous avions dit, qu'il y a un plan » soutenu par le colonel libyen de frapper les intérêts américains. Il a expliqué que ce plan prévoyait des attaques contre 30 représentations diplomatiques américaines à l'étranger et contre des diplomates américains. Aucune de ses atta-

ques n'ont été effectuées, mais certaines ont été déjouées, a-t-il ajouté. Il a en outre déclaré que les États-Unis vont enjoindre, par voie diplomatique, les gouvernements européens de coopérer en matière de terrorisme. Pour sa part, le porte-parole présidentiel, M. Larry Speakes, a déclaré, samedi, que le président américain, M. Ronald Reagan, qui achève un congé de 10 jours dans son ranch de Santa Barbara, « est très inquiet de la recrudescence d'attentats terroristes en Europe et dans le monde entier contre des Américains ». M. Reagan, a ajouté le porte-parole, souhaite que les États-Unis coopèrent avec ses alliés pour lutter contre le terrorisme. Un proche de M. Reagan qui a demandé l'anonymat a pour sa part déclaré que l'explosion dans la discothèque « La Belle », comme celle qui l'a précédée de trois jours dans un avion de la TWA assurant le vol Rome-Athènes (quatre Américains tués), avaient « les caractéristiques d'un plan d'action » du colonel Mouammar Kadhafi visant des objectifs américains à l'étranger. À Bonn, le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, a créé hier un groupe de travail, pour étudier les indices qui permettraient de conclure à la responsabilité de gouvernements étrangers. Il a déclaré que la RFA n'hésiterait pas à « prendre toutes les mesures qui s'imposent » au cas où une telle responsabilité serait établie. Les enquêteurs allemands et américains qui ont commencé l'interrogatoire des rescapés et blessés de la discothèque, dans la

Photo AP
Il reste bien peu de choses de la discothèque « La Belle », à Berlin-Ouest, où une bombe a explosé dans la nuit de vendredi à samedi.

AU SOMMAIRE

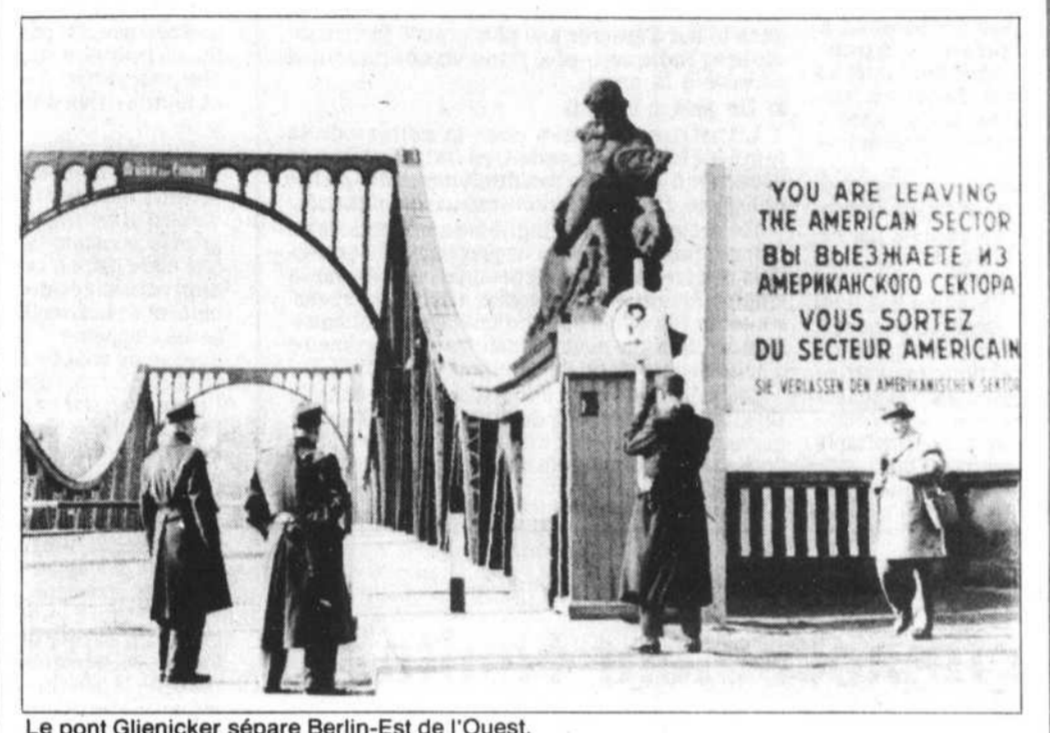
RADIO-QUÉBEC : LES RÉGIONS RIPOSTENT
Les neuf régions « productrices » de Radio-Québec n'ont pas l'intention de se laisser rayer de la carte par un trait de plume de Montréal. Page 14

ÉCONOMIE
LA FRANCE TOURNE VERS UNE POLITIQUE LIBÉRALE
Fort d'un réaménagement des monnaies européennes au profit de sa devise nationale, le gouvernement français de M. Jacques Chirac s'est engagé en fin de semaine dans une politique économique à option libérale, en rupture avec celle menée par le gouvernement socialiste sortant. La valeur du franc français accuse maintenant un écart de 6 % par rapport au mark allemand — dévaluation de 3 % du FF et réévaluation du même ordre du mark allemand. Page 11

LA BONNE ACTION
Au début d'une période d'expansion, les investisseurs préfèrent placer leur argent dans des titres de compagnies solidement établies. Depuis l'été de 1985, la confiance dans la solidité de la reprise économique a créé un intérêt nouveau pour les entreprises à faible capitalisation. Page 9

Le silencieux
LE SOURIRE est une grimace qui s'est arrêtée en route.
Le rire est le propre de l'homme; les larmes, celui du bébé.
Les cheveux gris sont la cendre du feu sacré qui s'est éteint.
— ALBERT BRIE

25 ANS APRÈS L'ÉRECTION DU MUR



Le pont Glienicer sépare Berlin-Est de l'Ouest.

II. La centrale de la CIA

JEAN CHARTIER
BERLIN-OUEST — C'est ici, dans ce camp de réfugiés, que la CIA collige ses informations sur l'Allemagne de l'Est. Lorsqu'ils obtiennent finalement le droit d'exil, après des mois, voire des années d'attente, c'est également ici que les réfugiés sont provisoirement installés, pour quatre mois tout au plus, en attente d'un travail et d'un logement. Au départ, ils seront interrogés par les Américains et les Britanniques, puis par les Français. L'interrogatoire dure quelques heures tout au moins, parfois deux ou trois jours. Le réseau de connaissances de chaque réfugié est ainsi constitué et les informations sur son milieu systématiquement colligées. Ici, l'espion n'est pas du tout James Bond, mais plutôt un boulanger est-allemand, l'ouvrier polonais. Plus de six mille réfugiés sont inter-

rogés dans cette enceinte chaque année. Les résidences collectives des réfugiés ont été bâties en 1951 et n'ont pas été modifiées depuis 30 ans. Au mur, des graffitis sur les Polonais. Dehors, des trapèzes d'enfants dans des trous d'eau. En 1984, le nombre de réfugiés en provenance d'Allemagne de l'Est a triplé d'un coup, passant de 11,343 l'année précédente à 40,974, suite à une décision du régime d'ouvrir les prisons et de laisser sortir les mécontents. En 1985, le nombre de citoyens autorisés à quitter l'Allemagne de l'Est a régressé à 24,912. Au camp de Berlin-Ouest, on s'attend à un afflux de réfugiés au cours des prochaines semaines. Les autorités est-allemandes ne prévoient pas à l'avance des vastes envois de réfugiés, explique le directeur du centre, M. Peter Wegner. Quand un Allemand de l'Est met en branle le processus d'émigration en logeant une demande

CONCLUSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX

Stabilité, formation de base, partenariat, les nouveaux mots clés du monde scolaire

JEAN-PIERRE PROULX
Les dirigeants des douze organismes responsables des États généraux sur la qualité de l'éducation en sont finalement arrivés samedi à un consensus en trois points: la nécessité d'assurer la « stabilité » du système, de centrer les efforts sur la « formation de base » et de rester des « partenaires » dans leur participation autonome à la vie de l'éducation. La séance de clôture au Palais des congrès, à laquelle assistaient samedi matin de quatre à cinq mille personnes, a permis à chacun des leaders des grandes organisations de préciser ou de nuancer l'un ou l'autre de ces points en fonction de leurs perceptions et de leurs intérêts respectifs. On ne saurait dire cependant dans quelle mesure le consensus des chefs établi au cours d'une rencontre à huis-clos, vendredi soir, reflète celui des troupes puisqu'aucun vote n'a été pris. C'est par ses seuls applaudissements que l'assemblée a pu manifester son assentiment. À cet égard, c'est le président de l'Association des enseignants protestants, M. Harvey Wiener, qui s'est révéillé la vedette de la séance en lançant à la foule: « L'éducation, ce n'est pas une dépense, c'est un investissement. L'éducation, c'est justifié ».

POUR UN PARTENARIAT

L'éditorial d'Albert Juneau en page 6

L'ÉGLISE CATHOLIQUE PUBLIE UN DOCUMENT MAJEUR SUR LA THÉOLOGIE DE LA LIBÉRATION

Rome accepte la lutte armée comme « ultime remède »


CITÉ DU VATICAN (Reuter) — L'Église catholique, dans un document majeur sur la théologie de la libération publié samedi, estime que la lutte armée contre une « tyrannie évidente et prolongée » est acceptable comme « ultime remède », tout en condamnant « le recours systématique à la violence » comme « illusion destructrice ». Dans un document de 60 pages, les théologiens de l'Église catholique condamnent les régimes totalitaires, attaquent le marxisme et appellent à une révision des rapports Nord-Sud. Si dans son « instruction sur la liberté chrétienne et la libération », l'Église n'apporte aucun nouvel enseignement, en revanche, elle clarifie ses positions sur la très controversée théologie de la libération, qui a opposé ces dernières années catholiques progressistes et conservateurs, indique-t-on au Vatican.

Le nouveau document vise à réparer la cassure apparue entre la hiérarchie catholique et les prêtres progressistes, estime-t-on. En Europe, les catholiques libéraux avaient d'ailleurs reproché au pape de ne pas comprendre l'engagement auprès des pauvres en Amérique latine alors qu'il apportait un soutien inconditionnel à ses compatriotes du syndicat Solidarité en Pologne. La nouvelle « instruction » du Vatican sur la liberté chrétienne et la libération renforce l'engagement de l'Église catholique dans le domaine social, estimaient hier les observateurs diplomatiques à Rome. La portée du document dépasse celle d'une simple « instruction » — publiée par une Congrégation (ministère) — et la rapproche de celle d'une Encyclique. En effet, « l'instruction » présente un exposé complet de la doctrine sociale de l'Église dont elle permet de constater une certaine évolution. « L'aggiornamento » le plus important, et souligné samedi par le cardinal Joseph Rat-

zinger, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, concerne la lutte armée, justifiée aux yeux de l'Église lorsqu'il s'agit de mettre fin à une « tyrannie évidente et prolongée » qui viole les droits de l'Homme et porte tort au bien du pays. « L'instruction » reprend à ce sujet la « formule exacte » de l'encyclique de Paul VI *Populorum progressio* de 1967. Celle-ci, qui reflétait la pensée de Vatican II sur la lutte armée, apparentée dans ce cas précis à la « guerre juste », constituait une mise au point importante après les déclarations de Jean XXIII qui avait rejeté complètement la possibilité de recours aux armes, quelles que soient les circonstances. Or, et c'est là qu'on trouve la « mise à jour » relevée par le cardinal Ratzinger, « l'instruction » souligne que le développement des techniques et l'augmentation des risques liés au recours à la violence exigent une « analyse très rigoureuse de la situation » avant de recourir aux armes.



Photo AP
La lutte armée, comme « remède ultime », dit le pape.



La croix et la bannière

William Boyd

Il a quarante ans ou presque. Il est timide, gauche et Anglais. Il a aussi le don de se mettre dans des situations impossibles. Grâce à quoi il a déjà raté son mariage et risque fort d'en faire autant pour sa vie. Il a résolu de redresser la barre. Il a décidé de changer. Pour opérer cette mutation il a choisi les États-Unis, la Terre Promise de ceux qui se veulent dépourvus de complexes, assurés dans la vie, heureux en affaires et confiants dans l'avenir. Le voici à New York. Il aime l'Amérique. L'Amérique l'aimera-t-elle en retour?

FRANCE-AMÉRIQUE

FÉMININ PLURIEL

Quand les femmes relisent et amendent le Code criminel canadien

RENÉE ROWAN

Le document de Condition féminine Canada intitulé *Un examen féministe du droit criminel*, et rendu public la semaine dernière, ne manquera sûrement pas de susciter de la controverse même au sein des féministes.

L'étude va loin. Elle remet en question de nombreuses idées largement répandues dans la société, comme par exemple en suggérant « d'excuser » le vol commis par une mère nécessairement dans le but de nourrir ses enfants.

Le titre le dit clairement et d'entrée de jeu: l'étude analyse dans une perspective résolument féministe l'incidence sur les femmes de tous les aspects du droit pénal. À la base de l'examen se retrouve la conviction que les femmes vivent dans un monde patriarcal soumis à la domination et au contrôle des hommes.

Par conséquent, comment pourrait-on utiliser le droit criminel comme arme contre le patriarcat et non plus comme arme du patriarcat, posent comme base de leur démarche les quatre auteurs, trois avocates et une criminologue.

Christine L.M. Boyle, Céline Lacerte-Lamontagne, Rebecca Shamai et Marie-André Bertrand estiment que le fait d'appliquer aux femmes un ensemble de lois pénales conçues par des législateurs masculins pour enrayer certains actes antisociaux, commis en très grande majorité par des hommes, pose de sérieux problèmes qu'elles classent en trois catégories: moralité, légitimité et égalité.

Au chapitre de la moralité, elles notent que les femmes n'ont pas participé au débat sur le droit criminel. La priorité a été accordée à des principes comme la propriété privée et la sécurité de l'État, au détriment d'autres valeurs comme l'égalité des sexes, les droits de l'enfant ou les responsabilités du père envers ses enfants.

Non seulement, remarquent-elles, les législateurs décident-ils entre hommes des valeurs à protéger, mais c'est sous l'influence de groupes d'intérêt, des groupes d'hommes pour la très grande majorité, qu'ils portent des questions fondamentales à l'ordre du jour des corps législatifs (par exemple la peine capitale sous la pression des policiers) ou qu'ils refusent de s'arrêter sérieusement (l'avortement, sous la pression, entre autres, des chefs religieux).

D'autre part, le processus de création du droit et le fait de considérer certains actes comme des délits criminels témoignent d'un manque de légitimité dans le droit criminel, indiquent les cher-

cheuses. Elles constatent qu'au cours des dernières années, 80 % des accusations portées contre les femmes au Canada concernaient des actes qui ne correspondaient pas à la définition reconnue d'un crime.

En effet, plus de 40 % de leurs délits sont des vols sans violence portant sur des sommes ou des objets qui ne sont pas de grande valeur; 25 % des accusées ont enfreint les lois provinciales sur la consommation de l'alcool; 7 % sont accusées de simple possession de cannabis et environ 5 % sont accusées d'avoir manqué aux lois sur le cautionnement, d'avoir troublé la paix ou sont accusées de prostitution, de méfaits publics, etc. Les infractions dont les femmes sont coutumières n'ont, pour la plupart, rien de « criminel ».

Toutefois, le nombre de femmes accusées de crimes avec violence et de crimes graves a augmenté au Canada au cours des dernières années. Il ne représente cependant que de 5 % à 10 % de l'ensemble de la criminalité des femmes.

Pour ce qui est de l'égalité, les auteures constatent que le système de justice pénale traite souvent les femmes de façon discriminatoire et inéquitable. Ainsi, les institutions qui reçoivent les femmes incarcérées sont loin d'offrir le même niveau de services que les pénitenciers pour hommes. Il n'existe que très peu de ressources et programmes facilitant leur réintégration dans la société. La majorité des institutions pénales ne disposent pas non plus de service de garderie, ce qui sépare les mères de leurs jeunes enfants, indiquent les chercheuses.

En outre, poursuivent-elles, le système criminel ayant été conçu par et pour des hommes, le personnel masculin y est omniprésent: le paternalisme, des préjugés sexistes amènent tantôt les policiers, juges et procureurs à traiter les femmes comme des enfants qu'ils excusent, tantôt à douter de leur parole quand elles se présentent comme victimes.

Le document de 232 pages couvre une gamme étendue de sujets allant de la prostitution et de la pornographie à l'avortement, en passant par les sentences, la loi de la preuve, les infractions, l'outrage au tribunal, la nécessité, etc.

Au chapitre de la nécessité, Christine Boyle estime qu'il devrait exister une défense de nécessité d'après la loi qui permette de porter atteinte au droit de propriété d'autrui pour pouvoir se nourrir, s'habiller et se loger, soi-même et ses enfants. Ces besoins humains de première nécessité, soutient-elle, sont beaucoup plus importants que les droits aux biens proprement dits.

Elle recommande que le code criminel en-

dosse explicitement la défense de nécessité en vertu de laquelle un accusé peut alléguer qu'il était justifié par les circonstances de poser un acte apparemment illégal. C'est précisément l'argument qu'avait invoqué le Dr Henry Morgentaler pour se défendre de l'accusation d'avoir pratiqué, à sa clinique, des avortements illégaux. Selon le médecin, ces avortements étaient nécessaires pour préserver la santé des femmes.

Le rapport recommande que les dispositions du Code criminel relatives à l'avortement soient abrogées. Il recommande aussi que les dispositions relatives à l'obscénité soient modifiées et que soit défini ce que l'on entend par production, possession et trafic de pornographie, etc.

Commandée en 1984 par Condition féminine Canada, cette étude devait avoir pour but de faciliter l'évaluation des travaux du comité de révision du droit pénal et de la Commission canadienne de la détermination de la peine. Dès les premières lignes du rapport, toutefois, il est clairement indiqué que les idées qui y sont exprimées ne représentent ni la politique officielle de Condition féminine Canada ni du gouvernement canadien.

Qualifiant le rapport « de brillante démonstration des inégalités que vivent les femmes devant le droit criminel », la critique libérale pour la condition féminine se dit d'accord avec un grand nombre de recommandations. Mme Lucie Pépin estime, entre autre, que la défense de nécessité devrait être clarifiée et élargie par rapport au concept suggéré par la Commission de réforme du droit. « Il est possible d'intégrer ce concept dans le but d'assurer une plus grande justice sociale », indique-t-elle dans un communiqué adressé à la presse.

■ Un prix à la FFQ

L'Institut canadien pour la culture de la femme (ICCF) de London, en Ontario, vient de décerner à la Fédération des femmes du Québec (FFQ) le Prix de la reconnaissance nationale.

En cette année du vingtième anniversaire de la fondation de la FFQ, « ce prix marque l'expression officielle de notre reconnaissance pour la contribution que la Fédération a déjà faite et continue de faire à la société québécoise et canadienne ainsi que pour sa histoire extraordinaire d'action sur le statut de la femme », note l'ICCF.

La présidente de la Fédération, Mme Ginette Busque, accompagnée de Mme Denyse Rochon, ancienne présidente et membre actif, se sont rendues, à Toronto, samedi dernier, pour y recevoir le prix.

États généraux sur l'éducation Ryan prône le retour aux notions de base

JEAN-PIERRE PROULX



M. Claude Ryan.

Le ministre québécois de l'Éducation, M. Claude Ryan, a livré, samedi matin, à la clôture des États généraux sur l'éducation, son credo sur l'école. Sa compétence propre, a-t-il soutenu, consiste en trois éléments principaux:

— inculquer des connaissances de base et favoriser des apprentissages efficaces dans les matières de base inscrites au programme;

— transmettre des valeurs jugées fondamentales par la société et développer des habitudes de conduite qui s'en inspirent;

— équiper les élèves pour les défis de la vie familiale, professionnelle, civique, culturelle et morale.

En regard de la première de ces missions de l'école, M. Ryan a indiqué que « l'on va d'abord à l'école, comme l'enseigne la sagesse populaire, pour apprendre, à lire, à compter et à s'exprimer ».

« L'école n'est pas seule à agir sur le développement de l'élève. Mais son apport propre, sa vocation distincte, ce doit être le développement de l'intelligence et tout ce qui l'accompagne », a-t-il déclaré.

En conférence de presse, M. Ryan a expliqué que le « développement intégral » de l'enfant, qui constitue toujours l'objectif officiel de l'école québécoise, lui paraissait « inadéquat » pour dire sa pensée. Il a cherché pour sa part à hiérarchiser les objectifs « que doit poursuivre l'école ».

Plus concrètement, M. Ryan a suggéré de mettre, au cours des prochaines années, l'accent sur une dizaine d'objectifs d'action: une plus grande personnalisation du processus éducatif, un renforcement des apprentissages de base, le renforcement de la discipline intellectuelle, le développement des facultés critiques et du goût de la connaissance, l'allègement du régime pédagogique, l'encouragement systématique à l'initiative et à l'innovation pédagogique, l'encouragement à la participation personnelle et collective des élèves, la recherche d'une meilleure jonction entre l'école et la vie professionnelle, et la mise au point d'un système d'évaluation beaucoup plus précis et exigeant.

M. Ryan n'a guère fourni de précision sur l'ordre des moyens. À cet égard, les questions des représentants de la presse sont restées sans réponse. Par exemple, M. Ryan a dit vouloir éliminer du régime pédagogique les « matières inutiles et superflues », mais on n'a pas pu savoir lesquelles. Chose certaine, les professeurs de musique, d'art et d'éducation au choix de carrière sentent la soupe chaude car voilà déjà un bon moment qu'ils ont alerté la presse sur les menaces qui pèsent sur leur discipline.

Autre élément capital, il faudra

poursuivre ces objectifs d'action sans de « nouvelles injections significatives de fonds publics dans le secteur de l'éducation tant que l'économie ne sera pas redevenue plus dynamique », a expliqué le ministre.

M. Ryan a senti en outre le besoin d'inviter les commissions scolaires à accepter la « concurrence loyale » des écoles privées. Il en a réaffirmé la légitimité tout en indiquant qu'il allait « préciser progressivement » les bornes qui feront en sorte « que l'école privée soit acceptée comme un intervenant important dans le système d'enseignement québécois ».

Commentant le fait que les États généraux se soient intéressés exclusivement à l'éducation publique, M. Ryan a indiqué que « c'est un choix qui se défend très bien ». Plus tôt, la semaine dernière, le Mouvement des écoles privées avait dénoncé les États généraux, furieux de ne pas y avoir été officiellement invité.

En conférence de presse, M. Ryan a brièvement commenté la décision des milieux anglo-catholiques de faire valoir devant les tribunaux leur droit constitutionnel à gérer leurs écoles eux-mêmes. Il a révélé qu'on l'avait préalablement informé de cette décision.

« Je leur ai dit: si vous pensez avoir des droits constitutionnels, allez devant les tribunaux », a déclaré M. Ryan qui a dit préférer les arrangements politiques qu'il continuera à rechercher.

Compte tenu de la jurisprudence, il est hautement probable que les anglo-catholiques auront gain de cause dans leur requête, forçant le gouvernement à réouvrir le dossier de la restructuration qu'il a manifestement décidé de laisser dormir sur les tablettes tant, en tout cas, qu'il n'aura pas défini sa stratégie de négociation constitutionnelle avec Ottawa. La stabilité du système que recherche les partenaires de l'éducation risque donc d'être ébranlée plus tôt que prévu.

Au congrès des conseils scolaires ontariens

Les membres réclament un financement équitable

JOCELYN COULON

OTTAWA — Les membres de l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario (AFCSO) se sont prononcés, hier, pour un financement juste et équitable de l'éducation en Ontario, endossant ainsi l'esprit du rapport Mac Donald sur le financement de l'éducation élémentaire et secondaire dans la province.

Les délégués n'ont toutefois pas eu le temps d'examiner la soixantaine de recommandations du rapport, publié le 4 mars dernier. Selon la nouvelle présidente de l'AFCSO, Mme Jocelyne Trépanier, l'association a jusqu'au 1er août prochain pour faire connaître au gouvernement son opinion sur le rapport.

« Toutes les composantes du système éducatif ontarien vont réagir à ce rapport et le gouvernement devra en tenir compte lorsqu'il soumettra sa réponse, a-t-elle indiqué. Nous ne nous attendons à rien de très concret avant la fin de l'année. C'est un processus très long et surtout très complexe qui ne manquera pas de soulever les passions ».

La Commission Mac Donald fut mandatée, par l'ancien premier ministre conservateur Bill Davis, pour étudier tout le financement de l'éducation élémentaire et secondaire en Ontario. Après 18 mois de travail, les commissaires ont recommandé, entre autres, un partage équitable des taxes industrielles et commerciales pour le financement des conseils scolaires et l'augmentation des subventions provinciales aux écoles élémentaires et secondaires de 48,5 % à 60 %.

Mme Trépanier, membre de la Commission, est d'avis que ces recommandations devraient être adoptées car cela aiderait grandement les Conseils des écoles séparées catholiques.

« Actuellement, ces conseils n'ont pas accès aux taxes industrielles et commerciales, a-t-elle rappelé. Dès lors, ils ne dépassent jamais les plafonds fixés par le gouvernement de \$ 2,396 par élève de l'élémentaire et de \$ 3,275 par étudiant du secondaire. Or, 80 % des conseils des écoles publiques dépassent ces plafonds et parfois de \$ 1,000 par étudiant grâce aux taxes industrielles et commerciales, a-t-elle ajouté. Cette profonde différence a des effets sur la qualité de l'éducation ».

La Commission veut donc que ces taxes soient réparties équitablement entre les différents conseils scolaires. Actuellement, ces taxes repré-

sentent \$ 1,5 milliard et contribuent au financement de 22 % des dépenses des conseils scolaires.

« Bien sûr, les conseils publics vont perdre de l'argent, a précisé Mme Cousineau. C'est pour cela que nous recommandons l'augmentation du financement gouvernemental à 60 %. Les plafonds seront ainsi plus hauts et si des conseils veulent dépasser ces plafonds, ils devront puiser l'argent dans la poche des contribuables, ce qui me semble équitable ».

Mme Cousineau a précisé qu'actuellement, les conseils des écoles séparées catholiques qui veulent plus d'argent doivent taxer encore plus les contribuables catholiques. « Cette mesure pousse les catholiques à envoyer leurs enfants dans les écoles du système public où ils reçoivent une aussi bonne éducation pour moins cher ».

Les délégués de l'AFCSO ont aussi débattu, en atelier et en plénière, l'établissement d'un conseil scolaire homogène francophone pour la région d'Ottawa-Carleton. Le désaccord s'est installé entre ceux qui optent pour un conseil catholique, un conseil public ou un conseil neutre.

Le projet de Loi 75, déposé avant Noël, prévoit que la population francophone de l'Ontario accèdera au contrôle direct des institutions d'enseignement aussi bien dans le secteur public que dans le réseau des écoles séparées ou catholiques. Il n'y aura pas de commissions scolaires francophones indépendantes, sauf dans la région d'Ottawa-Carleton.

Pour certains, le Conseil devra être public et chapeauter un système d'écoles catholiques et publiques. L'administration serait neutre. Les opposants estiment au contraire que le Conseil devra être catholique et offrir une éducation non religieuse à certains de ses étudiants. Pour eux, les étudiants catholiques ne pourront pas obtenir une éducation religieuse d'une commission scolaire qui n'est pas officiellement catholique.

Il y a quelques semaines, les évêques catholiques de l'Ontario ont réaffirmé le caractère confessionnel des écoles catholiques et suggéré que les conseils homogènes devraient respecter les droits religieux garantis par la Constitution.

La présidente de l'AFCSO, Mme Trépanier, a reconnu ces différences lors de son discours de clôture, mais elle a tenu à rappeler aux délégués qu'ils luttaient tous pour la même chose: la gestion indépendante de leurs écoles françaises.

Un comité, présidé par M. Albert Roy, ancien député libéral à Queen's Park, entend depuis le début mars de nombreux témoins sur la question du conseil scolaire d'Ottawa-Carleton.

Ce comité doit remettre un rapport au gouvernement, au plus tard cet été, et ses recommandations auront un impact déterminant dans la création d'autres conseils scolaires francophones homogènes dans la

province.

Un des problèmes cruciaux du comité est la constitutionnalité d'un conseil scolaire neutre. L'article 93 de la constitution protège les droits des catholiques et ceux de leur système d'éducation. La question n'a pas encore été soumise au processus judiciaire.

L'AFCSO ne s'est pas prononcée sur cette délicate question.

le cancer agit... réagissez

le cancer agit... réagissez



POUR OBTENIR
DES CANDIDAT(E)S
DE QUALITÉ UTILISEZ
LES CARRIÈRES ET
PROFESSIONS DU
DEVOIR
842-9645

**SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DU CANCER**



**CANADIAN
CANCER
SOCIETY**

LE PATRIMOINE

Les Amis de la montagne

ALAIN DUHAMEL

Un organisme sans but lucratif, les Amis de la Montagne, vient de se constituer dans le but de faire obstacle à l'érection, sur le Mont-Royal, d'une tour de communication et d'observation, et de promouvoir sa mise en valeur.

Le projet se présente comme « un gigantesque élément blanc perché sur son sommet » aux yeux de MM. Yves Beauchemin, écrivain, et Peter Howlett, président de Triobeson Ltd, qui ont accepté de se faire le porte-parole d'une campagne publique de sauvegarde de la montagne.

À leurs côtés se sont joints MM. Pierre Laurin, vice-président de la société Alcan, André Chagnon, président de Videotron, Gerald Hogan, président de Steadfast Inc, Peter Vamos, directeur général du programme Le Portage, Lionel Schwartz, notaire, et Antoine Paré, avocat.

Le Mont-Royal domine le panorama de la ville à laquelle il a imposé son nom en prenant un détour par la langue italienne. En effet, un éditeur florentin, Giovanni Battista Ramusio, a publié, en 1556, les relations du voyage de Jacques Cartier à Hochelaga en 1535. Une carte intitulée *La terra de Hochelaga nella Nova Francia* montre, outre une fortification amérindienne, une élévation appelée *Monte Real*, traduction italienne de Mont-Royal. Le nom Montréal, repris dans les cartes et les publications qui suivirent, s'imposa donc sur ceux de Hochelaga et de Ville-Marie.

La mise en valeur du Mont-Royal en sa qualité de grand parc urbain a débuté en 1874, au moment où l'administration municipale a retenu les services d'un architecte paysagiste américain, Frederick Law Olmsted, l'architecte de Central Park à New York.

Au XXe siècle, deux structures devaient s'ériger sur la montagne: la croix, commencée en 1924 et inachevée à ce jour, et l'antenne de la société Radio-Canada.

Depuis plusieurs années, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, souhaite remplacer ce qu'il appelle « un tas de ferrailles » par une nouvelle structure plus esthétique. Il a invité la société Radio-Canada et les autres utilisateurs à constituer une société d'exploitation d'un tour pouvant comprendre, outre une antenne de diffusion des ondes, un poste d'observation auquel auraient accès les touristes.

La firme d'ingénierie SNC, qui a réalisé pour le compte du ministère fédéral des Communications une étude à ce sujet, en a évalué le coût à plus de \$ 50 millions. La société Radio-Canada n'a pas l'intention de mettre en chantier elle-même ce projet mais elle pourrait en devenir l'un des utilisateurs, au même titre que les autres postes de radio et de télévision. SNC a donc résolu de poursuivre la préparation des plans pour son propre compte.

Les opposants à un projet de cette ampleur ont résolu de se manifester avant que ne s'engage, au conseil municipal, un débat sur l'occupation d'une partie du domaine municipal aux fins de cet équipement.

Non seulement cette superstructure modifierait-elle le panorama de Montréal, mais elle mettrait en péril le site naturel du parc du Mont-Royal puisque l'accueil

des milliers de visiteurs exigera d'importants espaces de stationnement et un aménagement plus propice à la circulation des véhicules qu'à la promenade des visiteurs de la montagne.

À l'autre bout de la ville, dans l'axe de l'avenue Mont-Royal, s'élève le mât olympique. La Régie des installations olympiques compte l'exploiter en montant au sommet les visiteurs afin de leur offrir un point de vue exceptionnel sur Montréal et sa montagne. Son projet ne pourra parvenir à une relative rentabilité si, directement en face, un autre exploitant invite les visiteurs à grimper sur une superstructure.

« Le plus grand architecte-paysagiste du continent, Frederick Law Olmsted, a conçu le parc du Mont-Royal de façon à mettre en valeur sa grande variété de paysages et ses particularités naturelles. Tel qu'aménagé, affirment les Amis de la montagne, son ambiance pittoresque invite au dépaysement et à une expérience unique en milieu urbain. Des milliers de Montréalais n'ayant pas les moyens de fuir à la campagne peuvent en jouir toute l'année. »

Les personnes désireuses de souscrire à la campagne des Amis de la montagne peuvent se renseigner à ce sujet en composant le numéro 282-0404.

Le Royal George — L'Université Concordia pourrait tout à la fois construire sa bibliothèque et conserver intégralement l'immeuble du Royal George si elle consentait à s'associer au projet d'une coopérative d'habitation.

La coopérative d'habitation Royal George a fait une offre d'achat de \$ 400,000 pour les sept étages supérieurs de l'immeuble en y joignant les esquisses, préparées par l'architecte Michael Fish, montrant une hypothèse d'intégration de la bibliothèque et de la conciergerie.

Construit en 1922, l'édifice du Royal George, situé sur la rue Bishop, présente un intérêt architectural et historique certain. Le ministère des Affaires culturelles a classé sa façade au revêtement en terre cuite vernissée blanc.

Or, l'automne dernier, l'Université Concordia a réduit de moitié la superficie de son projet de bibliothèque de telle sorte que la sauvegarde de la seule façade de l'immeuble se complique davantage.

Le projet de la coopérative va plus loin en ce qu'il propose aussi la sauvegarde de sa fonction d'immeuble résidentiel du centre-ville aménagé au-dessus d'une bibliothèque. Le projet de la coopérative ne ferait pas obstacle à une éventuelle expansion de la bibliothèque, toujours possible à l'arrière du Royal George.

La coopérative estime que son projet peut épargner à l'Université Concordia des frais de démolition évalués à \$ 700,000 et lui procurer un revenu de \$ 400,000. « Notre analyse, affirme M. Michael Fish, prouve que la préservation du bloc Royal George ne nuit ni à la planification, ni à l'utilisation de la nouvelle bibliothèque de l'université, ou à tout futur projet d'expansion. »

Cette affaire traîne depuis plusieurs années et retarde la mise en valeur d'un quadrilatère urbain. Si, après étude, le projet de la coopérative d'habitation permettait aux personnes et aux institutions en cause d'y trouver leur compte, il y aurait lieu de le mettre en chantier dans les meilleurs délais.

Au terme des réunions du RDI, du PI et du PN

Les divisions persistent parmi les indépendantistes

MAURICE GIRARD

MONTREAL (PC) — Après les faux espoirs créés par l'élection du Parti québécois en 1976 et le référendum de mai 1980, les indépendantistes du Québec sont toujours divisés. Éparpillés entre diverses factions, ils semblent en complet désarroi, incapables pour l'instant de se ressaisir et de se regrouper au sein d'une même formation politique.

L'élection, en décembre dernier, de leurs adversaires libéraux n'a pas encore provoqué l'union indissoluble des forces souverainistes pour la création d'un Québec indépendant.

Les plus entêtés militent toujours au Parti québécois, les orthodoxes du congrès du 19 janvier 1985 continuent leur travail de réflexion au Rassemblement démocratique pour l'indépendance (RDI), tandis que les plus radicaux et un certain nombre de membres de la Société Saint-Jean-Baptiste sont allés au Parti indépendantiste (PI).

Sans compter ceux qui maintiennent cahin-caha le Parti nationaliste (PN), dont la vocation paradoxale consiste à défendre la cause de l'indépendance au niveau fédéral.

Au cours du week-end, RDI, PI et PN tenaient, chacun de leur côté, d'importantes réunions. Peut-on tracer meilleure image de fragmentation que ces trois assemblées, qui se tenaient toutes au même endroit, mais dans des salles différentes, et sans aucun va-et-vient d'un groupe à l'autre? Il ne manquait que le PQ.

Le nouveau chef du Parti indépendantiste Gilles Rhéaume reconnaît le morcellement des forces nationalistes. Hier, dans son premier discours de chef de parti, il a lancé un appel au regroupement des souverainistes, se disant même prêt à mettre son poste en jeu lors d'un congrès de fusion.

Il dira à propos des fonctions qu'il occupe, ainsi que celles de Denis Monière, le secrétaire général, et celles

de Pierre de Bellefeuille, le président, qu'il ne s'agissait d'aucune sorte « d'un Sénat », bien qu'ils furent tous trois élus sans opposition.

Au sortir de ces premières assises nationales depuis les élections du 2 décembre, le PI s'est donné un programme et un plan d'action qu'il défendra au cours des prochaines élections complémentaires et en commission parlementaire.

Entre autres particularités, le PI propose la création d'une monnaie nationale, convaincu que la « piastre à Rhéaume » réussira là où la « piastre à Lévesque » a échoué.

On a aussi voté pour la création d'une banque centrale québécoise. Mais ce sont les questions de culture et de langue qui ont accaparé la majorité des interventions.

Avant le début des travaux, le fondateur du PI, M. Monière, admettait que les indépendantistes devaient recommencer à zéro. Si on se fie aux délibérations du week-end, ils partent de loin et il leur reste beaucoup de chemin à faire.

Non seulement a-t-on gaiement contourné plus ou moins adroitement les règles élémentaires de procédure — en permettant, par exemple, en atelier, au proposeur d'un amendement d'accepter ou non un sous-amendement — mais on a tenu à l'occasion des propos qui, pour reprendre l'expression d'une participante, donnaient carrément dans le « racisme ».

Même M. Rhéaume a donné en quelque sorte le ton. Dans une intervention en plénière, il a défendu le maintien d'un passage du programme sur les communautés culturelles et les anglophones, non pas pour garantir leur émancipation dans un Québec indépendant, mais pour qu'elles servent de théorique moyen de négociation dans d'ultimes négociations avec le reste du pays. Dans le but de négocier « d'égal à égal », on menacera de servir à la minorité anglo-québécoise le même régime qu'aux francophones de Win-

nipeg ou de Vancouver.

En atelier, on a laissé échapper certains mots malheureux notamment, lors de la discussion sur les droits à l'auto-détermination des autochtones. Un participant a souligné, en se prononçant contre la reconnaissance d'un territoire aux premières nations québécoises, qu'il ne fallait pas « confondre tribalisme et nationalisme ».

En conférence de presse, M. Rhéaume a retourné l'accusation de racisme contre les opposants à la Charte de la langue française. « Je pense que le plus grand racisme qui existe chez nous actuellement, c'est le racisme anti-français. Il est institutionnalisé, érigé en système et beaucoup plus grave que ce qu'il a appelé « les écarts de langage » de certains membres de son parti.

D'ailleurs, la langue s'annonce comme le principal cri de ralliement du PI. « Nous assistons présentement à l'achèvement de l'oeuvre de démolition de la Loi 101, entrepris il y a plusieurs années par différents mouvements, dont Alliance Québec grassement subventionné par des taxes que nous payons », a dit M. Rhéaume, devant une soixantaine de militants.

Le chef du PI prédit dans les prochains mois une « lame de fond » des francophones opposés à l'érosion de la Loi 101. « Il suffit de circuler à travers Montréal pendant quelques heures pour voir comment le fait français est bafoyé, a-t-il dit. Nous sommes victimes de provocations permanentes en voyant revenir les affiches unilingues anglaises aux quatre coins de la ville. »

D'ailleurs, obsédés par le désir de faire triompher la langue de Molière sur celle de Shakespeare, les délégués ont adopté en plénière, après l'avoir fait en atelier, une modification de l'expression « avantages sociaux » pour « bénéfices marginaux » alors que c'est cette traduction littérale de *fringe benefits* qui est le véritable anglicisme.

À l'hôpital Charles-Lemoyne

Le syndicat refuse de payer l'indemnité ordonnée par le Conseil des services essentiels

CAROLE BEAULIEU

Le Centre d'hébergement pour femmes violentées de la Rive-sud attend toujours les milliers de dollars de dons qu'une récente décision du Conseil des services essentiels lui permettait d'espérer pour sa campagne de souscription.

En effet, les syndiqués de l'hôpital Charles-Lemoyne contestent devant les tribunaux la décision du Conseil d'ordonner le versement, à la maison Carrefour Elle, d'une demi-journée de salaire brut pour chaque employé qui a débrayé illégalement, le 26 mars dernier.

C'est la première fois que le Conseil des services essentiels ordonne le versement d'une réparation au profit d'un tiers non-impliqué dans le conflit.

« Le Conseil excède sa compétence », soutiennent les syndiqués dans une requête en évocation déposée en Cour Supérieure, et « imagine un droit parallèle ».

Selon les avocats du Syndicat des employés de l'hôpital Charles-Lemoyne (CSN), la réparation ordonnée par le Conseil est « déraisonnable et abusive », en plus d'avoir un caractère « plus punitif que compensatoire ».

Aucune preuve n'a été faite, soutiennent les syndiqués, du préjudice que le Conseil leur ordonne de réparer. Au cours du débrayage illégal du 26 mars, les services hospitaliers ont été assurés par les cadres. Des interventions chirurgicales ont dû être annulées et les cliniques externes ont été fermées.

La législation régissant le Conseil des services essentiels lui permet de constituer un fond « au profit des utilisateurs du service auxquels il a été porté préjudice ».

La direction de l'établissement a

déjà expliqué qu'en l'absence d'un comité de bénéficiaires, le Conseil des services essentiels avait demandé à l'administration de lui soumettre des suggestions d'organismes qui pourraient bénéficier de la réparation envisagée.

Selon un porte-parole syndical, le directeur général de l'établissement est patron d'honneur de la campagne de souscription de la maison Carrefour Elle. M. Jean-Pierre Montpetit n'a pu être rejoint hier pour confirmer cette information.

La requête en évocation devrait être entendue d'ici la fin du mois d'avril, a estimé, vendredi dernier, un porte-parole du Conseil des services essentiels, Mme Carole Bégin. Ce n'est qu'à ce moment que le Conseil présentera sa défense, a-t-elle ajouté.

Dans l'attente du jugement les quelque \$ 18,000, prélevés le 3 avril dernier sur les salaires des employés, ont été placés en fidéicomis.

L'administration hospitalière

avait en effet amputé le salaire des employés « fautifs » avant que la Cour supérieure n'ait entendu leur requête en sursis.

L'administration hospitalière s'est toutefois engagée à ne pas se départir de la somme tant qu'un jugement n'aura pas été rendu par la Cour supérieure, a confirmé le directeur des ressources humaines de l'établissement, M. Gilles Boucher.

« La cause est noble, évidemment », a expliqué au DEVOIR un porte-parole du Syndicat, M. Gérard Bérubé, « mais c'est contre le principe qu'on en a ».

La maison Carrefour Elle existe depuis deux ans. Elle héberge annuellement environ 350 femmes victimes de violence. Elle avait fixé à \$ 20,000 l'objectif de sa campagne de levée de fonds.

Les 1,200 membres du Syndicat des employés de soutien de l'hôpital Charles-Lemoyne protestent toujours contre la coupure de sept postes.

Avec la reprise des travaux de la Chambre

Des dossiers controversés attendent les parlementaires fédéraux

OTTAWA (PC) — Des questions aussi controversées que la peine de mort et la prise de contrôle de Genstar pourraient bien reléguer au second plan les projets de loi que veut déposer le gouvernement avant la fin de la session du printemps.

Les députés conservateurs d'arrière-banc, qui reviennent en Chambre, aujourd'hui, après un congé pascal de 10 jours, se préparent à utiliser les nouveaux règlements qui leur donnent davantage voix au chapitre de l'établissement de l'ordre du jour au Parlement.

Ainsi, le député de Toronto, M. Paul McCrossman, appuyé par plusieurs autres députés d'arrière-ban, entend demander un débat spécial sur la prise de contrôle de Genstar Corp. par la firme montréalaise Imasco Ltée.

Un tel débat occuperait les membres de la Chambre pour une bonne partie de la journée, en plus d'accroître les pressions sur le ministre d'État aux Finances, Mme Barbara McDougall, pour bloquer une des transactions financières les plus

importantes au Canada. Par ailleurs, un comité des Communes doit se rencontrer demain pour sélectionner six projets de loi parmi la vingtaine qui ont été ébauchés par des députés d'arrière-banc pour être débattus en Chambre.

Un de ces projets de loi, initié par le député de Peterborough, M. Bill Domm, vise à rétablir la peine de mort au pays pour ceux qui sont accusés de meurtre prémédité, de trahison et de sédition.

Un autre projet de loi, celui-là provenant du député du Cap Breton, M. Lawrence O'Neil, permettrait à un enfant non-encore né d'être représenté par un avocat.

La sélection de ces projets de loi par le comité formé majoritaire-

ment de conservateurs, risquerait d'attiser bien des colères chez les membres de l'opposition, estimant-on à Ottawa.

Le comité croit pouvoir terminer sa sélection d'ici les prochaines semaines, mais aucun vote sur les projets choisis ne sera pris avant un an.

Par ailleurs, les néo-démocrates entendent faire pression en Chambre sur le gouvernement pour qu'il adopte une résolution d'appui plus ferme au plan de paix de Contadora en Amérique centrale.

Quant aux conservateurs, ils tiennent à faire adopter les divers projets de loi qui émanent du budget du 26 février, ce qui est suffisant pour remplir le calendrier des Communes jusqu'en juin.

Clark discute de coopération avec l'Arabie Saoudite

RYAD (AFP) — Le ministre canadien des Affaires étrangères, M. Joe Clark, est arrivé, dimanche après-midi, à Ryad, venant d'Amman, pour une visite de 48 heures en Arabie Saoudite, la deuxième étape de sa tournée dans plusieurs pays de la région, a-t-on indiqué de source officielle, à Ryad.

Le chef de la diplomatie canadienne doit examiner avec les responsables saoudiens, dont son homologue, le Prince Saoud Al-Faytal, le renforcement de la coopération bilatérale ainsi que les problèmes du Proche-Orient, a-t-on ajouté de même source.

M. Clark avait effectué une visite de quatre jours en Jordanie où un accord commercial jordano-canadien prévoyant notamment, des exemptions de taxes pour encourager les échanges économiques entre les deux pays avait été signé, a-t-on rappelé.

À l'issue de son séjour à Ryad, le ministre canadien est attendu, mardi prochain, au Caire, où plusieurs accords d'aide et de coopération économique doivent être signés à l'occasion de sa visite en Égypte. Il doit se rendre ensuite en Israël.

guérin
l'éditeur qui édite

Nous avons retenu les services de NATHALIE RUEL pour répondre aux questions de la clientèle concernant les logiciels et didacticiels édités et vendus par Guérin Éditeur Ltée.

- Système auteur «Microscope» et «Super-Microscope»
- Collection «Mademoiselle Merveille»
- Autres didacticiels

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

RAPIDE COMME L'ÉCLAIR.

Turbo 4x4 Coupé XT **18,925\$**
Transport et préparation en sus



LA SURPRENANTE NOUVELLE SUBARU

Coiteux Autos Ltée
5235, avenue Papineau, Montréal
(514) 526-3363

Résultats

Provincial Tirage du 04-04-86

NUMEROS LOTS

2182886	500 000\$
182886	50 000\$
82886	1 000\$
2886	100\$
886	25\$
86	10\$

GAGNANTS LOTS

6/6	1	395 541,00\$
5/6 +	12	5 859,80\$
5/6	174	505,10\$
4/6	6 278	51,80\$

Mise-tôt **11 12 13 29**

GAGNANTS LOT

229	218,30\$
-----	----------

Ventes totales: **1 935 376,00\$**

Prochain gros lot **200 000,00\$** approx.

La Mini NUMEROS LOTS

141574	50 000 \$
41574	5 000 \$
1574	250 \$
574	25 \$
74	5 \$

Tirage du 04-04-86

14157	1 000 \$
1415	100 \$
141	10 \$

649 Tirage du 05-04-86

NUMEROS LOTS

18 29 32 34 35 46	no complémentaire	2
-------------------	-------------------	---

GAGNANTS LOTS

6/6	0	3 916 444,20\$
5/6 +	5	190 079,30\$
5/6	189	3 845,30\$
4/6	12 079	115,70\$
3/6	261 199	10,00\$

Ventes totales: **18 227 910,00\$**

Prochain tirage: 09-04-86

Gros lot (approx.): **5 800 000,00**

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants passés au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

guérin
l'éditeur des écoles
4501, rue Drolet, Montréal, Qué.
H2T 2G2 Tél. (514) 842-3481

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Winnie Mandela exhorte les Noirs à franchir l'étape de l'action directe



Photo AP
Un homme tente d'apaiser la douleur causée par les gaz lacrimogènes des policiers, en envoyant de la fumée de cigarette au visage de la victime. L'incident est survenu samedi à Port-Elizabeth, au cours de funérailles à la mémoire de Noirs tués précédemment.

SOWETO (Reuter) — Mme Winnie Mandela s'est défendue hier d'avoir fait un pas en avant en appelant la veille les Noirs d'Afrique du Sud à intensifier la lutte contre l'apartheid. L'épouse du dirigeant emprisonné à vie du Congrès national africain (ANC), qui a regagné son domicile de Soweto, l'immense cité noire de la périphérie de Johannesburg, avait samedi invité instamment la majorité noire à passer à une « nouvelle phase d'action directe » pour « démanteler physiquement l'apartheid ».

« Je n'ai rien dit de nouveau, je ne fait que répondre à l'appel de nos dirigeants exilés (de l'ANC) à la guerre populaire », a-t-elle dit hier à un groupe de journalistes.

Mme Mandela s'est exprimée devant quelque 3.000 manifestants, réunis devant une église de Brandfort pour les funérailles d'un homme abattu la semaine dernière par un informateur de la police.

« Nous ne venons plus aux funérailles de nos jeunes héros pour verser nos larmes », s'est-elle exclamée. « Le temps des pleurs est terminé. Nous ne pouvons plus gâcher nos larmes par le bannissement, méthode qui a pour effet de réduire les opposants au silence en interdisant notamment à la presse de rapporter leurs propos, a été officiellement levé par les autorités.

Son avocat en est persuadé, d'où le fait que Mme Mandela ait regagné jeudi son domicile de Soweto où elle était interdite de séjour. Le gouvernement a pour sa part démenti, ajoutant que la question était actuellement à l'étude.

Mme Mandela dénonce par ailleurs la politique « d'engagement constructif » du gouvernement amé-

ricain, ajoutant que l'administration Reagan et le gouvernement conservateur en Grande-Bretagne sont « criminels et collaborateurs ». M. Ronald Reagan et Mme Thatcher « se disent des amis des noirs alors qu'ils sont en fait des amis des racistes », indique-t-elle.

La police sud-africaine a par ailleurs indiqué hier qu'elle a abattu un Noir et découvert cinq corps calcinés, et que dix personnes ont été blessées lors d'affrontements dans les cités noires du pays survenus dans la nuit de samedi à hier.

Le combat ne peut pas être gagné, à moins de lancer une action directe contre le régime de Botha » (M. Pieter Botha, premier ministre du pays), a-t-elle ajouté.

« On vous dit que vos chefs sont des terroristes. Mais moi je vous dis que les terroristes sont à Pretoria et au Cap. Le gouvernement est terroriste », a-t-elle dit. Les forces de sécurité, qui avaient pris position autour de l'église, ne sont pas intervenues pendant le discours. Elles ont cependant dispersé la foule.

Par ailleurs, des journalistes ont affirmé que les policiers ont tiré, samedi, des grenades lacrymogènes contre des manifestants, réunis dans une cité noire près de Port-Elizabeth pour les funérailles de 10 Noirs, tués le mois dernier par la police au cours d'émeutes.

Pour la première fois depuis 11 ans, l'épouse de M. Nelson Mandela a eu hier les honneurs d'une interview publiée dans les colonnes de deux journaux sud-africains, le *Sunday Tribune* de Durban et le *Sunday Star* de Johannesburg.

Ces interviews ont été publiées alors que l'on ignore toujours si son

L'Italie sévit contre les fraudeurs du vin

ROME (AFP) — Le ministre italien de l'Agriculture, M. Filippo Maria Pandolfi, a annoncé hier une série de mesures visant à juguler la vaste fraude de vin au méthanol, donnant par ailleurs des précisions chiffrées sur l'étendue de ce trafic.

Au cours d'une conférence de presse à Rome, le ministre a d'abord écarté l'éventualité de sa démission : « une chose que je ne ferai pas maintenant, a-t-il dit, c'est d'abandonner mon poste (...) car je dois remplir la mission qui m'a été confiée ».

Il a toutefois partagé le sentiment émis samedi par le premier ministre, M. Bettino Craxi, sur le fait qu'il y avait eu laxisme, ajoutant qu'il était imputable à « la désarticulation de l'appareil public résultant d'un excès de décentralisation des structures de contrôle ».

Le conseil des ministres sera saisi dans les prochains jours, a-t-il indiqué, d'une série de mesures dont l'alourdissement des peines de détention pour les trafiquants de vin, la confiscation de leurs installations et un renforcement important des moyens de contrôle et de répression des fraudes, ainsi qu'une campagne d'éducation alimentaire.

Les modèles standard pour la vinification, en premier lieu, seront délégalisés et fixés par décret, pour éviter les lenteurs des débats parlementaires. Ensuite les services de répression des fraudes seront renforcés, passant de 367 à 900 unités, de même que les services anti-fraudes des carabinieri.

M. Pandolfi a déclaré que les

entreprises trafiquant du vin au méthanol étaient au nombre de quatre : Ciravegna Vincenzo de Narzole (Cuneo), Baroncini Aldo de Solarolo (Ravenne), Fusco Antonio de Manduria (Tarante) et Bernardi Primo de Sorbolo (Parma), dont les responsables ont tous été arrêtés.

Ces quatre entreprises s'approvisionnaient en méthanol à l'aide de fausses factures au nom d'entreprises chimiques, avant de le redistribuer comme vin de coupage aux entreprises viticoles, dont on essaie de déterminer le niveau de complicité, a-t-il dit.

En l'état actuel de l'enquête, a poursuivi le ministre, il est établi que les 2.621 quintaux (262 tonnes précédemment signalées) de méthanol ont été fournis à ces quatre entreprises. Mais les vérifications se poursuivent pour déterminer que ce cadre délimité soit effectivement complet et qu'il n'y ait pas eu d'autres circuits de fraude.

En ce qui concerne le risque d'un boycottage des vins italiens à l'étranger, M. Pandolfi a indiqué qu'il s'était entretenu avec ses homologues français et allemand, qui lui ont assuré que le vin italien n'était pas menacé. M. François Guillaume, a-t-il dit, l'a en particulier remercié pour la rapidité avec laquelle avait été pris le décret imposant un certificat d'analyse pour toutes les exportations de vin.

Une vingtaine de manifestants du Parti radical (libertaire) ont organisé hier à Rome un sit-in pour demander la démission du ministre de l'Agriculture.

L'Angola aurait abattu un avion sud-africain venu soutenir l'Unita

LISBONNE (Reuter) — L'Angola a annoncé hier que sa chasse avait abattu un avion de transport « hercules c-130 » de l'armée de l'air sud-africaine en train de parachuter du matériel militaire aux rebelles de l'Unita.

À Pretoria, le porte-parole des forces de défense sud-africaines, le commandant John Rolt, a démenti la perte d'un avion mais il s'est refusé à tout autre commentaire concernant les autres informations diffusées par l'ANGOP.

Dans un communiqué publié par l'agence angolaise Angop reçue à Lisbonne, le ministère de la Défense de Luanda a indiqué que l'appareil avait été abattu jeudi soir au-dessus de la province centrale de Bie.

Deux autres « hercules c-130 » participaient à la mission, et l'un d'entre eux a été touché, rapporte Angop.

Toujours selon le communiqué une partie des équipements parachutés, présentés comme du matériel de guerre, a pu être récupérée par l'ar-

mée angolaise. L'agence n'a aucune précision sur le sort de l'équipage de l'avion abattu.

Le ministère de la Défense de Luanda a précisé que des chasseurs angolais avaient intercepté les appareils sud-africains 45 minutes avant minuit dans la soirée du 3 avril. Les trois « hercules » avaient été repérés auparavant à l'ouest d'Andulo, dans la province de Bie.

Cette mission, a-t-il ajouté, prouve une nouvelle fois que l'Afrique du Sud continue de venir en aide aux maquisards de M. Jonas Savimbi. Ceux-ci ont dans le passé mené plusieurs coups de main dans la province de Bie et celle voisine de Huambo, toutes deux traversées par le chemin de fer de Benguela.

À Pretoria, le porte-parole de l'armée sud-africaine a été très peu bavard.

L'Angola a accusé à plusieurs reprises dans le passé l'Afrique du Sud d'être intervenue militairement sur son territoire pour appuyer l'Unita,

notamment en septembre et octobre dernier, au moment d'une importante offensive de Luanda contre Jamba, le quartier général de M. Savimbi dans la brousse du Sud-Est angolais.

Les autorités angolaises avaient alors affirmé qu'elles seraient parvenues à s'emparer de Jamba si les Sud-Africains n'étaient pas intervenus directement.

Pretoria a toujours nié ces accusations, indiquant en revanche que toutes les interventions de son armée en territoire angolais se limitaient à des opérations de poursuite dans le Sud contre les maquisards nationalistes namibiens de la SWAPO.

En mai 1985, l'armée angolaise avait fait échec au raid d'un commando sud-africain dirigé contre les installations pétrolières de l'enclave septentrionale de Cabinda. Deux soldats sud-africains avaient été tués et un troisième, un capitaine, avait été capturé.

Édition Le syndicat rejette l'offre de Murdoch

LONDRES (AFP) — Le principal syndicat du livre britannique, Sogat 82, a repoussé hier la proposition du patron de presse, M. Rupert Murdoch, qui avait offert gratuitement ses anciens locaux du *Times* et du *Sunday Times* aux syndicats du livre avec lesquels il est en conflit depuis 10 semaines.

Ce refus a été annoncé par la responsable de Sogat 82, Mme Brenda Dean, à l'occasion d'une manifestation qui a rassemblé quelque 5.000 personnes pour protester contre le licenciement d'environ 6.000 ouvriers du livres par M. Murdoch.

Les manifestants se sont rassemblés à Trafalgar Square avant de se rendre à Wapping, à l'Est de Londres, où se trouve la nouvelle imprimerie du groupe *News International* (*Times*, *Sunday Times*, *Sun* et *News of the World*).

M. Murdoch avait créé la surprise vendredi dernier en offrant aux syndicats les deux immeubles qui abritaient les rédactions du *Times* et du *Sunday Times* pour créer un quotidien de gauche. Ce quotidien pourrait employer, selon M. Murdoch, une partie ou la totalité des quelque 6.000 ouvriers du livre qu'il a licenciés sans indemnité.

Le syndicat estime de son côté que les propos du patron de la presse restent trop vagues.

Les journaux de M. Murdoch sont imprimés depuis deux mois dans une usine ultra-moderne à Wapping par du personnel non-syndiqué.

Le directeur des recherches sur l'Holocauste invite à la prudence sur Waldheim

JÉRUSALEM (AFP) — M. Tuvia Friedman, directeur du Centre de recherches et de documentation sur l'Holocauste de Haïfa, a appelé hier le gouvernement israélien à faire preuve de la « plus grande prudence » à propos des accusations lancées contre M. Kurt Waldheim, candidat à la prochaine élection présidentielle en Autriche.

Le Congrès juif mondial (CJM), rappelle-t-on, a accusé ces dernières semaines M. Waldheim, ancien secrétaire général de l'ONU, de crimes de guerres notamment à l'encontre des communautés juives de Yougoslavie et de Grèce durant la seconde guerre mondiale.

Au cours d'une conférence de presse, M. Friedman a déclaré « ne pas comprendre pourquoi » le CJM a lancé sa campagne contre M. Waldheim à un mois de l'élection présidentielle, alors que cette organisation aurait pu divulguer les informations sur M. Waldheim quelques années auparavant.

À propos de la photo publiée par la presse internationale où l'on voit M. Waldheim en compagnie d'officiers SS, M. Friedman estime que si cette photo avait été publiée il y a dix ans M. Waldheim n'aurait pas été élu secrétaire général de l'ONU.

M. Friedman, qui a été responsable du Centre de documentation sur l'Histoire juive installé à Vienne à la fin des années quarante, a par ailleurs précisé que M. Waldheim avait combattu sur

le front russe à la fin de l'année 1941, puis servi en Yougoslavie en 1942 et 1943 et Salonique en Grèce à la fin 1943 et en 1944.

Les 47.000 Juifs yougoslaves assassinés par des nazis ont été tués durant le dernier trimestre de l'année 1941 ; or M. Waldheim affirme avoir été blessé en décembre 1941 sur le front russe, un fait confirmé par le témoignage d'un général de la SS, a-t-il aussi assuré.

« Il faut par conséquent être prudent avant de l'accuser d'avoir participé à l'assassinat des Juifs de Yougoslavie ou à leur déportation », a-t-il souligné en indiquant : « Je ne crois pas qu'à cette époque M. Waldheim ait participé au massacre des Juifs de Yougoslavie ».

« Mais, a poursuivi M. Friedman, Israël doit vérifier si l'unité dans laquelle a servi par la suite M. Waldheim a effectivement participé à la déportation de Juifs originaires de la ville grecque de Salonique, qui ont fait 56.000 victimes ».

« Si l'on trouve des preuves dans ce sens il faut traduire M. Waldheim devant une cour internationale de justice », a estimé M. Friedman en ajoutant : « Si le ministère israélien des Affaires étrangères ou la présidence du conseil disposent de documents sur le rôle joué par M. Waldheim en Grèce et en Yougoslavie, il faut les publier, dans le cas contraire, il faut laisser le gouvernement yougoslave mener l'enquête ».

Islamabad est en colère contre Kaboul

ISLAMABAD (Reuter) — L'artillerie et les forces aériennes soviéto-afghanes ont bombardé hier une importante base souterraine de la guérilla musulmane, dans l'est du pays, apprend-on de source proche de la guérilla.

Le ministère pakistanais des Affaires étrangères a vivement réagi et déclaré qu'« Islamabad avait exprimé une sévère mise en garde à Kaboul contre les « conséquences sérieuses » qu'auraient la poursuite de ces attaques.

C'est la première offensive d'envergure menée cette année contre les voies de ravitaillement des maquisards près de la frontière avec le Pakistan.

Les appareils afghans et soviétiques qui ont bombardé le camp de

Zhawar, l'une des bases rebelles les mieux fortifiées, étaient visibles depuis vendredi de la frontière pakistanaise, à 10 km.

La traditionnelle offensive de printemps des forces soviéto-afghanes a commencé plus tôt que d'habitude cette année par le pilonnage de la petite base de Kunar. L'offensive vise à stopper l'avancée de maquisards disposant d'armes neuves, après un hiver passé au Pakistan.

La guérilla a pour sa part abattu un avion hier et cinq hélicoptères samedi, sur un groupe de 30 qui a débarqué des groupes de commandos dans les montagnes autour de Zhawar.

Les groupes de maquisards de la ville pakistanaise de Miranshah, sur la frontière, ont indiqué qu'ils en-

voyaient des renforts pour soutenir les 200 hommes qui défendent la base de Zhawar, enterrée au fond d'une vallée encaissée.

Les combats de Zhawar ont fait 16 morts ou blessés dans les rangs des maquisards, a indiqué le commandant de la base, M. Jalalouddine Hakkani, à l'organisation de son parti, basé à Peshawar.

Soixante autres moudjahids ont été tués et 180 blessés dans d'autres combats avant l'assaut de ce week-end, précise-t-on de même source.

Environ 30.000 Afghans se sont réfugiés le mois dernier au Pakistan pour échapper aux attaques redoublées des forces soviéto-afghanes contre les voies de ravitaillement vers Zhawar, estiment les autorités pakistanaises.

Un don pour l'excellence!

I MUSICI DE MONTRÉAL

Campagne de levée de fonds
Objectif 100 000 \$

André Samier
Président d'honneur

I Musici de Montréal
227, avenue Québec
Boulevard (Québec) H3V 3W1
272-9121

Donnez généreusement!

LES ENFANTS MAL AIMÉS

ON EN RETROUVE DANS VOTRE QUARTIER! ET CHEZ VOUS...

Réagissons

Québec

Apprenez les règles du jeu en PUBLICITÉ

Un message publicitaire vous semble tendancieux, incorrect ou malhonnête?

Si vous avez des questions, des commentaires ou des plaintes à formuler au sujet de la publicité, ou si vous voulez recevoir un exemplaire du Code canadien des normes de la publicité, écrivez-nous.

Le Code canadien des normes de la publicité

Le Conseil des normes de la publicité
4823, rue Sherbrooke ouest, suite 130, Montréal, Qc H3Z 1G7
(514) 931-8060

RENDEZ-VOUS

Pour assurer le succès d'un congrès, d'un salon, d'une conférence, d'un séminaire ou d'un colloque, il faut annoncer dans la rubrique « rendez-vous » du DEVOIR.

Tous les vendredis, la rubrique « rendez-vous » regroupe tous les événements d'importance. Pour de plus amples informations sur les tarifs publicitaires, communiquez avec:

Francine Gingras: 842-9645

Les Innus du Labrador disent non à l'OTAN

CLÉMENT TRUDEL

Les 10,000 Innus (Montagnais et Naskapis) du Labrador terre-neuvien et du Québec s'opposent à la militarisation accrue de leur territoire.

Ils craignent la politique du fait accompli quant à la construction d'une base géante d'entraînement d'avions de l'OTAN à Goose Bay, au Labrador, au coût de \$ 800 millions et ce, avant même que ne soient connus les résultats de trois études commandées sur l'impact de cette implantation.

Déjà, les témoignages abondent sur des incidents où des Amérindiens disent avoir été surpris en pleine chasse par des avions allemands ou britanniques survolant sans avertissement, les rendant momentanément sourds, polluant leurs lacs et affolant enfants et vieillards par leurs « bangs » soudains et violents.

Apparu en 1979, le phénomène va en s'amplifiant et les Innus disent ne jamais avoir été vraiment consultés, en dépit d'une abondante correspondance avec les ministères concernés, à Ottawa, à St. John's et à Québec.

En janvier dernier, l'opération *Lightning Strike* consistant en une guerre simulée contre des guérilleros, a aussi mené à des manoeuvres au-dessus du Labrador, avec la participation d'avions venus de la base de Bagotville, au Québec.

Le projet d'une superbase est cher au gouvernement de St. John's qui en vante les retombées économiques, pouvant en partie compenser le retrait des Américains, survenu en 1976.

Il y aurait éventuellement 1,500 militaires et leurs familles dans la superbase qu'Ottawa construirait pour les pays de l'OTAN. Le Canada a déjà engagé \$ 93 millions en brochures, conférences de presse et vidéos pour faire mousser ce projet qui a un concurrent: la Turquie. C'est à Bruxelles qu'un comité de l'OTAN devrait trancher entre les deux emplacements, autour du 22 mai.

Divers mouvements ont manifesté leur appui, le 1er avril, aux Innus du Nitassinan qui signifie « notre terre ». Ce territoire couvre 15 fois la superficie de l'Allemagne fédérale, incluant notamment les réserves de Natashquan, de Schefferville et de la Romaine. À Montréal comme à Toronto, Ottawa et Yellowknife, à Sheshatshit, au Labrador tout près de Goose Bay et en Allemagne de l'Ouest, au pays de Galles et au Nevada (É.-U.), des comités ad hoc ont attiré ce jour-là l'attention sur les inconvénients d'utiliser des endroits non désertiques comme champs de tirs ou pour un entraînement militaire.

Le projet de base inquiète d'autant plus que l'un des types d'avion utilisés, le Tornado britannique, est considéré comme « un missile de croisière piloté » destiné au transport de charges nucléaires. De plus, par une entente bilatérale expirant en 1993, la République fédérale d'Allemagne (RFA) a obtenu la permission de procéder à de « vrais bombardements » autour de Goose Bay.

Pourquoi cette mobilisation? En RFA, pas moins de 150 groupements luttent contre les vols en rase-mottes. Une caricature parue dans *Der Spiegel*, en 1984, montrait une mère se couvrant d'un édedon tandis que son bambin était paniqué près d'une fenêtre où passait un avion de chasse. « Heureusement qu'ils sont là pour nous protéger », disait la femme avec cynisme.

Au Parlement de Bonn, le Parti Vert talonne le gouvernement sur ces manoeuvres. Le 12 septembre 1985, le Dr Wörner, ministre ouest-allemand de la Défense, rappelait que les vols à basse altitude, défendus en RFA, se déroulaient plutôt « à Goose Bay », dans un territoire que le ministre disait avoir déjà survolé sans y apercevoir âme qui vive!

Guy Bellefleur, l'un des conseillers du Conseil de bande de La Romaine, une localité de la Basse Côte-Nord

ou vivent 650 Montagnais, a affirmé au DEVOIR que l'idéal serait « la disparition des vols militaires ».

Malgré les affirmations rassurantes du ministère canadien de la Défense à l'effet que les pilotes feraient tout en leur pouvoir pour éviter les campements de chasse ou les endroits de trappe, ces vols continuent d'affecter grandement les humains, les animaux et les poissons, a-t-il dit.

Pour sa part, l'anthropologue Peter Armitage qui vit à Sheshatshit, au Labrador, a souligné au DEVOIR le manque d'études judicieuses sur les conséquences réelles des vols à basse altitude.

En 1981, le major George Landry a bien esquissé une étude environnementale dont Armitage ne pense pas grand bien. Il reste trois études à venir.

Le ministère canadien de la Défense annonçait, le 21 mars, qu'une étude d'ensemble d'une durée de deux ans allait bientôt démarrer.

Terre-Neuve a déjà confié au Dr Fred Harrington une étude d'impact sur les herbes de caribous, au coût de \$ 300,000, et dont les résultats sont attendus en décembre 1987.

De son côté, l'Association canadienne pour la santé publique a demandé à trois enquêteurs de lui faire rapport, si possible d'ici décembre prochain, sur les effets de ces vols sur les humains.

M. Armitage, tout comme le sociologue Ronald Babin de l'Université de Montréal, craint que tout soit mis en place avant que ne soit dévoilé le contenu des études. Il ne pense pas plausible que l'OTAN, si elle s'engageait dans le choix du site de Nitassinan pour sa base, accepterait une clause restrictive sur l'arrêt des travaux au cas où des inconvénients d'importance soient signalés par les chercheurs.

Pour Armitage, l'exposition répétée aux décibels produits par les appareils à réaction est déjà inquiétante en fonction des normes de l'Organisation mondiale de la Santé.

L'enjeu de la militarisation accrue du territoire préoccupe les Innus. Ils enverront, ce mois-ci, une délégation dans au moins cinq pays européens: la France, l'Italie, la Belgique, la Grande-Bretagne et la RFA. Ils nourrissent l'espoir que ces démarches aboutissent à faire interdire les vols, tout comme les Allemands ont obtenu que cesse l'entraînement au-dessus de la Forêt Noire.

La Ligue des droits et libertés envisage aussi de demander à des juristes internationaux de se charger d'une mission d'observation au Nitassinan.

Le Café Saint-François reçoit les déshérités

FRANÇOIS BARBEAU

Les tables sont mises pour recevoir les premiers clients du midi. À travers l'odorante vapeur des marmites qui embue la fenêtre du Café St-François, rue Amherst, à Montréal, la silhouette des premiers diners se profile un instant.

Ils entrent, ils sont un peu chez eux dans cette douce chaleur et le réconfortant murmure de la cuisine et les éclats de la conversation.

Sans famille, sans travail, sans amis, sans argent, souvent sans espoir, tennillés par la faim, ces jeunes diners trouvent au Café St-François, midi et soir, au moins la nourriture du corps et parfois celle de l'âme, qui leur donnera assez de forces pour sortir du profond abattement dans lequel la vie les a jusqu'à maintenant plongés.

Ils font partie de ces 4,000 à 5,000 jeunes personnes sans toit ni famille qui errent dans la grande ville à la recherche de compassion, de compréhension, de travail, de chaleur humaine, et qui vivent d'expédients, parfois de prostitution, en cherchant à oublier dans la drogue et l'alcool les abandons et les rejets dont ils ont été victimes depuis leur enfance.

« C'est la génération qui n'a pas eu de paternité », constate Pierre-Jean Parent, fondateur de ce havre et en quelque sorte le pasteur de cette église de la rue, « très marginale pour le moment ».

Pierre-Jean Parent se définit lui-même, à 34 ans, comme « un marginal parmi les marginaux », mais il a su non seulement percevoir les angoisses de ces 18-30 ans, de ces laissés pour compte de la société, mais réagir et agir.

Avec des moyens de fortune, il a ouvert, il y a trois ans, une maison d'hébergement pour ces errants. Pour \$ 3 la nuit, ils y trouvent gîte et encouragement. Il ne s'agit pas, insiste-t-il, d'une garderie pour jeunes adultes, mais d'un centre de ressourcement où règne une sévère discipline qui oblige, entre autres choses, la dizaine de pensionnaires à des démarches de recherche d'emploi.

« Plus on est sévère, dit-il, plus on a de résultats ». Au bout d'un mois, les pensionnaires doivent laisser leur place à d'autres.

Le Café St-François est né lui aussi de cette générosité spontanée. Avec \$ 400, Pierre-Jean Parent l'a ouvert, il y a un peu plus d'un an, et y sert avec des bénévoles, pour un dollar, de 500 à 600 repas par semaine, avec un budget hebdomadaire de \$ 200.

La Maison St-Damien et le Café



Animateur du Café Saint-François et de la Maison Saint-Damien, Pierre-Jean Parent croit en la Providence qui s'est manifestée si souvent.

St-François vivent de subventions, s'autofinancent, en partie, et comptent beaucoup sur la Providence. Pierre-Jean Parent y croit, à cette Providence, qui s'est manifestée trop souvent pour qu'il puisse parler de hasard ou de coïncidences.

Le Café St-François et la Maison St-Damien témoignent de la philosophie de la charité qu'a faite sienne Pierre-Jean Parent. « Ma démarche sociale, explique-t-il, a été longue. » Franco-ontarien d'origine, il a fait des études de traduction et de linguistique, durant lesquelles il a été amené à travailler dans un hôpital psychiatrique. Après ce premier contact avec des défavorisés, il a roulé sa bosse à Katimavik, à Jéjunesse Canada-Monde, à l'Assemblée Nord-Sud.

Mon cheminement, confie-t-il, est essentiellement spirituel, mais pas religieux. Il s'inspire néanmoins de Saint-François d'Assise, dont une grande image décore d'ailleurs un des murs du café qui porte son nom, et qui a à ce point frappé une jeune fille qu'elle lui a appliqué sur la bouche un baiser, le marquant de rouge à lèvres.

« Je ne parle pas du bon Dieu, c'est l'accueil qui compte », dit Pierre-Jean Parent, en allumant une cigarette et en saluant d'un sourire un client qui lui adresse la parole. Son oeuvre de charité, il la veut simple. « Le moins de paperasse possible, du pain, du beurre, de l'amour. On se prend trop au sérieux avec les mé-

thodes modernes », dit-il.

Cette simplicité, cette trop grande foi dans la Providence, lui valent d'ailleurs d'être remis en question par le conseil d'administration qui préside aux destinées de la maison et du café. Depuis deux jours, il vit dans la crainte d'être évincé de l'oeuvre qu'il a mise sur pied.

« Si ça m'arrive, je me revire de bord et je recommence demain matin. J'essayerai de m'entourer de gens qui ont le goût de collaborer ».

Un diners s'est attardé à table, enfreignant le règlement de la maison, puisque le restaurant ne reçoit que de midi à 13 heures. Le jeune homme explique qu'il vient de louer une chambre, qui ne sera prête que dans deux heures. En attendant, il s'offre à faire le ménage, et il est aussitôt pris au mot.

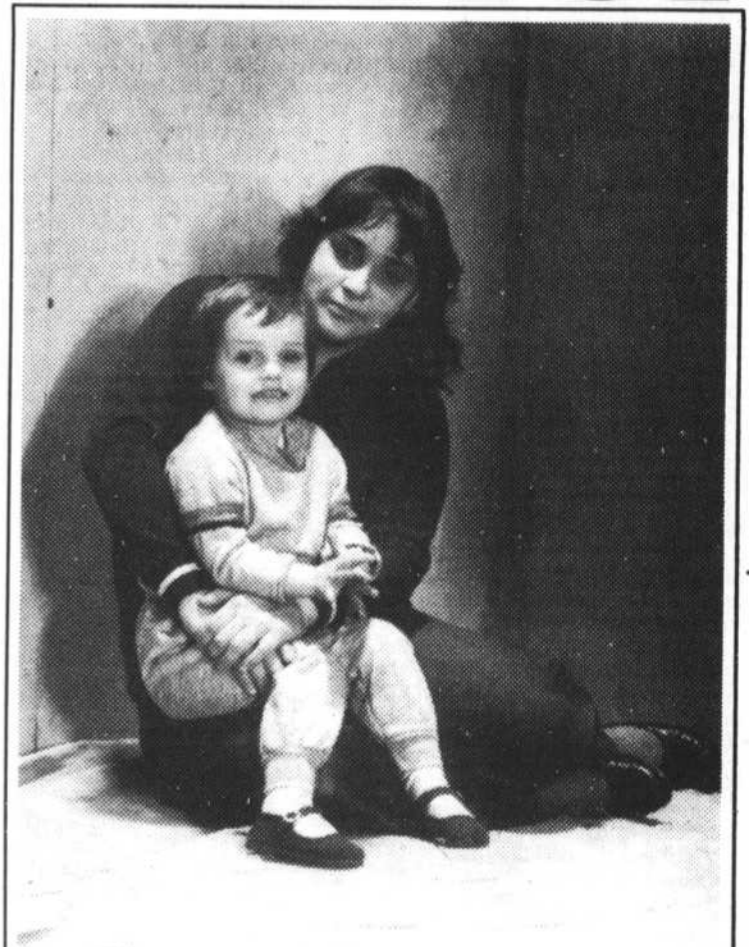
Pierre-Jean Parent allume une autre cigarette et s'inquiète de ce

que le conseil d'administration a pu décider à son sujet. « Pourtant, je renouvelle mon engagement. Je suis plus motivé que jamais. J'ai accepté de donner ma vie pour ça. »

Sans se départir de son calme, il parle du sentiment de révolte qui l'anime quand il apprend le suicide d'un jeune homme ou d'une jeune fille. « Des fois, j'aurais le goût de crier au monde de devenir révolutionnaire, et je me sens plus comme un Robin-des-Bois que François d'Assise ».

« Ma place, dit-il, je me la suis taillée, mais je fais partie de cette génération qui en a eu la chance. Je donne maintenant aux jeunes les outils dont ils ont besoin pour actualiser leurs forces ». Ses méthodes, qu'il range dans la catégorie de méthodes alternatives, sont les mieux adaptées à notre temps, juge-t-il, et sont en voie d'être imitées un peu partout au Québec.

UN GROS MERCI



Grâce à vos dons à Centraide, Carole M. et sa fille ont trouvé amitié, soutien et réconfort.

Nous connaissons tous dans notre entourage des mères qui se sont retrouvées seules pour s'occuper de leur ou leurs enfant(s). Certaines, à cause de circonstances plus difficiles, ont plus besoin d'aide que d'autres. Grâce à vos dons à Centraide, elles peuvent trouver appui et soutien auprès d'organismes qui leur permettent de s'entraider. C'est en leur nom que nous vous disons: un gros merci!



C'est en aidant qu'on s'entraide



ENFANCE MALTRAITÉE: votre aide peut faire la différence

Chaque année, plus de 20,000 cas d'enfants maltraités sont signalés au Québec. Il est possible de prévenir ce problème social d'importance en aidant les enfants et les parents.

Depuis 1981, Parents Anonymes du Québec, un organisme privé sans but lucratif, a aidé des milliers d'enfants et de parents à développer un quotidien exempt de violence.

Aidez cet enfant, aidez PARENTS ANONYMES DU QUÉBEC.

Envoyez votre don à cette adresse:
PARENTS ANONYMES DU QUÉBEC INC.
 C.P. 186 - Succ. place d'Armes
 Montréal (Québec) H2Y 3G7

PARENTS ANONYMES DU QUÉBEC
 CAMPAGNE DE SOLICITATION 1986



M. Hubert Lavigne
 Monsieur Hubert Lavigne, vice-président et directeur général (région du Québec) de Ciments Canada Lafarge Itée, est le président de la campagne de sollicitation de Parents Anonymes du Québec. Les fonds recueillis serviront à la prévention et au traitement de l'enfance maltraitée au Québec.

"PRÉVENONS LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS"

POUR UN PARTENARIAT

STABILITÉ du système, formation de base et partenariat, tels sont les trois grands objectifs auxquels se sont ralliés les douze organismes membres des États généraux sur la qualité de l'éducation, au terme de trois jours de réflexion sur l'école de demain. Ils auraient pu en ajouter un quatrième, sur lequel l'unanimité ne faisait visiblement aucun doute : considérer l'éducation comme un investissement et non comme une dépense. Lancée par le président de la *Provincial Association of Protestant Teachers*, M. Harvey Wiener, cette proposition, aussi lapidaire que saisissante, fut accueillie par une ovation debout de plusieurs des quelques milliers de délégués rassemblés dans la grande salle du Palais des congrès, lors de la séance de clôture, samedi matin.

La plupart des intervenants, en particulier les divers personnels et les commissions scolaires, réclament avec insistance la fin des réductions de dépenses dans le domaine de l'éducation. Mais comment concilier cet objectif avec la nécessité de réduire le déficit budgétaire tant à Ottawa qu'à Québec ? Dans l'allocation qu'il a prononcée devant les États généraux, le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, n'a pas caché l'obligation qui incombe au secteur de l'éducation « d'assumer une part significative des compressions budgétaires dévoilées récemment... ». Que veut dire « significative » ? En raison de l'importance qu'il occupe dans l'ensemble du budget, il est évident que le secteur de l'éducation ne peut échapper totalement aux mesures de restriction. Mais jusqu'où ? M. Ryan a laissé entendre, par ailleurs, que les réductions affectant le ministère de l'Éducation seront proportionnellement plus faibles que celles touchant les autres grands secteurs d'activité. Attendons les chiffres officiels avant de juger.

Le niveau des dépenses moyennes par élève, au primaire et au secondaire, demeure plus élevé au Québec qu'en Ontario, dont le revenu moyen par tête est pourtant supérieur de 10 %. Mais dans quelle mesure cet écart provient-il du retard que le Québec continue à combler et pour lequel il doit inévitablement payer, ou d'un manque d'efficacité des institutions mises en place et des modes de fonctionnement qui ont été développés ? La question mériterait d'être approfondie ?

M. Wiener n'a pas tout à fait tort, mais il n'a pas non plus tout à fait raison. Plus que jamais, l'éducation doit être considérée comme un investissement essentiel, tant pour l'individu que pour la collectivité. L'amélioration de la « qualité » de la formation — car c'est bien l'objectif central que l'on vise maintenant — comporte fatalement des coûts supplémentaires. Et plus que tout autre pro-

vince et tout autre état américain, le Québec doit consentir des efforts particuliers à la formation de sa future main d'œuvre — et il en sera ainsi vraisemblablement durant encore de nombreuses années. Mais, pour l'État et ses contribuables, il n'y a pas d'investissement qui ne soit en même temps une dépense. Toute autre approche serait irresponsable. Si les Québécois désirent non seulement maintenir le niveau actuel des services offerts, mais aussi le rehausser, ils devront accepter d'en payer le prix. Ce qui signifie, tôt ou tard, une augmentation des taxes.

Mais en centrant trop exclusivement le débat sur la délicate question du financement, ne risquons-nous pas de faire dévier indûment et de ramener l'éducation à une simple affaire de gros sous ? Car enfin, les États-généraux n'ont-ils pas fait la démonstration convaincante que la qualité de l'école et de la formation qu'elle dispense dépend largement de la capacité des multiples intervenants de travailler désormais en commun, dans un esprit de partenariat ? On pourra discuter longtemps de la profondeur des trois consensus obtenus par les États généraux. Il n'en reste pas moins que cet immense forum aura marqué une étape décisive dans l'évolution de notre système scolaire : après tant d'années de tensions et de conflits, le rassemblement autour de la même table des principaux partenaires en vue d'atteindre des objectifs « communs ».

Un des consensus qui se dégagent des États généraux concerne l'amélioration de la formation de base, en particulier le français et les mathématiques. Au-delà des ajustements dans les programmes qu'il nécessite, cet objectif implique aussi une plus grande rigueur, tant dans l'approche des disciplines que dans les contrôles. Mais il serait vain de rechercher une plus grande rigueur sans une concertation réelle des principaux intervenants. Comment par exemple promouvoir un meilleur français parlé et écrit, si élèves, enseignants, directeurs d'écoles, cadres, parents etc... ne travaillent pas dans le même sens ? Ce sujet a suscité dans le passé toutes sortes de controverses et ne fait pas encore aujourd'hui tout à fait l'unanimité. De même, comment assurer un contrôle plus étroit de l'apprentissage sans la coopération de tous les intéressés ?

La plus grande innovation des États généraux aura donc été de favoriser le rassemblement des partenaires de l'éducation et de mettre en évidence le fait que la qualité de la formation peut être d'ores et déjà grandement améliorée par un changement d'attitude, par une plus grande concertation des intervenants à tous les niveaux.

— ALBERT JUNEAU

Indécision à Radio-Canada

LA DEUXIÈME série de coupures à Radio-Canada n'est pas le fruit d'une nouvelle réduction financière, puisque le gouvernement fédéral a majoré de \$22,7 millions l'allocation à la société d'État. Elle provient plutôt du coût des premières coupures, de l'inflation de certaines dépenses, et du gigantisme même de la radio-télévision fédérale. Le président, M. Pierre Juneau, a dû avouer que les coupures n'avaient pas été choisies par la direction de la société mais par les chefs de programmation.

Bref, à l'heure des tempêtes redoutées, Radio-Canada ne sait pas où elle s'en va, ou si son itinéraire est établi, elle cache bien ses intentions. Pour l'heure, on gagne du temps, en attendant le rapport Sauvageau-Caplan et une révision éventuelle du mandat de la société. On prévient Ottawa que si le couperet doit encore tomber, ce sera sur les stations locales, là où les gens votent et ont l'oreille des députés.

Paradoxalement, M. Juneau a coupé au moment même où M. Erik Nielsen se faisait remettre un rapport favorable, somme toute, à Radio-Canada et à son niveau de dépenses. Le groupe d'étude, il est vrai, n'a pas fait de recherche approfondie, de son propre aveu, mais il a posé, sur le plan stratégique, un diagnostic qui justifiait qu'on ne coupe plus.

Malheureusement, toutes les coupures ne sont pas innocentes. Certain-

es, faut-il craindre, préjugent de l'avenir. Ainsi en réduisant la couverture internationale, on risque de devoir se rabattre davantage encore sur les emprunts d'information aux États-Unis. Radio-Canada a déjà bien peu de correspondants à l'étranger. « Si la tendance se maintient, écrit le groupe d'étude Nielsen, les réseaux américains finiront par décider du contenu de l'information internationale présentée aux Canadiens et du moment où ceux-ci en prendront connaissance. »

M. Juneau se défend bien de vouloir gêner le gouvernement conservateur. Mais à la veille des changements que l'on craint à l'intérieur de la maison — et de ceux qu'il faut au contraire souhaiter — la direction donne des signes de confusion et d'hésitation. Elle n'est pas seule responsable des politiques passées et dépassées de Radio-Canada, mais il lui revenait d'établir la planification stratégique de l'entreprise.

De faire de M. Juneau un simple chef de direction et de confier le conseil d'administration à un président « indépendant », pourra, certes, aider à introduire un regard critique à l'intérieur, mais cela ne saurait donner à Radio-Canada le leadership et la vision d'avenir qui lui font défaut.

La société d'État ne peut plus se comporter comme si elle était seul producteur et seul diffuseur au Ca-

nada. Pour le meilleur et surtout le pire, elle a dû partager son espace et son mandat d'envieure nationale avec les stations et réseaux privés. Comme ceux-ci, elle est menacée dans ses auditoires et ses revenus par les politiques contradictoires menées sous le régime libéral. Point n'est besoin de rapport d'enquête pour voir que des changements dramatiques s'imposent.

Malheureusement, on cherche en vain la logique des dernières coupures. À en juger aussi par certaines réactions syndicales, le personnel ne sait guère à quelle sauce non plus il sera mangé; mais le pire c'est qu'en certains quartiers on en soit encore à voir la mission essentielle de Radio-Canada dans la *Soirée du hockey* !

Dans un marché aussi peu populaire que le nôtre, où il y a déjà bien trop de « canaux » par rapport à nos capacités financières et culturelles de production, des partages et des complémentarités sont devenus inévitables. Non seulement entre les médias électroniques, mais même avec la presse écrite.

Espérons que le rapport Sauvageau-Caplan éclairera les ondes, mais surtout que le principal fiduciaire canadien de la communication et de la culture au pays, Radio-Canada, retrouvera son aplomb à l'heure du débat et des choix.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

L'éducation dans tous ses états

BILLET

Éducation ou enseignement: inutile de relancer un vieux débat qui a meublé les heures creuses — et les autres! — de plusieurs générations de puristes et de philosophes de la pédagogie. Partons tout simplement de ces États généraux de l'éducation et laissons à d'autres le soin de trancher une question intangible.

La convocation des États généraux de l'éducation a sans doute répondu à des objectifs précis. Pour beaucoup de gens, l'entreprise n'aura pas été source d'intérêt prodigieux. Le concept même éveillé de vagues souvenirs historiques rattachés à la Révolution de 1789. Il est aussi associé, dans l'esprit de plusieurs, à ces grandes assises de la fin des années 60 qui ont sonné le glas du concept traditionnel du Canada français.

Pendant cet exercice studieux et, semble-t-il, très bien préparé, parents et enseignants, un peu partout à travers le Québec, se souciaient d'une question plus immédiate. D'une question qui, sans être existentielle, a soulevé de sérieuses inquiétudes, parfois même ravivé de vieux complexes. Il s'agit du choc provoqué par la publication dans *La Presse* des résultats d'examens identiques soumis à des écoliers de France, de Suisse, de Belgique et du Québec.

Incrédulité, vexation, inquiétude, toute la gamme des émotions, dans ce registre, s'est affichée avec spontanéité. Des enseignants ont décidé, dans certaines commissions scolaires, de vérifier la « représentativité » des écoliers québécois, inclus dans l'échantillon transnational. D'où, un peu partout à travers le Québec, ces jeunes de 6e année, embrigadés dans une offensive vérité et contre-preuve.

Au terme de ces examens, où l'on s'est contenté de soumettre les jeunes au même questionnaire que lors de l'expérience de la petite franco-phonie, les résultats n'ont pas démenti ce qui avait été publié par notre confrère montréalais. À quelques points près, ces écoliers-cobayes ont obtenu les mêmes notes.

Et la distribution des résultats a épousé fidèlement la courbe que l'on pouvait obtenir en analysant sommairement les données du reportage de *La Presse*: ils sont aussi bons que leurs collègues québécois, mais au même niveau inférieur si on les compare aux écoliers belges, suisses et français.

Seule et unique réponse où les Québécois affichent une nette supériorité: le degré de congélation. C'est passé dans les moeurs; on ne vit pas trois siècles sur quelques arpents de neige pour ne rien connaître en physique élémentaire.

Il faut avoir rencontré des jeunes qui ont subi l'examen pour se rendre

compte de l'ampleur du choc suscité par cette enquête. Se situer au dessus de la moyenne québécoise, c'est déjà une mini-victoire. Se rapprocher des scores enregistrés par les cousins d'outre Atlantique, c'est nager dans le parfait bonheur. Et tu te bismes le torse, comme dirait Maribus.

Chez les parents, l'entreprise est génératrice de questions et sème le doute. Et si, par hasard, toutes les théories sur l'épanouissement de l'enfant nous avaient engagé sur une fausse piste ? C'est le même type d'interrogations que soulevait, il y a quelques années, un rapport de recherches sur certaines dimensions des échanges franco-québécois.

Au-delà de cette comparaison qui agace une certaine fierté nationale, des doutes tout aussi sérieux ont été semés par les enquêtes publiées récemment dans *L'Actualité*, par des reportages diffusés notamment à l'émission *Le Point*, à Radio-Canada. Doutes et éventuations qui laissent prévoir un intéressant bilan.

Boutade à la Yvon Deschamps, un chauffeur de taxi me disait, samedi, ne rien savoir des États généraux de l'éducation. Mais, père de famille abasourdi devant les résultats des écoliers québécois, il avait trouvé la conclusion qui dit l'heure juste: « L'éducation, Monsieur, est dans tous ses états »...

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Le vivier céleste

L'ASTÉROÏDE 3352, baignant dans le liquide amniotique de l'univers, poursuit son destin minéral et lumineux. Il gravite, quelque part entre Mars et Jupiter, en orbite autour du Soleil. Depuis peu baptisé Christa MacAuliffe, l'astéroïde a cessé de n'être qu'un numéro parmi les nébuleuses du vivier céleste.

Christa MacAuliffe, on ne l'a pas encore oublié, est l'astroprof qui a été broyée entre les pinces du scabré géant qui a explosé en plein vol. Avant d'entrer dans la légende et de briller au royaume des cioux, l'enseignante de l'air a été pulvérisée sans avoir eu le temps d'accomplir sa mission. Son premier cours était prophétiquement intitulé : « Le dernier voyage possible »; le second avait un titre également prémoniteur : « Où allons-nous être, où allons-nous et pourquoi ? »

L'ardoise a brutalement été effacée mais la réponse aux questions existentielles est apparue, limpide, sur les écrans de la télévision. Une réponse qui ressemble à celles toutes faites que donnait le petit catéchisme de notre enfance : il faut renoncer aux biens de la Terre, élever son cœur et son esprit vers le Ciel où une éternité bienheureuse attend les élus.

Les patronymes des sept mem-



FAIRE-PART

ROLANDE ALLARD-LACERTE

bres de l'équipage de la navette *Challenger* brilleront désormais dans le ciel, voisinant des planètes vouées aux grands noms de la mythologie.

Les simples mortels, qui oeuvrent dans la grisaille quotidienne, n'espèrent pas devenir un objet céleste à des millions ou des milliards d'années-lumière de leur lieu de travail; ni même de donner leur nom à un flocon de neige, un grain de grésil ou une éclaboussure d'étoile.

Sans enfourcher un Pégase de feu, ni risquer de se noyer dans l'aquarium cosmique, il paraît qu'il est possible d'acheter — pour soi ou pour offrir à un être cher — une étoile dans la galaxie, la constellation ou la nébuleuse de son choix.

On peut offrir une étoile filante à longue tige à ses amours éphémè-

res. Une planète aux multiples anneaux à un(e) conjoint(e) fidèle.

Un satellite de communication à quelque beau parler.

Une comète à la traîne lumineuse, déracinée de l'éther, au nomade préféré de son cœur.

Contre une poignée de dollars, on se voit attribuer un astre et l'on reçoit une carte du coin de ciel délimitant sa nouvelle propriété. Le nom choisi pour l'étoile personnalisée figurera ensuite, dûment homologué, dans un registre à la Bibliothèque nationale de Washington.

Et pendant que le vent sidéral balait ces poussières de vanité humaine derrière les fissures du néant, la Lune tisse et dénoue les marées, ouvre et ferme sa parenthèse sur la nuit.

LETTRES AU DEVOIR

Un règlement contraire à l'intérêt public

LA CONTROVERSE autour du règlement de placement dans la fois. Pourquoi l'annulation de ce règlement est-elle exigée de tous les milieux ?

L'industrie de la construction, comme toute autre industrie, existe pour répondre à la demande du client.

Or, le règlement de placement exerce sur les acheteurs de services de la construction un impact négatif. Tous les clients de la construction réclament l'abolition du règlement de placement et le rétablissement d'un marché libre de la main-d'œuvre.

La catégorie d'acheteurs privés, la plus durement frappée par ce règlement, ce sont les acheteurs de logements — c'est-à-dire la population en général. Ces acheteurs gagnent en moyenne moins de la moitié du salaire horaire exigé sur le marché officiel par les travailleurs de la construction.

La population a réagi de deux manières :

1 — En refusant d'acheter à ce prix. Selon Ro-Na, le Québec accuse un déficit de plus de 200,000 logements comparativement à la moyenne des autres provinces du Canada.

2 — En créant un énorme marché parallèle (les syndicats parlent de travail au noir). De fait, 80 % de la construction et de la rénovation de logements au Québec en 1985 ont été réalisés sur le marché libre, en marge du circuit officiel.

Les agents d'affaires de la CSN et de la FTQ vont devoir bon gré ou mal gré comprendre que c'est le client qui décide de la structure d'un marché.

Quand ils choisissent d'acheter quand même des services de la construction au Québec, les acheteurs industriels et commerciaux sont dans l'obligation de refiler aux consommateurs l'excédent de ce qu'il en coûte pour bâtir au Québec à cause des pratiques restrictives en matière de main-d'œuvre. Le consommateur québécois se trouve lourdement lésé par le règlement de placement de la main-d'œuvre.

À titre de contribuables, les citoyens d'ici sont ranconnés à merci par les syndicats de la construction. J'ai estimé à \$11 milliards les sommes que les contribuables du Québec ont payées en trop pour les services de la construction entre 1968 et 1985, comparativement aux coûts de la construction publique en Ontario et en Nouvelle-Angleterre.

Les contribuables québécois sont gravement lésés par le règlement de placement dans la construction. (...)

Le règlement de placement vise explicitement à créer des prébendes pour quelques centaines de syndiqués de la construction au détriment de tous les autres travailleurs. Les avantages de quelques-uns sont acquis au prix d'un très grave préjudice causé à plus de 50,000 autres travailleurs — les « exclus » de la construction.

L'aspect le plus odieux du règlement de placement dans la construction, c'est qu'il sape le fondement même d'une société libre : l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Accessoirement, ce règlement détruit une deuxième assise de notre société : l'égalité des chances pour tous sur un marché libre.

Un marché libre ne connaît pas de « vrais » et de « faux » travailleurs selon l'expression des scribouilleurs à l'emploi des fédérations syndicales. Un marché libre

ne connaît que des travailleurs qui répondent à la demande du client. (...)

Le règlement de placement pose aux employeurs de la construction le dilemme suivant : — ou bien se conformer au règlement de placement et embaucher des travailleurs plutôt âgés qui vont exiger tous les avantages du décret (i.e. \$22 l'heure, plus) et fournir 50 % d'une journée normale de travail; — ou bien transiger sur le marché libre et embaucher, en marge du règlement de placement, des artisans plus jeunes, généralement mieux formés, qui vont travailler à leur propre compte, en sous-traitance et, par conséquent, fournir une journée normale de travail selon le prix du marché pour des travaux de cette catégorie.

L'entreprise qui se conforme au règlement de placement acquiert de ce fait même un désavantage concurrentiel qui la conduit rapidement à sa ruine. De fait, 70 % des entreprises de la construction, qui étaient en affaires en 1974, avaient ou bien quitté le Québec ou bien fermé leurs portes en 1985.

La majorité des entreprises florissantes dans le secteur de la construction à l'heure actuelle sont celles qui ont trouvé les moyens d'opérer en marge du règlement de placement.

Pour les employeurs, l'abolition du règlement de placement est une exigence de bonne administration, une mesure d'assainissement de l'industrie.

— ROGER J. BÉDARD,
président, Bédard et Associés
Montréal, 15 mars

Reagan contre la santé au Nicaragua

PAR CETTE LETTRE, nous désirons faire part de notre réaction au DEVOIR concernant le texte et la photo avec le titre « Le sort des contras sera décidé à Washington » parus en première page du DEVOIR du mardi 11 mars dernier.

Vous publiez une photo représentant deux contras armés posant devant des ruines et la première ligne du texte dit « Ces Indiens Miskitos contemplent les ruines d'un hôpital détruit en 1982 par le gouvernement du Nicaragua ». Selon nous, rien ne permet d'affirmer premièrement que ce sont des Miskitos, deuxièmement que les ruines sont les ruines d'un hôpital, troisièmement qu'il a été détruit par le gouvernement du Nicaragua et enfin on ne sait pas où la photo a été prise. Nous désirons signaler que le personnel du DEVOIR n'a pu nous fournir des informations précises sur ces faits ni sur l'origine de la photo.

Dans un moment aussi crucial pour le Nicaragua, nous croyons que cette situation est inadmissible pour les lecteurs d'un journal aussi sérieux que LE DEVOIR. Nous désirons rappeler que la santé a toujours été une priorité pour le gouvernement Sandiniste et qu'en 1982 précisément (année mentionnée dans le texte accompagnant la photo), l'Organisation Mondiale de la Santé reconnaissait le Nicaragua comme étant le pays du Tiers-Monde ayant accompli les plus grandes réalisations dans le domaine de la santé.

Une délégation québécoise de 25 travailleurs de la santé (dont nous faisons partie) a pu observer tous les efforts consacrés par le gouvernement Sandiniste pour améliorer la santé de la population lors d'un séjour au Nicaragua en novembre 1985. Nous avons pu aussi constater les effets de la guerre menée par les contras et financée par le gouvernement américain sur la santé de ce même population.

Cette guerre a causé plus de 11,000 morts et plus de 5,000 blessés. Quelque 70 travailleurs de la santé (professionnels et volontaires) ont été assassinés et plu-

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs textes à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

sieurs centres de santé détruits. M. Reagan tente de justifier ses demandes d'aide aux contras à tout prix en utilisant des arguments sans fondement. Cette manipulation de l'information a des conséquences très graves pour le peuple du Nicaragua.

Comme lecteurs du DEVOIR et comme travailleurs de la santé qui se préoccupent de la santé des Nicaraguayens, nous demandons une vigilance accrue de la part des rédacteurs concernant les informations sur le Nicaragua.

— SUZANNE DE BLOIS, m.d.,
VÉRONIQUE NALLY, m.d.,
RAMON HERRERA, m.d.,
JORGE PASCALIOS, m.d.,
PABLO CERVANTES, m.d.,
de l'Association médicale pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
AMLAC

Montréal, 19 mars.
NDLR: Publié peu avant le vote du Congrès américain sur l'aide demandée par le président Reagan pour les Contrats du Nicaragua, cette photo, comme toutes celles de l'extérieur du Canada, est parvenue au DEVOIR par le réseau international de l'agence de presse Associated Press (AP) dont la réputation est impeccable. En termes clairs, si les journalistes de AP affirment qu'il s'agit d'indigènes Miskito, LE DEVOIR n'a pas de motif raisonnable d'en douter. Enfin, le fait de publier cette photo n'a rien à voir avec une prise de position ou une approbation des gestes des divers groupes agissant au Nicaragua.

— CHARLES CASTONGUAY
Hull, 17 mars

L'envers de la photo

POUR ILLUSTRER LA MANCHETTE intitulée « Le sort des contras sera décidé à Washington », LE DEVOIR du 11 mars dernier présente, en première page, une photo d'Indiens Miskitos armés qui contemplent les ruines d'un hôpital détruit par le gouvernement du Nicaragua.

J'espère que vous présenterez bientôt en aussi bonne place une photo d'humiles survivants nicaraguayens contemplant les ruines d'un hôpital détruit par les contras. Ou faudra-t-il conclure que la première page du DEVOIR est devenue une feuille de propagande reaganienne ?

— CHARLES CASTONGUAY
Hull, 17 mars

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= \$3.25 par semaine
le samedi seulement = \$1.00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2022
Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 139\$ par année
75\$ 6 mois
39\$ 3 mois
Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 145\$ par année
79\$ 6 mois
42\$ 3 mois
Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



Monique Gagnon-Tremblay sévèrement critiquée

■ Condition féminine : où sont les priorités ?

DANS L'ÉDITION du samedi 8 mars dernier, nous retrouvons en page 3 une entrevue accordée par la nouvelle ministre à la Condition féminine Mme Monique Gagnon-Tremblay au journaliste de la Presse canadienne.

Dans cette entrevue Mme Gagnon-Tremblay informe les lecteurs et lectrices du DEVOIR de son succès personnel dans le domaine des affaires. Notaire de profession, elle a toujours travaillé dans un univers masculin qu'elle a brillamment conquis, nous dit-elle. Elle en profite pour inviter les femmes du Québec à suivre son exemple.

C'est ainsi qu'à l'occasion de la Journée internationale des femmes, moment privilégié s'il en est un pour faire connaître les situations de discrimination rencontrées par les femmes, Mme Gagnon-Tremblay ne trouve rien de mieux à nous annoncer que la condition des femmes se résume à « chacune pour soi » ! Nous devons apprendre à nous organiser (tiens, je pensais que c'était déjà la spécificité des femmes... organisatrices de la maison), être prêtes à abandonner la vie familiale pour se lancer dans l'inconnu et surtout, ne compter que sur nous-mêmes en faisant fi de notre statut de femmes. Comme si le groupe des hommes ne comptait pas, lui, sur un système social et des institutions qui le soutiennent.

La politique n'a pas de sexe... mais les femmes n'occupent que 15 % de sièges à l'Assemblée nationale. Mme la ministre n'en a cure puisque c'est exactement la même proportion de femmes que l'on retrouve dans les entreprises. Voilà donc dévoilée la stratégie politique

de la nouvelle ministre; l'enlèvement sur l'entreprise privée et la particularisation des problèmes sociaux. Le discours concorde en tous points : individualisme et privatisation, les fers de lance du président du Conseil du Trésor et du ministre des Finances du gouvernement Bourassa.

Madame la ministre que retenir-vous donc des dizaines de recherches effectuées par vos fonctionnaires du secrétariat d'État à la Condition féminine et du Conseil du statut de la femme ? Recherches qui démontrent noir sur blanc la discrimination systémique subie par les femmes, non pas comme individus mais comme groupe.

Un exemple parmi d'autres. Le régime des rentes du Québec. Une femme âgée de plus de 65 ans recevra 60 % de la rente de son conjoint décédé, alors qu'un homme retirera 100 % de la rente de son épouse décédée. La logique derrière ce partage ? Les femmes vivent plus longtemps, alors on leur en donne un peu moins. Pourtant elles ont les mêmes besoins à satisfaire que les conjoints survivants. D'autant plus que ceux-ci reçoivent souvent en plus une rente personnelle, ce qui n'est pas le cas d'une femme qui a travaillé au foyer toute sa vie. Dans ce contexte on comprend mieux qu'en 1981, 60 % des femmes âgées de plus de 65 ans vivent sous le seuil de pauvreté (\$ 8,900 pour une personne seule vivant dans une grande ville).

Mme Gagnon-Tremblay quel(s) geste(s) concret(s) poserez-vous pour défendre les garderies, l'égalité salariale, les congés de maternité ? Pour contrer les coupures budgétaires dans les services sociaux utilisés massivement par les femmes en tant que mères de famille et travailleuses ? Que direz-vous au ministre du Travail pour maintenir et sauvegarder les emplois des travailleuses des secteurs public et parapublic ?

Vous vous dites « sensibilisée » à

tous ces dossiers. C'est bien le minimum auquel on est en droit de s'attendre de la part de la ministre à la Condition féminine. Mais votre conception de la condition des femmes telle qu'exprimée dans cet article du 8 mars fait frémir. Êtes-vous au moins convaincue de la légitimité sociale des demandes adressées par les Québécoises au gouvernement dont vous faites partie. Vos propos laissent un goût amer...

— MARIE-THÉRÈSE LACOURSE
sociologue.
— JOSÉE PAQUETTE
MBA.

Québec, 26 mars.

■ Le recul des femmes

Lettre adressée à Mme Monique Gagnon-Tremblay, ministre déléguée à la Condition féminine

« DÉCISION 85 » est sans nul doute l'instrument le plus exceptionnel que se soient donné les femmes pour corriger les iniquités qui existent à leur endroit et pour faire avancer leurs progrès dans la voie de l'égalité des chances.

En 1985, pour la première fois depuis l'année internationale de la femme (1975), les Québécoises s'étaient réunies afin de connaître leurs problèmes respectifs, afin d'imaginer des solutions équitables et afin d'échafauder des programmes correctifs qui ont eu l'heur d'être acceptés par toutes : syndicalistes, travailleuses, femmes au foyer, femmes collaboratrices, immigrantes, femmes agressées, chefs d'entreprise, éducatrices, chefs de familles monoparentales, etc. L'obtention d'un consensus, à l'intérieur de groupes si divers, tenait presque du miracle. Déjà, on entrevoyait la fin de la situation d'inégalité dans laquelle sont toujours maintenues les femmes. Invariablement d'ailleurs, on excuse cette attitude de

non-intervention dans les dossiers concernant la condition féminine, par l'explication simpliste de la prédominance qu'on doit accorder aux droits collectifs versus ceux de l'individu. Or, avec 52%, les femmes constituent le bloc majoritaire de la population. On ne semble vraiment conscient de ce fait qu'en période pré-électorale.

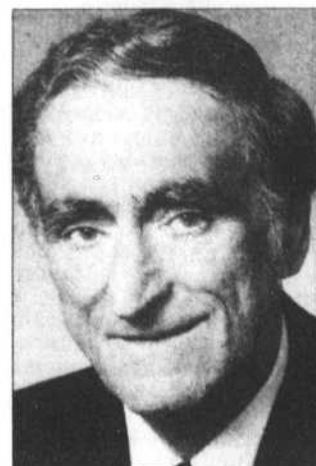
Madame la ministre, en tant que femme vous devez d'être solidaire de vos consœurs moins favorisées. Je ne crois pas que votre tâche soit facile. Vous naviguez dans un mode de politiciens centrés sur les affaires et la rentabilité. Ces hommes sont soulagés de vous faire porter l'odieux du démantèlement féminin. Ministre déléguée, sans porte-feuille, on vous force à frapper à toutes les portes pour essayer tous les refus.

Cependant, il faudrait que vous soyez consciente que toutes les femmes vous seraient reconnaissantes si vous défendiez « Décision 85 » et que les groupements auxquels elles appartiennent seraient sans aucun doute prêts à vous appuyer concrètement si vous leur en donniez la chance et les moyens. Mme Gagnon-Tremblay, vous avez milité au sein d'une association qui se préoccupe des droits féminins. Maintenant, vous êtes nantie d'une certaine influence auprès du gouvernement, vous détenez surtout le mandat bien précis d'améliorer la condition féminine.

Il faut rétablir le projet de « Décision 85 ». Pour cela, il est nécessaire d'élaborer des stratégies avec les associations participantes afin de rendre « Décision 85 » non seulement acceptable aux yeux du gouvernement, mais encore rentable.

Donnez-nous les moyens d'intervenir. Imaginez des méthodes gagnantes de médiation. Les femmes doivent continuer à se mobiliser. Voilà la garantie de leur succès, de leur accès à l'égalité.

— HUGUETTE HÉBERT
Bromptonville, 27 mars



L'heure du grand ménage

■ École de la médiocrité

Lettre adressée à M. Claude Ryan, ministre de l'Éducation

JE SUIS UN ENSEIGNANT du primaire. Je n'ai été aucunement surpris par l'enquête d'un grand quotidien de Montréal qui classe nos enfants de 6e année au dernier rang par rapport aux Européens. On récolte ce qu'on a semé !

Le 14 mars 1984 les enseignants(es) de l'Alliance des professeurs déposaient devant le Conseil supérieur de l'éducation un volumineux rapport de 359 pages intitulé « Les enseignants(es) en bien mauvaise condition » ; un cri d'alarme était lancé : « Il faut arrêter de changer les programmes à chaque année, il faut des programmes plus précis, il faut des manuels scolaires et des outils pédagogiques appropriés. » On nous décrivait dans cette étude les profonds maux de l'être obligé(es) de fabriquer à coup de stencils tout le matériel pédagogique ; on réclamait à grands cris des programmes sérieux, des manuels de base pour chaque matière, des cahiers d'exercices pour les élèves, etc. ; on exigeait de mettre fin à l'éparpillement pédagogique et d'apporter de profondes corrections pour revenir aux choses fondamentales. Depuis ce temps les enseignants(es) attendent et continuent à bûcher de leur mieux avec les moyens du bord.

M. Ryan, il est temps de faire le grand ménage au ministère de l'Éducation ; les milliers de « penseurs » qui pondent à longueur d'année des

nouveaux programmes, enfermés dans leur tour d'ivoire, continuellement à l'affût des innovations pédagogiques les plus fantasmagoriques au point d'oublier de fournir aux enseignants et aux enfants les outils de base, devraient se voir imposer un recyclage obligatoire et revenir travailler dans les écoles du Québec.

M. Ryan, si le petit français peut faire son cours primaire en cinq ans avec 152 jours de classe par année (congés : été : deux mois, novembre : une semaine, Noël : deux semaines, février : une semaine, Pâques : deux semaines), avec la semaine de quatre jours et demi, et avec une demi-heure d'enseignement de plus par jour que le petit Québécois, c'est qu'il y a sûrement un problème pédagogique de taille au Québec. Évidemment en France on n'arrête pas de compter à 69 en première année !!!

M. Ryan nos grands « pondeurs » au MEQ nous ont fait accroire depuis deux décennies que « l'égalitarisme » était la panacée à tous les maux de la société ; pour donner la « chance » à tous les élèves d'aller à l'université, on a normalisé tous azimuts : les notes, les programmes, les examens, les exigences, etc. On a abouti à la MÉDIOCRITÉ !

Cette philosophie de l'école où tout est FACILE et où on apprendrait sans faire d'efforts vient d'aboutir à l'échec !

La balle est maintenant dans le camp du nouveau ministre de l'Éducation. Pédagogiquement vôtre.

— PAUL-ANDRÉ DESCHESNES
Montréal, 24 mars.

« J'ai cru rêver ce matin en lisant les journaux »

■ Une taxe qui aura des dents!

Lettre adressée à Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Services sociaux

COMME PLUSIEURS de mes concitoyens à qui j'ai parlé aujourd'hui, j'ai cru rêver ce matin en lisant les journaux. « Les parents d'enfants de 15 ans et moins se verront frapper d'un nouvel impôt pour payer les coûts des soins dentaires de leur progéniture ». Mme Lavoie-Roux a déclaré que le nouvel impôt serait remboursé en totalité aux parents dont les enfants n'auraient pas fréquenté leur dentiste durant l'année.

J'espère mal comprendre, mais ces informations indiquent que le gouvernement du Québec s'apprête à prélever, auprès des parents, une taxe sur les enfants.

Celle-ci sera apparemment d'autant plus importante que les enfants auront reçu de soins dentaires. Plus on aura d'enfants, plus cela coûtera cher. Moins on sera incité à les envoyer chez le dentiste. Belle politique de prévention.

Il naît présentement en moyenne moins de 1,5 enfants par femme au Québec. Il en faudrait plus de 2 pour assurer le renouvellement des générations. Les perspectives de population pour le Québec prévoient que sa population commencera à diminuer d'ici vingt-cinq ans.

Dans cette société vieillissante, déjà, ceux qui côtoient les enfants doivent apprendre à se, et à les, défendre. Sinon on peut imaginer un avenir pas si lointain, où une gérontocratie, préoccupée d'équilibre budgétaire, pourrait, pour se renflouer, taxer les accouchements et les soins périnataux, qui coûtent bien plus cher que les dents à l'État québécois!

Pourtant, la Commission de la culture, présidée par l'actuel ministre des Communications, M. Richard D. French, recommandait en septembre 1985 que « le Québec se dote d'une politique de population explicite visant entre autres à prévenir le déclin de la population québécoise ».

Le moins que l'on puisse dire est que la taxe sur les enfants ne va pas dans le sens souhaité par la Commission.

La structure de la taxation doit être le reflet des valeurs défendues par le gouvernement. La taxe sur les dents des enfants est en contradiction avec la hiérarchie des valeurs habituellement défendues par le parti au pouvoir et par l'opposition.

Je me permets donc, Madame la ministre, d'espérer que vous modifiez ce projet, qui donne de votre gouvernement une image cynique, ce qui, j'espère n'est pas le cas.

— NORBERT ROBITAILLE
professeur

Montréal, 29 mars.

■ Une surtaxe irresponsable

Lettre adressée à Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Affaires sociales

NOUS VOUS écrivons pour vous faire part de notre stupéfaction suite à vos déclarations au sujet de la surimposition des familles pour défrayer le coût des soins dentaires de leurs enfants.

Il nous semble inconcevable, venant d'un ministre qui jusqu'alors nous semblait si préoccupé de la justice familiale et sociale, que de telles mesures aient pu être envisagées.

Cette surtaxe irresponsable ne se justifie d'aucune façon. Les gains qui seront réalisés sont disproportionnés par rapport aux conséquences très graves d'une telle politique sur la santé des enfants et l'éducation des parents.

L'Ordre des dentistes se réjouissait récemment de l'impact positif de la gratuité des soins dentaires chez les moins de 16 ans sur l'état de la dentition des jeunes Québécois(es) bien que celle-ci soit encore en bien piètre condition comparativement à celle des enfants ontariens. Il s'est réjoui trop tôt...

Plusieurs arguments devraient amener le rejet d'une telle proposition qui ne peut que scandaliser tous ces gens qui attendaient bien mieux

d'un parti qui se disait soucieux du bien-être de la famille et de la santé des enfants dont dépend l'avenir du Québec :

- c'est une atteinte à l'universalité des soins de santé, peu importe la façon dont on aborde le problème;
- une modalité de remboursement qui récompense en quelque sorte le manque de soins est tout simplement immorale puisque la personne qui prend la décision n'est pas celle qui est concernée. Le fait que la personne qui a besoin de soins se trouve, de plus, à être un enfant sans défense, ne peut que révolter. On a peine à croire que ce soit une femme qui ait imaginé pareil stratagème pour inciter les parents à ne pas faire soigner les dents de leurs enfants.

- les enfants de parents plus consciencieux et plus sensibilisés à l'importance des soins dentaires et d'une essentielle prévention en ce domaine seront pénalisés. Il est à souligner qu'une telle préoccupation parentale n'est pas fonction du revenu. Un père ou une mère en moyens pourra être tenté, si il ou elle est le moins parcimonieux, d'économiser en refusant les soins nécessaires aux dents de ses enfants, se disant que puisque l'État l'y encourage, c'est qu'il ou elle est justifié d'agir ainsi.
- les conséquences d'une mauvaise santé dentaire peuvent coûter encore plus cher à l'État en soins de santé généraux;



— l'incitation à ne plus avoir d'enfants, si l'on coupe les maigres compensations sociales accordées aux parents comparativement aux autres pays, ne pourra qu'accroître la dénatalité au Québec.

Vous avez mentionné que vous ne toucheriez pas à la gratuité universelle des médicaments pour les personnes âgées. Pourquoi ? Trop de médicaments sont consommés sans nécessité par cette tranche de la population selon l'Ordre des pharmaciens. Pourquoi ceux qui en ont les moyens ne paieraient-ils pas de leur poche ?

C'est un scandale de s'attaquer aux familles de qui dépend la société plutôt que de réduire, selon les besoins réels, les mille avantages dont

profitent les gens âgés et de rationaliser les services souvent inutiles et coûteux dont ils bénéficient comme les médicaments gratuits universels et à volonté ? (...)

Nous aurions cru que vous vous seriez opposée avec force à pareille aberration de récompenser le manque de soins aux enfants.

Nous espérons cependant qu'il n'est pas trop tard pour changer de parcours et c'est dans cet espoir que nous vous écrivons, ajoutant notre voix au tollé de protestations qui fusent de toutes parts.

— CHANTAL OUELLET
pour le réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF).
Québec 31 mars.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Théologie

La « résistance passive » ouvre une voie plus conforme aux principes moraux, et aussi plus prometteuse de succès, estime le Vatican.

Cette « résistance passive » — le concept revient pour la première fois, à la connaissance des observateurs, dans un texte du Saint Siège depuis l'encyclique Quadragesimo anno de Pie XI de 1931 — comprend également la « désobéissance civile », a expliqué samedi le jésuite Angelo Macchi, l'un des présentateurs du document.

Il a cité à ce propos l'action des catholiques philippins, dont l'attitude lors de la chute du régime du président Ferdinand Marcos se trouve ainsi donnée en exemple.

Un autre passage doit être interprété en revanche comme une nouvelle condamnation implicite de « l'Église populaire » pro-sandiniste du Nicaragua : le document dénonce les détournements de la religiosité populaire vers des objectifs de libération purement terrestres.

Un autre changement, sur le plan de la terminologie d'abord, concerne les « pauvres ». Le texte réaffirme, certes, « l'option préférentielle pour les pauvres » de la Conférence de Puebla (1979), option qui « ne connaît pas d'exception ».

Mais il introduit un concept nouveau, celui « d'amour de préférence des pauvres », destiné probablement à mettre l'accent sur le caractère spirituel de la position de l'Église, « l'option » ayant été souvent réduite à son aspect socio-politique.

Enfin, si elle évite le terme exact de « théologie de la libération » — comme d'ailleurs ceux de « capitalisme » et de « communisme », « l'instruction » n'en offre pas moins, désormais, un statut officiel à la pensée sociale tournée vers la libération de l'Homme : « une théologie de la liberté et de la libération (...) constitue une exigence de notre temps ».

Il s'agit bien de l'aboutissement d'un processus commencé par Vatican II, mais il faut se rappeler que le terme même de « libération » avait été écarté de l'un des textes fondamentaux du Concile, la constitution Gaudium et Spes, pour mesurer le chemin parcouru depuis. À Cordoba d'autre part, le président de la Conférence épiscopale argentine, le cardinal Raúl Primatesta, a réagi au document en exhortant les catholiques à exclure la violence des relations humaines et en évoquant notamment « les abus institutionnels ».

En commentant ce document de la Congrégation pour la doctrine de

la Foi, le cardinal Primatesta, archevêque de Cordoba (à environ 700 km au nord de Buenos Aires), a condamné « l'arbitraire policier et toute autre forme d'injustice cristallisée dans le système de gouvernement ».

En contrepartie, il a plaidé en faveur de gestes de réconciliation comme « le dialogue, la compréhension et la collaboration » afin que prime la solidarité, qui « est une exigence dérivée de la nature chrétienne, fortifiée par le Christ ».

Quant à lui, le prêtre péruvien Gustavo Gutiérrez, considéré comme le « père » de la théologie de la libération, a déclaré samedi à l'AFP que l'instruction pontificale sur la liberté chrétienne et la libération « confirme de nombreux points d'une bonne théologie de la libération ».

L'Instruction est un document « positif » qui met fin à « une période de débats douloureux et parfois épuisants » et ouvre une étape de « réflexion », a-t-il dit.

Commentant l'acceptation de la lutte armée pour mettre fin à des tyrannies « évidentes et prolongées », le père Gutiérrez a estimé que « cette doctrine doit être prise avec beaucoup de précaution » et que l'accent mis également sur la résistance passive doit être rapproché des succès obtenus en Haïti et aux Philippines.

◆ Éducation

École qui n'apprend qu'à lire, écrire et compter, il y a une marge encore mal définie : « Le 'back to basics' n'est pas une solution du tout », a-t-il dit.

Dans la même foulée, le président de la CEQ, M. Charbonneau, a mis en garde ses partenaires contre l'abandon de la mission sociale de l'école au nom d'une vision pointue de l'éducation.

Pour M. Perron, « la formation de base devrait être la priorité de notre société. Elle doit devenir le credo des commissions scolaires. Avant d'apprendre à apprendre, il faut apprendre en français et en mathématique ».

Enfin, le thème du partenariat a été paradoxalement le moins commenté. Le président de la Fédération des comités de parents du Québec, M. Henri Gervais, a simplement relevé que ses commentants venaient de prouver qu'ils constituaient des interlocuteurs valables et qu'ils étaient prêts à continuer.

Pour M. Perron, la concertation doit se faire avant tout localement. M. Charbonneau s'est fait fort, quant à lui, de rappeler « qu'il y a ceux qui ont le pouvoir de faire des consensus et ceux qui ont le pouvoir de décider. Ne soyons pas désincarnés : pendant que nous négocions, on discute ailleurs au Conseil du trésor ».

On a aussi noté l'absence des étudiants au sein du comité organisateur. M. Charbonneau les a d'ailleurs invités à s'organiser et le ministre de

l'Éducation, M. Ryan, « à se mobiliser ». Incidemment, parmi les 12 membres du comité organisateur, on ne comptait pas une seule femme, fait que M. Charbonneau a aussi relevé.

Dans son discours de clôture, le président des États généraux, M. Gabriel Légaré, a souligné que ces assises constituaient « la plus vaste opération de réflexion collective qui se soit produite au Québec en matière d'éducation. C'est toute la société québécoise qui a été interpellée ».

Les 12 partenaires se sont donnés rendez-vous en juin. D'ici là, on entend compiler la synthèse des travaux en ateliers et les transmettre à tous les participants.

L'organisation des États généraux a, selon des données provisoires, coûté environ \$ 700,000, sans compter les frais de séjour et de transport des quelque 5,600 participants.

◆ Piste

quelle se trouvaient 500 clients au moment de l'explosion, n'ont encore trouvé aucun élément permettant un progrès décisif.

L'enquête devrait être particulièrement difficile en raison de la situation exceptionnelle de Berlin-Ouest, enclavée en Allemagne de l'Est. Le ou les tueurs ont pu ne faire qu'un aller et retour entre les deux parties de l'ancienne capitale du Reich, venant de Berlin-Est pour déposer leur bombe et, avant qu'elle n'explose, repartir ensuite l'Est, éventuellement par le métro, estiment les observateurs. Les contrôles renforcés effectués après l'attentat par la police ouest-allemande et les forces alliées occidentales (France, Grande-Bretagne et États-Unis) aux points de passage entre les deux parties de la ville n'ont pas non plus donné de résultat.

Les autorités américaines se sont refusées à confirmer ou démentir hier les informations de la *Bild Zeitung* selon lesquelles le numéro deux de la hiérarchie militaire américaine à Berlin-Ouest, le général Thomas Griffin, avait reçu, deux heures avant l'attentat, de ses services secrets des renseignements l'avertissant que « quelque chose se préparait ».

Un porte-parole des autorités américaines a déclaré à l'AFP : « Je ne puis rien dire, cela tombe sous le coup du secret ».

Les experts de l'office fédéral de la police judiciaire (BKA), soutenant la commission spéciale d'enquête de 100 hommes mise sur pied samedi, tentent pour leur part de déterminer avec précision la nature de l'explosif utilisé, notamment pour établir s'il est similaire à celui employé contre

le Boeing de la TWA.

Sur les 204 blessés, 27 le sont grièvement sans que leur vie soit en danger ; 45 blessés américains sont toujours hospitalisés à Berlin ou à l'hôpital militaire américain de Francfort (ouest de la RFA). Les deux morts sont un soldat noir, M. Kenneth Terrance Ford (21 ans), membre des forces américaines stationnées à Berlin (6,000 hommes), et une jeune femme turque de 29 ans.

Par ailleurs, Mme May Elias Mansour, une Libanaise dont la responsabilité a été mise en cause par les enquêteurs à Athènes dans l'attentat qui a fait quatre morts et neuf blessés jeudi à bord d'un Boeing 727 de la compagnie américaine TWA, a réaffirmé samedi à Tripoli, dans le nord du Liban, n'avoir « aucun lien avec cet attentat ».

Dans une conférence de presse au siège d'un parti pro-syrien, le Parti social national syrien (PSNS), Mme Mansour a cependant refusé de condamner l'attentat et a admis être militante de ce parti et avoir « participé à des opérations » au Liban.

« L'opération contre le Boeing a quelque chose de très dur mais je ne peux pas la qualifier de criminelle », a-t-elle souligné, tout en déplorant les morts innocentes et souhaitant un prompt rétablissement aux blessés.

Mme Mansour a reconnu qu'elle était sur le vol Le Caire-Athènes et était descendue à l'escale d'Athènes avant l'explosion mais elle a déclaré qu'elle ne se souvenait plus de son numéro de siège. Les enquêteurs grecs avaient indiqué qu'elle était assise à la place F10, où l'explosion s'est produite.

« C'est uniquement parce que je suis Libanaise qu'ils m'ont soupçonnée », a estimé Mme Mansour, en affirmant que ses bagages avaient été fouillés à sept reprises au cours de son voyage, et qu'il était impossible que des explosifs aient échappé à ce contrôle.

« Je suis une militante du PSNS depuis 1970 et j'ai fait plusieurs opérations contre l'ennemi juif sioniste et les (chrétiens) phalangistes. Mais je n'ai pas encore eu l'honneur de faire des opérations à l'étranger », a ajouté Mme Mansour. Le PSNS prône la création d'une « grande Syrie » englobant la Syrie, le Liban, la Palestine, l'Irak et Chypre.

Les deux attentats sont intervenus quelques jours après les brefs affrontements qui ont opposé, les 24 et 25 mars, la VIème flotte américaine aux forces libyennes dans le golfe de Syrte et les appels à la revanche de Tripoli.

Selon le *Washington Post*, Washington a eu connaissance, au cours des dernières semaines, d'informations selon lesquelles la Libye avait

demandé à ses alliés et à ses diplomates à l'étranger d'attaquer des objectifs américains.

◆ CIA

de visa, il perd immédiatement son statut d'ouvrier, est rétrogradé sans titre. Il lui faudra ensuite attendre longtemps et faire face à de nombreuses tracasseries avant d'obtenir une réponse. Les raisons familiales sont les plus efficaces pour obtenir une réponse positive. 35 % des Allemands de l'Est ont de la famille en Allemagne de l'Ouest. Plusieurs craignent le traitement d'avant émigration et retardent leurs demandes par peur de représailles, indique le directeur du centre.

De nombreux réfugiés arrivent également de Pologne. La frontière polonaise n'est qu'à 80 kilomètres de Berlin et les Polonais, tout comme les Tchécoslovaques et les Hongrois, ont le droit de voyager à l'étranger. Les Polonais traversent donc le mur de Berlin ou les hautes clôtures dressées sur les 1,300 kilomètres de frontière de l'Allemagne de l'Est par l'une des 10 routes de traverse pour visiteurs. Les Allemands de l'Ouest aussi traverseront ces clôtures de guerre après avoir précisé leur destination précise. Le gouvernement de Bonn a d'ailleurs payé l'an dernier 530 millions de DM pour que ses citoyens et les transporteurs de marchandises franchissent les frontières. En outre, tout citoyen doit changer 25 DM à chaque fois qu'il franchit la frontière.

Le ministre de la Justice de Berlin, le sénateur Rupert Scholz, explique qu'il n'y a pas de contrôle des frontières par les autorités de Berlin-Ouest, l'Allemagne de l'Est n'étant par reconnue comme un autre pays. Il s'agit d'un territoire occupé. La constitution votée à Bonn ne reconnaît en effet qu'une seule Allemagne en vue d'une éventuelle réunification. Ceci entraîne cependant l'arrivée par Berlin-Est de citoyens indésirables. Ainsi, tout récemment, ces Tamils et d'autres orientaux, porteurs de drogues, expédiés sur Berlin-Ouest.

Les autorités de Berlin-Est ont assuré au ministre de la Justice que cela cesserait.

Le parlement de Bonn a voté des crédits de 1,3 milliard de deutsch marks en 1985 pour les trois forces d'occupation alliées à Berlin. Celles-ci patrouillent la ville au-delà du mur jusqu'à l'autre extrémité de Berlin-Est. « C'est de la schizophrénie de la part des autorités de l'Allemagne de l'Est de dire que cette ville occupée est la capitale d'un pays », lance le sénateur Scholz. Si la ville n'était plus occupée, il n'y aurait pas de sécurité pour les Berlinois de l'Ouest.

Cette demi-ville est approvisionnée à 35 % en porc d'Allemagne de l'Est, et quasiment pour tous ses légumes et pommes de terre. Sans les forces d'occupation, Berlin-Ouest accèderait au statut de ville en situation de blocus permanent.

Pour inciter les industries et les individus à y rester, on a mis en place toutes sortes de concessions fiscales. On a aussi fait venir plus de 100,000 Turcs pour les tâches difficiles. Malgré le flux des réfugiés, la ville ne réussit pas à croître. Elle se modernise, mais sa population n'augmente pas. Au contraire. Dans les années vingt, Berlin incarnait l'une des trois métropoles de l'Europe avec 2,8 millions d'habitants. Maintenant, il y a un million d'habitants à Berlin-Est et 1,7 million à Berlin-Ouest.

Pourtant, de 1949 à 1961, on avait dénombré 2,7 millions de réfugiés venus d'Allemagne de l'Est sur le territoire ouest-allemand. C'est énorme, la population actuelle étant de l'ordre de 16 millions d'habitants en Allemagne de l'Est.

Quand on ajoute l'arrivée des immigrés des autres pays de l'Est et des prisonniers de guerre on arrive au chiffre astronomique de 10 millions de réfugiés pour cette période.

Depuis l'érection du mur, voici 25 ans, 530,000 réfugiés sont passés à l'Ouest et le gouvernement de Bonn a payé pour le passage de 300,000 de ceux-ci un forfait exigé pour la formation professionnelle en Allemagne de l'Est. « C'est le seul moyen d'aider les gens à venir ici », nous a déclaré le docteur Joseph Dolezal, du service de presse du ministère fédéral des Relations intra-allemandes.

Ainsi, indique-t-il, le gouvernement ouest-allemand a versé 200 millions de DM pour la venue de réfugiés, soit 8,000 marks par réfugié. « Ce réseau a survécu à cinq ans de guerre froide que nous venons de traverser », dit-il. L'élection d'un nouveau gouvernement de droite en 1982 n'a pas remis cela en cause.

Le gouvernement de Bonn verse aussi un supplé de 100 millions de DM aux municipalités des régions siennes tout près de la frontière comme s'il s'agissait là de la fin du monde habité.

À SUIVRE

7 avril

par la PC et l'AP

1985: le président iranien Ali Khameni fait savoir au secrétaire général de l'ONU que la guerre contre l'Irak se poursuivra jusqu'à ce que les conditions de Téhéran soient acceptées.

1984: Félix Mbo, ministre des Affaires étrangères camerounais, annonce que les forces gouvernementales ont écrasé une mutinerie de la garde présidentielle.

1982: le secrétaire d'Etat américain Alexander Haig se rend à Londres et à Buenos Aires pour tenter d'éviter une guerre aux Malouines. Pierre Juneau est nommé président de la société Radio-Canada, succédant à A. W. Johnson.

1978: le président Carter décide de différer la fabrication de la bombe à neutrons.

1977: premier match à domicile des Blue Jays, de Toronto, de la ligue américaine de baseball, en dépit d'une légère chute de neige et du vents qui donnent un facteur de refroidissement de moins dix degrés. Les Blue Jays l'emportent neuf-cinq sur les White Sox de Chicago.

1976: Deng Xiaoping, vice-président du conseil, est évincé et Hua Guofeng nommé chef du gouvernement chinois.

1975: un avion sud-vietnamien attaque le palais du président Nguyen Van Thieu, qui échappe à l'attentat.

1974: les principaux pays producteurs de pétrole, réunis à Genève, décident de créer un fonds d'aide aux pays en voie de développement touchés par la renchérissement des prix pétroliers.

1971: Pékin invite une équipe américaine de tennis sur table à faire une tournée en Chine.

1968: le coureur automobile irlandais Jim Clark se tue dans une embardée lors d'une course en Allemagne de l'Ouest.

1967: le plus violent engagement aérien depuis 19 ans oppose Syriens et Israéliens.

1966: une bombe H perdue, par un bombardier américain, est retrouvée au large de l'Espagne.

1961: Milovan Djilas, ancien numéro deux du régime yougoslave, est arrêté. L'assemblée générale de l'ONU condamne la politique sud-africaine au sud-ouest africain.

1953: le diplomate suédois Dag Hammarskjöld est élu secrétaire général des Nations-Unies.

1949: le navire Mont Alta, de la Montréal Shipping, arrive à Montréal établissant un record d'ouverture hâtive de la navigation fluviale.

1945: l'aéronavale américaine coule le plus gros bâtiment de la marine de guerre japonaise, le cuirassé Yamamoto.

1941: les forces britanniques, commandées par le général Wavell évacuent Benghazi, en Cyrénaïque.

1939: l'Espagne rejoint le Pacte anti-komintern signé par l'Allemagne, l'Italie et le Japon. L'Italie occupe l'Albanie.

1926: premier attentat contre Benito Mussolini.

1917: Cuba déclare la guerre à l'Allemagne.

1908: naissance du chef d'orchestre Percy Faith.

1897: la Turquie déclare la guerre à la Grèce.

1889: première pendaison publique dans l'Ile-du-Prince-Edouard.

1868: à Ottawa, un des pères de la Confédération, Thomas D'Arcy McGee, est assassiné.

1652: le Hollandais Van Riebeeck fonde la ville du Cap.

1589: la France déclare la guerre à la république de Venise.

30: traditionnellement, jour de la crucifixion de Jésus-Christ.

SUR LES CAMPUS

JEAN-FRANÇOIS LACERTE

■ Université du Québec à Montréal

La 3e semaine de l'archéologie débute aujourd'hui et se terminera vendredi prochain. Cette série de rencontres, de films et de conférences a comme thème *L'archéologie de la Côte Nord et du détroit de Belle-Isle*. Outre les étudiants au certificat d'archéologie de l'UQAM, le ministère des Affaires Culturelles du Québec participe à l'organisation de l'événement. À la salle des Boiseries (local J-2805), 405, rue Ste-Catherine est. 282-6121.

Le service de logement de l'UQAM veut mettre ses listes de logements à jour et demande donc aux personnes qui ont des logements, des appartements ou des chambres à louer de bien vouloir communiquer avec les responsables du service. 282-3175.

Dans le cadre des vendredis de la micro-informatique, le département des sciences de l'éducation de l'UQAM présente, vendredi prochain (le 11 avril) la première partie d'une conférence donnée par M. Martin Gagnon. Professeur aux sciences de l'éducation, M. Gagnon présentera un système « intelligent » d'enseignement, le LISP, déjà utilisé à l'Université Carnegie-Mellon, par exemple. La deuxième partie de l'exposé de M. Gagnon traitera des perspectives de recherche dans le domaine de l'intelligence artificielle: elle aura lieu le vendredi 18 avril. Toutes les conférences dans le cadre des vendredis de la micro-informatique ont lieu à la salle L-2155 du pavillon Lafontaine, 1301 est, rue Sherbrooke. Entrée libre. 282-3708/3834.

■ Université de Sherbrooke

La grève générale du 3 mars dernier n'a attiré que 700 manifestants, ce qui semble toutefois contenter les dirigeants de l'association fédérative des étudiants de l'U de S (AFEUS), l'organisatrice de la grève. C'est ce qu'a déclaré au DEVOIR M. Denis Poudrier, vice-président aux affaires socio-politiques de l'AFEUS, lors d'une entrevue téléphonique en fin de semaine dernière. Selon M. Poudrier, les associations d'étudiants de toutes les facultés ont soit voté pour la grève, soit voté le respect des lignes de piquetage. Seuls les étudiants de la faculté d'administration ont rejeté la grève comme moyen de pression et décidaient d'aller à leurs cours. Toutefois, signale M. Poudrier, beaucoup de professeurs de cette faculté ont refusé de donner leurs cours, ce qui a rendu inopérante cette « contre-grève ». De plus, souligne M. Poudrier, contrairement à la nouvelle publiée dans le journal étudiant de l'université de Montréal, *Le Continuum* du 24 mars, il n'y a jamais eu d'occupation des bibliothèques de l'université. Des occupations de bureaux administratifs sont toutefois prévues pour cette semaine.

■ Université Laval

L'Université Laval et le cégep Lévis-Lauzon ont signé une entente de coopération dans les domaines suivants: échange d'informations, coordination entre les programmes (pour éviter toute duplication), utilisation des locaux du cégep dans le cadre des activités d'enseignements hors-campus, intégration des professeurs du cégep dans les équipes de recherche universitaire, demandes conjointes de subventions là où cela est possible. Les deux institutions d'enseignement coopéreront prioritairement dans les domaines du génie et des sciences. C'est conjointement que l'Université Laval et le cégep Lévis-Lauzon entendent mettre sur pied un programme d'études de baccalauréat en productique pour la rentrée scolaire de 1987.

Le 41e congrès des relations industrielles débute aujourd'hui dans un grand hôtel de la vieille capitale (le Concorde). Organisé par le département des Relations industrielles de l'Université Laval, le thème qui sera débattu par les congressistes est: *Gestions des ressources humaines et relations de travail: mariage ou divorce?* Le congrès se termine demain soir.

■ Publication du S.R.A.M

Le Guide pratique des études universitaires publié par le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (S.R.A.M.) est disponible en librairie au coût de \$2. Cet petit publication compte 215 pages de renseignements sur les 194 programmes d'enseignements supérieurs dispensés dans les 16 établissements universitaires du Québec. On y explique brièvement les objectifs, les définitions des programmes, la nature des débouchés, les préalables du collégial et les universités offrant les programmes décrits. Une mine de renseignements pour un prix dérisoire... qui aurait été encore plus utiles si ils avaient été publiés avant le 1er mars, date limite d'inscription dans les universités québécoises.



IL
Y A
UNE
LUEUR
D'ESPOIR...

LA
RECHERCHE!

LA
SOCIÉTÉ
D'ARTHRITE



MACRO-ÉCONOMIE

JOCELIN DUMAS

LES EXPORTATIONS DE PÉTROLE ONT AUGMENTÉ DE 36 % EN 1985

Les exportations de pétrole brut du Canada ont augmenté de plus de 36 % en 1985 en comparaison de l'année précédente alors que l'industrie pétrolière canadienne a exporté près de la moitié de sa production totale, rapporte Statistique Canada.

Cependant, l'explosion du marché à l'exportation a été accompagnée d'un nouveau recul des ventes intérieures de produits raffinés pour la sixième année consécutive. Les ventes intérieures ont reculé de 0,4 % à un niveau de 77,99 millions de mètres cubes. La production de pétrole brut a par ailleurs chuté de 7 % en 1985 à un niveau de 63,37 millions de mètres cubes.

Le pétrole brut a compté l'an dernier pour le quatrième plus important produit canadien quant aux rentrées de devises étrangères au pays, soit \$ 5,97 milliards. Plusieurs membres de l'industrie s'attendent à ce que les volumes d'exportation de cette année soient similaires à ceux de l'an dernier, mais que les revenus qui en sont tirés soient beaucoup moins élevés à cause de la chute des prix du pétrole brut.

Les importations ont aussi augmenté, avec un gain de 15,5 %, en réponse aux changements apportés à la politique fédérale de l'énergie qui comprenait l'abolition de paiements de transferts du transport du brut de l'Ouest aux raffineries du Québec et des provinces de l'Atlantique.

La facture d'importation de pétrole du Canada s'est élevée de 12 %, à \$ 3,8 milliards. Avec des importations de pétrole totalisant 16,4 millions de mètres cubes et une hausse des exportations de 36 % à 28,3 millions de mètres cubes, le Canada a enregistré en 1985 un surplus de 11,9 millions de mètres cubes.

L'industrie du papier a fonctionné à 94 % de sa capacité en février

L'industrie canadienne du papier journal a fonctionné à 94 % de sa capacité en février, la situation demeurant la même que celle du mois précédent, mais affichant une baisse par rapport à février 1985 où l'industrie avait fonctionné à 97 %.

Au cours du mois, la production de papier journal a totalisé 726,000 tonnes, soit 2 % de moins qu'en février 1985. Les expéditions à tous les marchés ont été de 696,000 tonnes, une baisse de 1,3 % comparativement aux quantités de l'année dernière.

La consommation de papier journal aux États-Unis a atteint 876,000 tonnes en février, soit 1,8 % de plus qu'en février 1985. La consommation américaine pour les deux premiers mois de 1986 a dépassé de 3,8 % celle de 1985.

Les stocks de papier journal détenus par les consommateurs américains fin février étaient équivalents à 44 jours d'approvisionnement comparativement à 46 jours il y a un an.

Les Américains visitent le Canada

Les statistiques préliminaires de janvier 1986 indiquent qu'il y a eu 1,6 million de visites de résidents des États-Unis au Canada, soit une augmentation de 17,8 % par rapport à janvier 1985. Il faut remonter à 1981 pour retrouver un nombre plus élevé d'entrées de résidents américains en janvier. Le nombre de visites de non-résidents venant de pays autres que les États-Unis a augmenté de 7,9 % en janvier pour atteindre 61,200, la première hausse mensuelle depuis celle de mai 1985.

Les prix industriels se maintiennent

L'indice des prix des produits industriels (IPPI, 1981 = 100) a atteint le niveau préliminaire de 120,5 au mois de février 1986, en baisse de 0,2 % par rapport à l'indice révisé de 120,7 enregistré en janvier 1986. La progression annuelle, calculée en comparant le niveau de février 1986 à celui de février 1985, s'est établie à 2,4 %. Suite à la hausse appréciable observée en janvier 1986, le taux de variation annuel se retrouve en février à un niveau comparable à celui enregistré au dernier trimestre de 1985.

Les sociétés à faible capitalisation suscitent de plus en plus l'intérêt des investisseurs

LA BONNE ACTION

PIERRE LUSSIER
collaboration spéciale

Les spécialistes de la recherche dans le marché des capitaux ont tendance à prétendre que si vous investissez dans de petites entreprises, votre argent a plus de chances d'obtenir un meilleur rendement que si vous le placez dans des grandes. Cela est confirmé par le fait que dans toute forme de placement, il existe un équilibre entre le risque et la rentabilité.

Ainsi, plus le titre représente un placement risqué, plus il doit être alléchant en termes de rendement pour que l'investisseur l'achète. Le problème est que cet équilibre joue aussi à l'inverse : en effet, l'ampleur de la perte possible (suite à une mauvaise performance de la société émettrice) est aussi grande que l'était celle du gain.

Alors, si l'on considère que depuis la fin de la récession de 1981-1982 la croissance de ces titres sur le marché boursier a été inférieure à celle des actions des grosses compagnies, pourquoi un investisseur conservateur s'intéresserait-il aux titres d'entreprises possédant une plus petite capitalisation ?

Tout réside dans le degré de confiance que ces investisseurs ont dans le marché en général. Par conséquent, après avoir souffert durant une récession, ceux qui placent leurs avoirs restent perplexes même à l'annonce d'une bonne nouvelle économique prédisant le début d'une ère nouvelle. Ces investisseurs peuvent même attendre quelques années avant de réellement manifester leur confiance envers un marché boursier. De plus, au sortir d'une récession, les bilans des entreprises ont une santé douteuse car ces dernières souffrent d'endettement élevé, de paiements à taux d'intérêt élevés, de liquidités faibles et de bas revenus.

Il est donc facile de comprendre pourquoi les investisseurs préfèrent, au début d'une période d'expansion, mettre leur argent dans des titres de compagnies solidement établies. Ainsi donc, depuis la reprise du marché boursier en septembre 1982 jus-

qu'en juin 1985, la performance relative des titres de petites et moyennes compagnies a généralement été inférieure à celle des plus grandes (voir le graphique à la page 10).

Toutefois, depuis l'été 1985 la confiance dans la solidité de la reprise économique a créé un intérêt nouveau pour les titres des entreprises à petite capitalisation. En effet, lorsque l'investisseur sait que la tendance générale du marché est positive pour un bon bout de temps, il est naturellement enclin à investir une plus grande partie de son portefeuille dans des titres de compagnies

possédant un potentiel de rendement plus élevé. Cela est d'autant plus vrai qu'après trois ans de croissance économique stable, le bilan de ces entreprises à plus petite capitalisation s'est assaini et se trouve en bien meilleure situation.

La confirmation de cette popularité se retrouve dans les statistiques boursières suivantes. Au cours des

Voix page 10 : La bonne action

LES TITRES QUI FONT PARLER D'EUX CETTE SEMAINE

Compagnie : Banque de Commerce	Cote : \$ 20 7/8	(Mtl : C Im Bk)
Risque : conservateur		
Secteur d'activité : services financiers		
Recommandations/maisons de courtage : Achat. Long terme / Canadian Business Services ; Dominion Securities Pitfield ; Geoffrion, Leclerc ; Midland Doherty		
Raisons : L'administration a gonflé sa provision pour créances douteuses afin de se protéger contre les défauts de paiement de pays victimes de la baisse du prix du pétrole, dont Dome Pete qui lui doit \$ 1 milliard. Cette protection, la récente émission d'actions et la dernière division d'actions constituent un nouveau tremplin qui pourrait propulser le titre vers les \$ 23 ou \$ 24 d'ici six mois, tout en ayant un bon potentiel à long terme.		
Compagnie : Canfor	Cote : \$ 13 1/2	(Tor : Canfor)
Risque : moyen		
Secteur d'activité : produits forestiers		
Recommandations/maisons de courtage : Vente / Dominion Securities Pitfield ; McLeod, Young, Weir		
Raisons : Les deux produits les plus importants de Canfor (bois de construction et pulpe) n'ont pas amélioré la performance de la compagnie depuis la récession. Les pertes de 1985 se chiffrent à \$ 60 millions et la compagnie, qui a une faible capacité d'utilisation de ses éléments d'actif, un coût élevé de la dette, une forte exposition aux problèmes syndicaux de la Colombie-Britannique, ainsi que \$ 7,2 millions à payer en dividendes privilégiés, ne devrait pas sortir du rouge cette année.		
Compagnie : Ivaco	Cote : \$ 26 1/2	(Mtl : Ivaco A)
Risque : conservateur		
Secteur d'activité : produits industriels		
Recommandations/maisons de courtage : Achat. Long terme / Braut, Guy, O'Brien ; Geoffrion, Leclerc ; Kingwest ; Nesbitt, Thomson, Bongard		
Raisons : Ivaco profite d'un secteur favorisé par la conjoncture. La compagnie se compare avantageusement à ses concurrents car l'équipe de direction a montré son dynamisme en achetant Canron pour diversifier ses activités. De plus, si pour chaque augmentation de 1 % du prix américain de l'acier les bénéfices par action de la compagnie montent de \$ 0,35, il est raisonnable de penser que le cours du titre atteindra les \$ 27 d'ici six mois et les \$ 36 au bout d'un an.		

Compilation LE DEVOIR
La bonne action

LES TITRES RÉA

Date d'inscription	Émetteur	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix au marché 31-03-86	Prix au marché 04-04-86	Var.
10-12-85	ACSI	150 %	2,0 \$	2,0 \$	490	—	—
24-04-84	Alligo	150 %	3,5 \$	5,0 \$	19 1/4 \$	22 1/2 \$	+ 3 1/4
14-11-85	Artopex	150 %	5,0 \$	5,0 \$	8 1/2 \$	8 1/2 \$	+ 1/2
22-06-84	Bercley pr. conv.	150 %	4,0 \$	4,0 \$	5 1/2 \$	5 \$	- 1/2
07-11-85	Billrite	100 %	11,5 \$	8,0 \$ (3)	11 1/2 \$	13 1/2 \$	+ 1 1/2
28-05-85	Bombardier B	75 %	28,6 \$	13,0 \$	18 1/2 \$	19 1/4 \$	+ 7/8
27-11-84	Biotech Electronics	150 %	7,0 \$	5,0 \$	6 \$	6 1/2 \$	+ 1/2
15-06-84	Canam Manac Inc. A	100 %	9,5 \$	9,5 \$	35 \$	38 \$	+ 3
08-12-84	Cancom	150 %	20,0 \$	5,0 \$	10 1/2 \$	11 1/2 \$	+ 1/2
06-09-85	Cascades	100 %	17,2 \$	10 1/2 \$	18 1/2 \$	24 1/2 \$	+ 6 1/4
22-03-84	CB Pak Inc.	75 %	27,0 \$	12 1/2 \$ (3)	28 1/2 \$	26 1/4 \$	- 1 1/2
27-12-84	CB Pak Inc.	75 %	24,0 \$	12 1/2 \$	28 1/2 \$	26 1/4 \$	- 1 1/2
10-09-85	Ciment St-Laurent A	50 %	14,0 \$	22,0 \$	31 1/4 \$	32 \$	+ 1/2
03-10-84	Circo Craft Inc.	150 %	23,1 \$	8 1/4 \$	9 1/2 \$	9 1/2 \$	- 1/2
15-06-85	CFPC Inc.	75 %	44,0 \$	13 1/2 \$	20 1/2 \$	19 1/2 \$	- 1 1/2
23-04-85	Consolidated Bathurst	50 %	100,0 \$	16 1/2 \$	27 1/2 \$	27 \$	- 1/2
14-11-85	Cont. Pharma Cryosan A	150 %	5,0 \$	5,0 \$	5 1/2 \$	6 1/2 \$	+ 1/2
14-11-85	Cont. Pharma Cryosan B	150 %	5,0 \$	5,0 \$	5 1/2 \$	6 \$	+ 1/2
07-05-85	Corp. Fin. Power	50 %	27,4 \$	27 1/2 \$	38 1/2 \$	38 1/2 \$	- 1/2
11-12-84	Datagram Inc.	150 %	3,0 \$	3,0 \$	355	335	- 20
26-06-85	Datamark	150 %	2,0 \$	2,0 \$	5 1/2 \$	5 1/2 \$	+ 1/2
15-06-85	Dofor Inc.	50 %	25,0 \$	9 1/2 \$	12 1/2 \$	13 1/2 \$	+ 1/2
06-06-85	Domtar	50 %	56,2 \$	17 1/2 \$ (6)	31 \$	31 1/2 \$	+ 1/2
05-12-85	Donohue Inc.	50 %	16,0 \$	17 1/2 \$	27 1/2 \$	27 1/2 \$	+ 1/2
18-12-84	Entreprises Hartco	150 %	7,0 \$	7,0 \$	425	405	- 20
30-09-85	Équipements Denis	150 %	2,0 \$	2,0 \$	325	325	—
04-12-85	F. Armteq Pr. conv.	150 %	2,2 \$	2,0 \$	166	161	- 5
07-11-84	FCA Internationale	100 %	12,5 \$	18,0 \$	17 1/2 \$	17 \$	+ 1/2
07-08-85	Gaz Métropolitain Inc.	100 %	75,9 \$	11 1/2 \$	10 1/2 \$	10 1/2 \$	- 1/2
29-10-84	Goodfellow	150 %	5,0 \$	5,0 \$	6 1/2 \$	6 1/2 \$	+ 1/2
26-11-85	Groupe Cogeco	100 %	8,3 \$	7 1/2 \$	8 \$	8 1/2 \$	+ 1/2
23-10-85	Groupe Kaufel	150 %	6,3 \$	6,0 \$	10 1/2 \$	10 1/2 \$	+ 1/2
30-12-85	Groupe Lacroix	150 %	2,7 \$	3 1/2 \$	340	345	- 5
24-10-85	Groupe La Laurentienne	50 %	30,0 \$	10,0 \$	11 1/2 \$	11 1/2 \$	- 1/2
06-01-86	Groupe Totec	150 %	2,0 \$	2,0 \$	445	5 1/2 \$	+ 67
29-10-84	Groupe Trans. GTC.	150 %	10,0 \$	8 1/2 \$	17 \$	19 1/2 \$	+ 2 1/2
21-11-85	Groupe Vidéotron	75 %	23,3 \$	7 1/2 \$	14 1/2 \$	14 1/2 \$	—
07-06-85	Guardcor Invest.	150 %	10,0 \$	9 1/2 \$ (3)	6 1/2 \$	6 1/2 \$	+ 1/2
19-12-85	Idéal Métal	150 %	13,0 \$	5 1/2 \$	5 1/2 \$	6 1/2 \$	+ 1/2
12-11-85	IPL Inc.	150 %	5 1/2 \$	5 1/2 \$	10 \$	10 1/2 \$	+ 1/2
29-11-85	Industries Charan Inc.	100 %	10,0 \$	10,0 \$	12 1/2 \$	13 1/2 \$	- 1/2
11-12-85	Lambert-Somec	150 %	5,0 \$	3 1/2 \$	5 1/2 \$	5 1/2 \$	+ 1/2
07-01-86	Lavalin Tech.	100 %	10,0 \$	4 1/2 \$ (3)	370	365	- 5
25-03-84	Louvain Inc. pr. conv.	150 %	8,0 \$	5,0 \$	240	230	- 10
15-11-85	M-Corp Inc.	150 %	4,8 \$	14 1/2 \$	23 1/2 \$	24 1/2 \$	+ 1 1/2
16-12-85	Matco Mart Inc.	150 %	2,5 \$	2,5 \$	270	285	+ 15
22-10-85	MPA Vidéo Inc.	150 %	3,5 \$	425	335	345	+ 10
09-04-84	McNeil, Mantha Inc.	150 %	3,0 \$	300	8 1/2 \$	9 1/2 \$	+ 1 1/2
03-01-86	Mines Abcourt pr. conv.	150 %	7,0 \$	7,0 \$	475	400	- 75
30-12-84	Mines D'Or Val	150 %	2,2 \$	150	210	235	- 25
20-02-85	Mines J.A.G. Ltée	100 %	0,5 \$	160	40	35	- 5
22-03-84	Montreal Trustco	75 %	27,5 \$	12 1/2 \$	20 1/2 \$	21 1/2 \$	+ 1 1/2
22-11-85	Memotec Data	150 %	10,5 \$	7 1/2 \$ (3)	9 1/2 \$	9 1/2 \$	—
27-03-84	Morgan Trustco	100 %	6,0 \$	6,0 \$	350	350	—
10-07-85	Multivex Immobilia Inc.	150 %	2,5 \$	3,0 \$ (3)	6 1/2 \$	6 1/2 \$	+ 1/2

ÉMISSION EN COURS OU À VENIR							
Date	Émission	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix au marché 31-03-86	Prix au marché 04-04-86	Var.
xx-04-1986	Groupe SNC	50 %	30,0 \$	—	—	—	—

PROGRAMME DE RÉINVESTISSEMENT ET D'ACHAT D' ACTIONS							
Prochaine date limite	Émetteur	Déduction	Montant trimestriel maximal	Dividende annuel	Prix au marché 31-03-86	Prix au marché 04-04-86	Var.
06-06-86	Alcan	50 %	2 000 \$	0,8 US \$	42 1/2 \$	44 1/2 \$	- 1 1/2
15-04-86	Banque de Montréal	50 %	20 000 \$ (4)	1,96 \$	31 1/2 \$	33 \$	+ 1 1/2
16-04-86	Banque Royale	50 %	7 500 \$	2,00 \$	31 1/2 \$	31 1/2 \$	+ 1/2
18-04-86	Canadien Pacifique	50 %	20 000 \$ (5)	0,48 \$	20 \$	18 1/2 \$	- 1 1/2
11-04-86	Dominion Textile	75 %	4 000 \$	0,48 \$	18 1/2 \$	18 1/2 \$	—
06-06-86	Domtar	50 %	4 000 \$	0,88 \$	36 \$	31 1/2 \$	+ 4 1/2
08-04-86	Ent. Bell Canada	50 %	20 000 \$ (4)	2,36 \$	39 1/2 \$	39 1/2 \$	- 1/2

Indice RÉA — Lévesque, Beaubien (1,000 en janvier 1982)

* Premier appel public à l'épargne
 (1) La compagnie a subdivisé son capital sur la base de 2 pour 1.
 (2) La compagnie a subdivisé son capital sur la base de 6 pour 1.
 (3) Bon de souscription exclus (valeur estimée).
 (4) Par exercice.
 (5) Par année.
 (6) Crédits d'impôt exclus et tenant compte du fractionnement par deux.
 (7) Chiffre préliminaire sujet à changement.

Compilation par LE DEVOIR.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Magazine

Notre prochain numéro:

INGÉNIERIE ET HAUTE TECHNOLOGIE AU QUÉBEC.

Une analyse fouillée et détaillée de l'ingénierie au Québec.

- Ingénierie des grands projets
- Technologie de pointe
- Bio-Ingénierie et bio-technologie
- La profession d'ingénieur au Québec

GRATUIT DANS L'ÉDITION DU DEVOIR DU 18 AVRIL 1986

EN VENTE EN KIOSQUE AU PRIX DE 2,95 \$ À PARTIR DU 19 AVRIL.

9
2
CAHIER

Montréal, lundi 7 avril 1986

SANTÉ

NOUVELLES BRÈVES

■ Cannabis et nausées

(AFP) — L'Administration américaine de lutte contre les stupéfiants (DEA) a donné son accord à la commercialisation d'une pilule de cannabis de synthèse, qui sera utilisée lors du traitement chimiothérapeutique contre le cancer pour lutter contre les nausées et les vomissements accompagnant souvent ce genre de traitement, a indiqué jeudi M. Tom Dougherty, porte-parole du DEA.

Le DEA autorisera ainsi la prescription du *Marinol*, une capsule contenant du tétrahydrocannabinol (THC) de synthèse, la substance active légèrement psychotrope contenue dans la plante de cannabis.

Le produit sera commercialisé par une firme du New Jersey, Uni-med Inc., a précisé le porte-parole.

Le cannabis était considéré jusqu'à présent par le DEA comme dénué de toute valeur médicale reconnue, et classé comme narcotique, au même titre que l'héroïne ou la morphine.

Plusieurs études ont démontré que le THC agit contre la nausée et les vomissements, des désagréments dont souffrent fréquemment les cancéreux suivant un traitement chimiothérapeutique.

■ La maladie de Parkinson

MEXICO (AFP) — Une équipe de neuro-chirurgiens mexicains ayant réalisé une greffe de cellules surrenales sur le cerveau d'un malade atteint d'une maladie de Parkinson a jugé excellent le résultat obtenu un mois après l'intervention, a déclaré jeudi à Mexico le Dr Ignacio Madrazo.

Le chef des services de neurochirurgie du Centre médico-national de Raza à Mexico a précisé que le malade, âgé de 30 ans, pouvait désormais marcher et que son état actuel laissait augurer un prochain retour à la vie active.

Avant cette intervention, a précisé le médecin, le malade, qui souffrait de tremblements et de rigidité du corps, était totalement invalide.

La maladie de Parkinson, a-t-il expliqué, a pour origine une carence en dopamine au niveau du cerveau. À défaut de cette substance, un homme ne peut réaliser de mouvements volontaires.

L'équipe mexicaine, notamment composée du chef des études neurologiques de l'Université de Mexico, le Dr Druker Colin, a effectué un prélèvement d'une partie d'une glande surrenale — génératrice de dopamine — du malade pour la greffer près du cerveau, a précisé le Dr Madrazo.

■ Le coût des maladies transmises sexuellement

Les maladies sexuelles transmissibles qui menacent la fertilité des femmes constituent un risque majeur et ont coûté directement et indirectement \$ US 2,6 milliards aux États-Unis en 1984, selon un rapport du Centre fédéral de contrôle des maladies, dont le siège est à Atlanta.

Le Dr Eugene Washington, qui a dirigé cette étude publiée par le journal de l'Association médicale américaine (AMA), estime qu'au moins un million d'Américaines sont touchées chaque année par la maladie inflammatoire du pelvis et qu'environ un quart d'entre elles souffrent à long terme des conséquences de cette infection.

■ Aujourd'hui, la Journée mondiale de la Santé

Vivons sainement : tout le monde y gagne. Tel est le thème choisi cette année par l'Organisation mondiale de la Santé à l'occasion de la *Journée mondiale de la Santé* qui a lieu aujourd'hui le 7 avril.

Dans son message publié à cette occasion, le directeur général de l'organisme, le Dr H. Mahler, insiste sur trois grands éléments d'un mode de vie sain : l'exercice et le sport, l'amélioration des habitudes alimentaires et la responsabilité individuelle. L'OMS invite la population à faire plus « d'exercice au sens large », de façon à conditionner le corps à donner son maximum. L'organisation met également en garde les citoyens contre l'abus d'aliments gras et sucrés, l'abus d'alcool et le tabagisme.

La *Journée mondiale de la Santé* commémore chaque année l'entrée en vigueur de la constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, le 7 avril 1948.

■ Quand le cœur flanche

Chaque année, selon l'Association américaine de cardiologie, environ un demi-million de personnes meurent d'une crise cardiaque.

La plupart des gens, toutefois, ne vont même pas en consultation car ils ne savent pas reconnaître les signes d'une crise imminente. Selon la revue *Family Circle Magazine*, voici les 10 signes les plus courants qui annoncent une crise :

- douleurs thoraciques violentes, qui durent au moins deux minutes;
- sensation désagréable de poids au centre de la poitrine, sur des périodes de deux minutes au moins;
- vertiges;
- nausées;
- perte de connaissance;
- transpiration;
- essoufflement;
- sensation de ballonnement de l'abdomen, que l'on prend souvent pour une indigestion;
- douleurs qui irradient vers l'épaule, le cou, la mâchoire ou les bras;
- douleurs dans une ou plusieurs de ces régions simultanément. Elles peuvent disparaître et revenir quelques heures plus tard.

■ Détection du SIDA

(KINSHASA) (AP) — Un chercheur zaïrois, le Dr Lurhuma Zirimwabagabo, des cliniques universitaires de Kinshasa, vient de mettre au point une nouvelle méthode de détection du SIDA. Cette méthode consiste à rechercher et à mettre en évidence les antigènes dont la présence signifie l'existence de l'agent pathogène dans l'organisme, a-t-il expliqué au cours de la conférence scientifique tenue samedi à Kinshasa.

Selon le professeur Lurhuma, les tests de détections utilisés jusqu'à présent dans le monde avaient pour but de rechercher uniquement des anticorps qui ne sont, selon lui, que des signes passagers (signe du passage de l'agent pathogène dans le corps humain).

La technique choisie par le professeur Lurhuma consiste à fixer sur le polystyrène des anticorps spécifiques. Les résultats de ses expériences ont été testés avec succès sur la typhonomiase, la tuberculose, l'amibiase intestinale et le paludisme.

Pour le SIDA, le chercheur zaïrois a étudié les anticorps qui réagissent en « immunodiffusion radiariaire double » avec le sérum d'autres personnes atteintes.

Au moyen des tests appliqués sur les maladies précitées, le docteur Lurhuma a eu l'idée de l'essayer avec ces anticorps et a obtenu les agglutinations seulement avec le sérum des malades atteints du SIDA. Le concentré du virus ainsi que celui de la culture de cellules infectées ont donné une réaction positive, alors que le concentré de cultures non infectées était négatif.

L'Institut Armand-Frappier met au point un vaccin contre la méningite qui sera distribué en Chine

(PC) — Avant la fin de l'année, des dizaines de milliers de Chinois seront inoculés avec un nouveau vaccin élaboré et produit par l'Institut Armand-Frappier de Montréal.

Le directeur de l'institut de recherche montréalais, le Dr Aurèle Beaulnes, a indiqué qu'un nouveau vaccin développé à Montréal sera distribué à grande échelle en Chine, pour combattre la méningite bactérienne, une maladie répandue en Asie.

Dépoussiérant les mythes tenaces voulant que les échanges canado-chinois ne portent surtout que sur le blé, les minéraux et les textiles, le Dr Beaulnes a rappelé l'étroite collaboration des deux pays au chapitre de la recherche en biotechnologie.

À la fin du mois, une équipe de trois ou quatre chercheurs chinois viendra à Montréal pour élaborer un échéancier et un plan d'inoculation du vaccin contre la méningite. Bien que précédemment testé avec succès lors d'une épidémie à Cuba, le vaccin de l'institut en sera à ses premières armes pour une grande diffusion, soit « quelques dizaines de milliers de cas », prévoit M. Beaulnes.

« Notre vaccin est très efficace et c'est le seul découvert jusqu'ici pour ce type de méningite », explique le



Photo Jacques Grenier
M. Aurèle Beaulnes, directeur de l'Institut Armand-Frappier de Montréal

spécialiste, rappelant que l'essai en Chine « sera le premier à grande échelle ».

Pour le Dr Beaulnes, si le vaccin réussit à faire battre en retraite la maladie en Chine, des recettes importantes sont à prévoir. L'Institut

Armand-Frappier aura alors à produire son vaccin à grande échelle, ou il pourra vendre sa technologie aux Chinois s'ils désirent la produire eux-mêmes. La notoriété du centre canadien au niveau international sera rehaussée, prévoit M. Beaulnes.

La recherche sur un vaccin contre la méningite bactérienne résulte d'un accord entre le centre montréalais et l'Institut de produits biologiques de Shanghai.

Il y a une dizaine d'années, une épidémie de méningite bactérienne avait éclaté au Brésil, en Finlande et dans la province chinoise de Mongolie. Encore aujourd'hui, cette maladie, parfois mortelle (10 % de décès), se retrouve fréquemment en Chine, ainsi que dans les pays du Sahel. Les symptômes sont les mêmes que ceux de la méningite traditionnelle. Une inflammation de la paroi entourant le cerveau provoque des migraines, de la fièvre, de la somnolence et des convulsions.

Au passage, le Dr Beaulnes défait quelque peu le mythe voulant que la Chine soit un quasi-tiers monde au point de vue scientifique. Bien que la science chinoise subsisse encore les séquelles de la « révolution culturelle » qui a fermé les institutions d'enseignement supérieur durant une di-

zaine d'années, les Chinois ont depuis rattrapé le terrain perdu. « Ce sont des scientifiques de première qualité. Leurs chercheurs sont allés dans les meilleurs achemés », observe M. Beaulnes.

Avec l'Université Fudan de Shanghai, l'institut montréalais a aussi mis sur pied un programme de recherche pour mettre au point de « bons virus », qui seront utilisés pour combattre les maladies du vers à soie.

Les Chinois sont aussi très intéressés par une technologie mise au point par Armand Frappier et le MIT, le prestigieux institut technique de Boston, pour produire des vaccins.

Cette méthode multiplie par 1,000 la production des virus nécessaires aux vaccins, ce qui entraîne des économies importantes au chapitre de la manufacture.

Par ailleurs, les Chinois sont très intéressés par les découvertes de l'institut montréalais sur des vaccins pour combattre la rage, une maladie qui reste fort répandue en Chine. Il n'existe toujours pas de vaccin simple à administrer pour contrer cette maladie, qui continue de trapper certaines régions de la Chine, rappelle le Dr Beaulnes.

L'AUTOMOBILE

L'auto de l'an 2000 ressemblera à une télé informatisée

WINDSOR (PC) — La voiture familiale des années 2000 ressemblera très probablement à un téléviseur hautement informatisé et n'aura plus grand chose à voir avec les autos qui circulent actuellement sur nos routes.

Les trois grands fabricants nord-américains d'automobiles se sont lancés dans d'ambitieux programmes de recherche à long terme en vue d'offrir un tout nouveau produit lorsque l'industrie abordera son deuxième siècle d'existence.

À preuve que l'industrie nord-américaine a pris le tournant de la haute technologie : General Motors a embauché, à titre de directeur de son programme de recherche, M. Robert Frosch, ancien cadre de la NASA chargé de la mise au point de la navette spatiale.

Les porte-parole de GM, Ford et Chrysler prévoient que, d'ici l'an 2000, l'auto familiale sera fabriquée en plastique et sera entièrement informatisée : la direction sera tout probablement sensible à la seule voix du propriétaire ou des conducteurs agréés; les ordinateurs de bord pourront même informer le conduc-

teur de problèmes mécaniques prévisibles.

Le conducteur grimpera très certainement à bord d'une voiture dont l'aérodynamisme sera plus efficace que celui des chasseurs à réaction F-15 d'aujourd'hui. La résistance aérodynamique étant réduite à sa plus simple expression, tout autant que les phénomènes d'adhérence au sol, ces automobiles seront considérablement plus efficaces, en terme d'économies de carburant, que les meilleurs véhicules actuels.

Le président de GM, M. Roger Smith, a récemment expliqué les objectifs du projet *Trilby* de sa compagnie, un programme qui s'entoure du plus grand secret et dont le coût est estimé à quelque \$ 90 millions. L'objectif du projet *Trilby* : intégrer tous les contrôles de la conduite automobile à un seul ordinateur de bord.

« L'électronique contrôlera chaque système mécanique du véhicule et non seulement la radio, les émissions polluantes et l'efficacité énergétique du carburant. Nous y intégrerons les systèmes de transmission, de suspension, de navigation et

de conduite », d'expliquer M. Smith.

Faisant face à un marché international toujours plus concurrentiel, Ford et Chrysler n'ont pas l'intention, eux non plus, de traîner de la patte dans le domaine de la planification à long terme.

Le président de Ford, M. Donald Peterson, a décrit le projet *Alpha* de sa compagnie comme étant une « révision en profondeur de toutes nos activités », précisant qu'il permettra à sa compagnie de forger son avenir dès aujourd'hui.

« Le projet *Alpha* s'étend à toutes les formes de nos activités, de la fabrication à la distribution et, finalement, aux relations avec nos clients et à l'entretien de nos produits », d'ajouter M. Peterson.

Chez Chrysler, la direction affirme que le projet *Genesis* pourrait, à la condition de surmonter certains problèmes majeurs, permettre la production d'une voiture légère faite d'un plastique renforcé.

« Le projet *Genesis* permettra peut-être de faire disparaître à jamais la réputation de autos nord-américaines qui étaient souvent perçues comme des appareils à créer de

la fumée », de dire M. Robert Sinclair, vice-président ingénierie de Chrysler.

« Pour nous, le projet *Genesis* est l'amorce d'une renaissance, d'une nouvelle époque, de nouveaux matériaux, de nouveaux designs et de nouveaux procédés de production des véhicules des années 90 ».

Une étude réalisée par Chrysler, ajoute M. Sinclair, a démontré qu'une usine fabriquant des voitures en plastique nécessiterait, comparativement à une usine ordinaire, seulement 50 % du capital nécessaire au chapitre de l'outilage.

Si les projets *Trilby*, *Alpha* et *Genesis* visent des objectifs à long terme, il n'en demeure pas moins que les trois grands de l'automobile en Amérique du Nord mettent déjà en place des programmes susceptibles de modifier en profondeur les caractéristiques de leurs produits.

Tout récemment, GM a annoncé la construction d'un complexe automobile ultramoderne de \$ 2 milliards à Oshawa en Ontario, où les ouvriers travailleront en équipes plutôt qu'individuellement, sur les chaînes de montage.

◆ La bonne action

Performance des PME par rapport aux grosses entreprises

Source: Dominion Securities Pitfield Research

sept mois qui ont suivi juin 1985, l'indice de la Bourse de Toronto a avancé de 5,3 %. Cette progression est la résultante d'une amélioration de 0,1 % des actions des grosses compagnies et d'une hausse de 12,6 % des titres des entreprises plus petites. Pour ce qui est des deux premiers mois de l'année 1986, la supériorité de la performance des petites compagnies s'est continuée. Le recul de 1,5 % du TSE 300 était causé par une baisse de 3,4 % des titres des grandes compagnies, mais cette baisse a été compensée par une augmentation de 1,0 % des moins grosses. Il faut toutefois noter que les 28 plus grosses entreprises représentent seulement 57 % du TSE 300.

D'autre part, la performance des titres du REAQ confirme la théorie mise de l'avant par M. W. Moriarty, directeur de la recherche chez Dominion Securities Pitfield, à savoir que ce sont les petites entreprises qui dirigent le marché vers de nouveaux sommets. Donc, affirme M. Moriarty, avec la confiance que les investisseurs ont dans la durabilité du présent cycle économique (déjà stimulé par un bas prix du pétrole et une structure de taux d'intérêt relativement faibles), il n'y a rien qui menace la performance des titres d'entreprises à petite capitalisation. Il suggère donc, même aux investisseurs conservateurs, de profiter de cette manne en modifiant leur portefeuille en conséquence.

Deux cycles dans un ?

L'Amérique est définitivement dans la deuxième phase du cycle économique. Certains courtiers, comme M.A. Pullen de la firme Bunting, vont même jusqu'à prétendre qu'un nouveau cycle de quatre ans débute. Les compagnies actives dans des secteurs susceptibles de bien se comporter en période inflationniste pourraient prochainement devenir intéressantes si l'on se fie à ce que l'*Investment Reporter* écrit dans sa dernière édition.

Ainsi, les compagnies productrices d'or et de métaux pourraient bénéficier de la reprise inflationniste qui normalement se produit plus tard dans le cycle. D'ailleurs, à cet effet,

l'inflation est passée de 3 % en 1985 à 5 % pour les premiers mois de l'année 1986 (sur une base annuelle).

En plus des titres miniers, les compagnies qui profitent des dépenses de capital privé (donc qui sont dans des secteurs tels que les équipements lourds, la machinerie, le ciment, la construction et la haute technologie) devraient voir la performance de leurs actions s'améliorer au cours de cette deuxième partie du cycle économique. En effet, les gestionnaires ont un comportement analogue à celui de l'investisseur conservateur à qui ça prend quelques années de prospérité avant qu'il soit assez brave pour se décider à investir dans l'expansion de son entreprise.

Quant à ceux et celles qui pensent que les taux d'intérêt sont plus proches de leur plancher que de leur sommet, ils pourront se rassurer s'ils sont prêts à croire ce que les experts de Canadian Business Service affirment quand ils disent que *normalement* le marché boursier continue à monter pendant une année ou deux après que les taux ont amorcé leur descente.

Les « mid-term » américaines
Un dernier mot sur les corrections.

Il est probable que le marché en ce moment continue à se replier comme prévu. Mais un autre recul un peu plus important se dessine peut-être pour les mois d'après novembre 1986. Les élections « mid-term » au Congrès américain, qui auront lieu au mois de novembre, amènent l'administration Reagan à exercer des pressions sur les dirigeants de la Réserve fédérale.

L'objectif est de permettre aux candidats républicains de se faire réélire. Il est donc essentiel pour eux que les perspectives économiques soient brillantes. Et pour qu'elles le soient, il faut que la politique monétaire soit expansionniste.

Réemment, M. Volcker, président de la « Fed », a perdu un vote aux mains des expansionnistes dont le groupe au sein du comité avait été gonflé par une nomination de l'administration Reagan. Mais après les élections, comme le confirme l'histoire, il est fort probable que l'organisme américain durcisse ses positions et relève le taux pour parer une menace inflationniste. Mais, comme le prétend la lettre financière *Your money*, cette correction « majeure » n'entravera pas la marche positive de la Bourse, qui devrait se continuer jusqu'au début de 1989.

A Laval c'est Surtout du SERVICE



Auto Gibraltar
(1981) Inc.
2032, Boul. Labelle,
(Nord de St-Martin)
Chomedey, Laval
(514) 687-3123



1986 RENAULT 5
VOYAGE À PARIS GRATUIT TEMPS LIMITÉ
ALLIANCE-ENCORE 85-86 8.9%

Concessionnaire **RENAULT AMC** Jeep

Une bonne affaire au Garage Blanchette n'a pas besoin de tapage!

On vous aime à votre mieux et on vous le prouve

MAZDA 626 Berlina Grand Luxe '86

- Lecteur cassette marche arrière automatique
- 2 rétroviseurs extérieurs électroniques
- antenne électrique
- toit ouvrant électrique acier
- accoudoir arrière rabattable
- lave-phares... tout d'une grand routière, sauf le prix!

MAZDA RX 7 0XL

- moteur rotatif Mazda fabriqué sous licence "NSU-WANKEL"
- injection électrique informatisée
- boîte à 5 rapports et surmultipliée
- suspension à comportement dynamique
- freins à disques ventilés... c'est la super RX-7!

Service après-vente au grand coeur! **677-6347**

Garage Blanchette Inc.
900 ouest, rue St-Laurent, Longueuil J4K 1C5
"Aussi près de Montréal que de Longueuil, à 2 pas du Métro Longueuil!"

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 842-9645

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Discussions à Washington

Le pétrole et le dollar vont hanter les travaux du FMI

WASHINGTON (AFP) — La chute du prix du pétrole et les soubresauts du dollar vont hanter les discussions des pays industriels et du tiers monde qui se retrouveront mercredi pour trois jours à l'occasion des travaux de printemps du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale à Washington.

Aucun des deux sujets n'est explicitement inscrit sur l'agenda des représentants de 149 pays qui participeront du 9 au 11 avril au Comité intermédiaire du FMI et au Comité de développement du Fonds et de la Banque mondiale. Les deux institutions sont au cœur du dispositif international de règlement des \$ US 1,000 milliards de dette du tiers monde.

Mais dès les travaux préliminaires en début de semaine, le pétrole et le dollar agiteront les « coulisses » de ce grand rendez-vous économique, estime-t-on de sources proches du Fonds et de la Banque. Les travaux à Washington précèdent d'une semaine le conseil ministériel de l'OCDE à Paris et d'un mois à peine le Sommet des Sept (grands pays industriels) à Tokyo.

Au FMI, la chute des prix du brut devrait souffler à la fois le chaud et le froid. Le Fonds, qui surveille étroitement la politique économique de tous ses adhérents, devrait annoncer une révision en hausse, de 2,75 à 3 %, des perspectives de croissance dans les pays industriels en 1986, a-t-on appris de bonne source.

Cette légère accélération de la croissance attendue, grâce à l'effondrement des prix du brut, doit faciliter la tâche des pays en développement endettés, incapables de faire face à leurs échéances si la croissance reste inférieure à 3 % dans les pays riches, selon les scénarios du FMI.

Mais dans le même temps, la baisse des recettes pétrolières et les difficultés financières accrues de très grands emprunteurs

comme le Mexique, le Venezuela ou le Nigeria, lancent un nouveau défi à l'institution.

À la Banque mondiale se posera avec insistance la question de la mise en œuvre du plan Baker de relance des crédits (\$ US 29 milliards sur trois ans) et de reprise de la croissance dans le tiers monde. Six mois après l'annonce de ce plan destiné à rompre le cercle vicieux de la récession et de la dette, il reste à trouver « un consensus sur la stratégie » nécessaire, affirme-t-on de source proche de la Banque mondiale.

Au-delà des bonnes intentions, laisse-t-on entendre de même source, les gouvernements des pays créanciers et ceux des pays endettés, les banques privées ainsi que les institutions internationales, doivent maintenant prendre leurs responsabilités. La Banque mondiale doit augmenter régulièrement ses prêts pour les porter entre \$ US 70 et \$ US 83 milliards sur les cinq prochaines années et la question est posée d'une augmentation de son capital par les 149 pays membres.

De son côté, l'IDA (Association internationale de développement, sa filiale spécialisée dans les prêts aux pays pauvres), cherche entre \$ US 10,5 et \$ US 12,5 milliards pour sa huitième « reconstitution » de ressources, indique-t-on de source proche de la banque.

Les remèdes à apporter à l'instabilité des monnaies, à nouveau illustrée par les secousses du Système monétaire européen (SME), doivent être abordés au Comité intermédiaire du FMI.

Pour la première fois, les pays industriels et pays en développement doivent étudier ensemble les rapports élaborés séparément l'année dernière, sur les moyens d'améliorer le système de flottement général des monnaies en vigueur depuis 1973.

Fort du réaménagement des monnaies au profit du franc

Le gouvernement français s'engage dans une politique libérale, en rupture avec la précédente

PARIS (AFP-REUTER) — Le gouvernement français de M. Jacques Chirac, qui vient d'obtenir de ses partenaires européens un réaménagement des monnaies au profit du franc, s'est engagé ce week-end dans sa politique économique à option libérale, en rupture avec celle menée par le gouvernement socialiste sortant.

Après avoir obtenu dimanche matin, au terme de difficiles négociations monétaires à Ootmarsum (Pays-Bas) entre les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des huit pays-membres du système monétaire européen (SME), un différentiel de 6 % du franc par rapport au deutchemerk — par une dévaluation de 3 % du FF et une réévaluation de 3 % du DM —, le ministre français de l'Économie et des Finances, M. Édouard Balladur, a annoncé dans l'après-midi un allègement très important du contrôle des changes, une libération quasi totale et immédiate des prix industriels, assortis d'une baisse automatique des taux d'intérêt attribuable à la dévaluation de la monnaie.

Dans le même temps, M. Balladur a donné un sérieux coup de pouce à l'austérité salariale en annonçant un blocage général des salaires pour 1986 pour les fonctionnaires et les sa-



M. Jacques Chirac, premier ministre de la France

lariés du secteur public. Cette mesure draconienne devrait être prise en exemple par le patronat privé dans ses négociations salariales avec les syndicats, ce qui promet de sérieux bras de fer.

Cet ensemble de mesures est essentiellement destiné à donner de l'air aux entreprises françaises pour

leurs exportations et leurs investissements, d'autant que le gouvernement français s'est engagé dimanche à limiter l'inflation cette année à 2,3 %.

Nous entendons mener une politique de très grand sérieux et même de sévérité, mais aussi de conscience et de liberté, a déclaré dimanche M. Balladur, qui s'est engagé à réaliser des économies budgétaires portant sur près de 15 milliards de francs d'ici à la fin de cette année, à limiter la progression de la masse monétaire à moins de 5 % et à faciliter le rapatriement des capitaux de l'étranger par des mesures de confiance fiscales et douanières.

Le premier train de mesures annoncé dimanche par M. Balladur et qui devrait prendre effet immédiatement est un prélude au plan de réformes économiques inscrit à l'ordre du jour du conseil des ministres de mercredi.

Après le coup de poing du week-end, le gouvernement français peut désormais étaler dans le temps la poursuite de son programme : libération totale des changes, des prix et de la concurrence, dénationalisation des banques, assurances et entreprises industrielles du secteur concurrentiel, plus grande liberté de licenciement par la suppression de

l'autorisation administrative préalable, etc.

La mise en place, même par étapes, de ces mesures correspond à une réelle rupture avec la politique économique du gouvernement socialiste sortant de M. Laurent Fabius, basée sur le rétablissement des grands équilibres (inflation, balance des paiements et commerce extérieur) par le biais d'une austérité modulée.

Outre les mouvements du FF et du mark, le florin néerlandais emboîte le pas à la devise allemande, tandis que les francs belge et luxembourgeois, ainsi que la couronne danoise sont réévalués de 1 %.

Le ministre des Finances de RFA, M. Gerhard Stoltenberg, a estimé que le pourcentage effectif de réévaluation du mark serait acceptable pour l'économie ouest-allemande. Le réalignement « est absolument conforme aux intérêts économiques extérieurs de la RFA », a-t-il déclaré à la télévision allemande.

En Europe, le réalignement a été généralement bien accueilli. Pour M. Onno Ruding, ministre des Finances néerlandais, le réalignement devrait contribuer à faire baisser les taux d'intérêt dans les pays-membres du SME.

L'ALLEMAGNE AU SORTIR DE LA RÉCESSION

1. Le renouveau technique amplifie la reprise économique

JEAN CHARTIER

LE FONDEMENT du succès économique allemand tient à ce que ce pays a complètement participé aux progrès technologiques de l'étranger et les a dépassés. C'est vrai non seulement pour la construction de machines classiques, mais aussi pour les machines conduites par « puces électroniques ».

Voilà la particularité de la situation allemande depuis trois ans, de l'avis de l'analyste chargé de l'étude de la conjoncture et des questions monétaires à la Fédération des industries allemandes, M. Wolfgang Baumann.

L'opinion de M. Baumann, docteur, a ceci de particulier qu'elle va en sens contraire de celle généralement répandue en Europe, à savoir que les Allemands sont en retard d'une révolution technologique, qu'ils ne font que copier les autres, qu'il y a peu de design et de création industrielle innovatrice dans ce pays, les énergies étant plutôt canalisées par la production de masse et la copie de ce qui a été inventé ailleurs.

Cette vue fort courante en Europe explique la difficulté de l'Allemagne à se relever de la récession qu'elle a seule vraiment connue en 1982 : elle est démentie par le conjoncturiste des industriels, M. Baumann ajoute que les Allemands sont maintenant très forts dans le logiciel, ce qui n'est pas du tout le cas des Japonais.

La poussée des exportations en 1984 et 1985 est en forte partie attribuable à ce phénomène, affirme M. Baumann et, en conséquence, le surplus des exportations sur les importations ne va pas s'effacer d'un coup en raison de la poussée remarquable du mark allemand face au dollar.

Depuis 1982, la croissance n'a pas été très forte en Allemagne : 1,3 % en 1983, 2,7 % en 1984 et 2,5 % en 1985. Bien qu'on soit fort prudent au minis-



Le surplus des exportations ne s'effacera pas d'un seul coup du fait de la poussée remarquable du mark allemand face au dollar américain.

trère des Finances quant à la croissance du produit national brut en 1986, les prévisions minimales sont présentement à 3 % et elles sont en voie d'être corrigées à 4 %, indique le directeur du bureau de politique fiscale, M. Harald Rehm. Celui-ci précise que la Bundesbank a parlé de 3,5 % et l'Association des banquiers de 4 %. L'inflation est maintenant inférieure à 1 % en Allemagne et ceci est attribuable au fait que le litre

d'essence a baissé d'un mark cinquante à un mark au cours des derniers mois.

Les Allemands sont très chatouilleux quant à l'inflation, particulièrement les vieux, explique M. Rehm, car ils ont connu deux fois l'hyperinflation au cours de leur vie. La première fois en 1923 et la deuxième fois en 1948, situations qui ont nécessité une réforme de la monnaie et qui expliquent une politique monétaire res-

trictive continue tout comme en Angleterre, sauf qu'elle est remplie de succès ici.

M. Baumann est prudent quant à la description de la situation : il y a eu redressement de l'économie d'une manière classique pour les Allemands, dit-il. En 1983, 1984 et 1985, celui-ci s'est d'abord fait sentir avec les exportations. En conséquence, en 1983 et 1984 la demande de biens d'investissement a crû, puis en 1985, les investissements eux-mêmes. Ceci est survenu d'abord par la demande de biens de machines électroniques et électriques. Depuis 1980, il y avait eu stagnation de la consommation privée, mais en 1985, pour la première fois en cinq ans, il y a eu à nouveau croissance de la consommation privée. Elle s'est établie à 1 %. Ce n'est pas le pactole. Pour 1986, la prévision est cependant de 6 %, ce qui devrait remplacer adéquatement la diminution des exportations. C'est en quelque sorte un scénario classique que vit l'Allemagne, explique M. Baumann. Il y a d'abord eu redressement des exportations, puis des investissements, enfin de la consommation, elle-même accompagnée d'une croissance des importations. Il fait cependant remarquer qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'une reprise, mais plutôt d'un redressement. Le caractère spécial de ce cycle tient à ce qu'il s'agit maintenant d'une quatrième année de redressement. Celui-ci est très sain, très solide, mais se fait d'un pas très modéré. Il ne s'agit donc pas d'une reprise comme telle.

Au total, en 1985 la demande intérieure a touché le niveau de 1980 et la demande extérieure a dépassé de 30 % le niveau de 1980. Les États-Unis ne représentaient que 7 % des exportations de l'Allemagne, je

Voir page 12 : L'Allemagne

L'ONU prospecte l'ouest de l'Éthiopie à la recherche d'or

ÉRIC SAUVÉ

de l'Agence France-Presse

ADDIS ABEBA — Des chercheurs d'or prospectent depuis plus d'un an l'ouest de l'Éthiopie, près de la frontière soudanaise, dans un but tout à fait désintéressé : ils appartiennent à une équipe d'experts du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).

Ce n'est pas, ainsi, pour l'appât du gain qu'ils recherchent un nouvel Eldorado, mais afin de mener à bien une campagne d'exploration des minerais axée sur la recherche de l'or dans les provinces du Wolléga et du Sidamo.

Ce programme de trois ans conduit sous le contrôle de l'administration éthiopienne a déjà mobilisé un budget de près de \$ US 2 millions. Il s'étendra sur 5,000 km carrés d'ici à son achèvement, prévu en 1987.

Le premier projet du genre avait été lancé par le PNUD en 1967. Depuis lors, plusieurs autres ont connu des fortunes diverses, et le dernier a eu pour résultat principal de permettre la formation de plusieurs dizaines de géologues éthiopiens, qui participent aux travaux au côté des experts du PNUD.

La particularité géologique des franges nord et ouest de l'Éthiopie, constituées de terrains pré-cambriens — vieux de 600 à 1,700 millions d'années — voisinant avec des couches volcaniques, justifie aux yeux des chercheurs une prospection sérieuse de la zone.

En outre, la région des recherches, une zone de collines couvertes de savanes, est de temps immémoriaux prospectée par ses habitants qui, guidés par le seul hasard, trouvent cependant de petites quantités d'or dans les lits des cours d'eau.

À une cinquantaine de kilomètres de la frontière soudanaise, et à la même distance de la ville d'Asosa, cinq campements éparpillés dans la brousse constituent les bases de départ des étudiants et des chercheurs. L'objectif du PNUD est de découvrir le gisement d'origine des quelques pépites recueillies dans les cours d'eau par les prospecteurs locaux.

Il s'agit d'un travail de longue haleine, selon M. Serge Bellotto, un géologue de l'équipe du PNUD. Les re-

cherches supposent la reconnaissance géologique systématique des zones drainées par les cours d'eau, et susceptibles de contenir des filons.

Les analyses ont permis de délimiter une dizaine de zones, dont rien ne garantit cependant qu'elles contiennent des ressources exploitables. En effet, si pour les prospecteurs locaux le rapport temps-profit ne compte pas (ils peuvent consacrer beaucoup de jours à n'amasser que de faibles quantités de métal précieux), une exploitation économiquement viable implique qu'un filon recèle au moins quatre ou cinq grammes d'or par tonne de roche travaillée.

Ainsi, à Adola, dans le Sidamo, le gouvernement éthiopien a commandé une étude prospective en vue de l'éventuelle mise en exploitation d'une mine récemment découverte, car on ignore le potentiel de rentabilité du gisement.

Non contents de rechercher l'or, les prospecteurs du PNUD tentent également de déceler toute présence de platine et de métaux de base — argent, chrome, cuivre, étain, nickel et zinc — dans le sous-sol.

Les statistiques font apparaître une production annuelle de quelque 400 kg d'or, extraits par des moyens archaïques et souvent à l'insu des autorités. Pourtant, en l'état actuel des prospections, l'Éthiopie, un des pays les plus pauvres du monde, apparaît presque totalement dépourvue de richesses minières.

AUTOMOBILES NISSAN du Canada Ltée



M. Yves Boyer

Monsieur Roy Hoshino, président de Automobiles Nissan du Canada Ltée, est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Yves Boyer au poste de vice-président, région du Québec. Monsieur Boyer siège également au comité de direction pan-canadien de cette société, le quatrième plus important fabricant d'automobiles au monde. Monsieur Boyer s'est joint à la société Nissan en 1973. Il possède une vaste expérience dans le domaine de l'automobile, acquise au cours des nombreux postes de gestion qu'il a occupés partout au Canada, dont celui de directeur de l'exploitation, région du Québec. Par cette promotion, Nissan entend maintenir l'excellence de ses produits et services et la satisfaction de sa clientèle sur les marchés québécois et canadien.

L'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITÉE

AVIS

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée des actionnaires de l'imprimerie Populaire Limitée sera tenue le mardi 29 avril à 20:00 heures au Salon des Pins à l'Hôtel du Parc, 3625 ave. du Parc, Montréal pour disposer des affaires qui doivent être soumises à l'assemblée générale annuelle selon la loi sur les sociétés commerciales canadiennes et notamment approuver les états financiers, élire les administrateurs de la Société et nommer les vérificateurs de la Société.

Par ordre du Conseil d'Administration

Le Secrétaire Paul Sauriol

Montréal, le 7 avril 1986

Visez des rendements supérieurs

Les Fonds Desjardins

Voici les rendements obtenus par les Fonds Desjardins en 1985

- Actions 25,8 %
- Hypothèques 13,5
- International 26,2
- Obligations 18,4

Appelez-nous sans frais, peu importe où vous habitez

Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen de prospectus disponibles dans nos succursales



Anjou (514) 355-2050 1-800-361-5808 Chicoutimi (418) 549-5746 1-800-463-9657 Laval (514) 668-5223 1-800-361-3803 Longueuil (514) 679-2810 1-800-361-5058 Montréal (514) 286-3225 1-800-361-2680 Québec (418) 647-4742 1-800-463-5026 Sainte-Foy (418) 653-6811 1-800-463-4792 Sherbrooke (819) 566-5667 1-800-567-6920

Desjardins

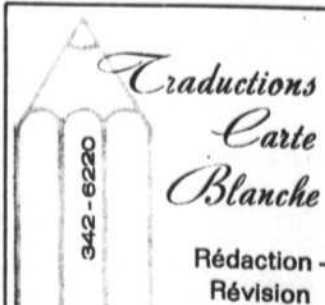
CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Agents de brevet et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389 (CITT II-II-III)



Anne-Marie Lavoie

3550, rue Linton no. 301
Mtl. H3S 1T2

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Du lundi au vendredi de 9h à 16h30
Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

MEUBLES, service de vaisselle, verres, argenterie, tapis, etc. 739-5094. 08-04-86

KEESHOND, pure race, femelle, gris-bleu laineuse, 4 mois, vaccinée, compétition, 400\$, 321-5753. 12-04-86

ANTIQUE, de toutes sortes. "La Clief du Temps" 1336 rue Girouard, Marieville. Tél. 460-3011. 28-04-86

Grand 6½ ensoleillé, tranquille, 2 chambres à coucher, chauffé, avec une personne sérieuse, non-fumeur, étudiante ou travailleuse (chambre non-meublée), 250\$/mois plus téléphone. Libre 1er mai. Situé St-Denis et Duluth. — 284-0796 après 19h30. 12-04-86

FACE PALAIS DU CONGRÈS, 3½, à sous-louer, 2ème étage, ensoleillé, 1er mai, 284-3314. 10-04-86

À LOUER, 3½, 4½, cottage de 6½ à partir de 400\$ à 800\$, par mois, non-chauffé, rénové à neuf. Ave des Pins, St-Dominique, Wolfe, St-Timothée, libres immédiatement. Ouverture de midi à 21h, 845-5458. 22-04-86

3½, 385\$, 4½, 450\$, chauffé, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur, air climatisé 333-4112. 11-04-86

Un mot nous échappe... le petit Robert le rétrappe.

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

Horizontalement
1—Du Dahomé. — Qui est en vie.
2—Image de la Vierge. — Relative aux noeuds d'une surface vibrante.
3—Dans la Russie tsariste, communauté villageoise qui avait la propriété collective des terres. — Mettre un frein à.
4—Avec adresse.
5—Gros nuages épais. — Coupe court.
6—Gorge entaillée par une rivière transversale dans l'anticlinal d'un plissement de type jurassien. — Notre-Seigneur. — Connu.
7—Principal personnage d'un roman. — Parisien.
8—Sans inégalités.
9—Qui peut être échangé.
10—Brisai et aplatis par un choc. — Espace infini dans lequel se meuvent les astres.
11—Membre d'une association religieuse d'Hindous. — Qualité de ce qui est un.
12—Cobalt. — Exprime ce qu'une personne a cessé d'être. — Altéré par l'air.

Automobiles
RENAULT 18, 82, excellente état, pneus et batterie neufs, 50,000 milles, 2 750\$, 435-1724, après 17h. 10-04-86

LONGUEUIL PORT DE MER
3 1/2-4 1/2-5 1/2 LUXUEUX
EDIFICE RELIÉ AU MÉTRO PAR UNE PASSERELLE
679-6010

OUTREMONT, rue Laurier, luxueux 6½, 7½. Possibilité 25% bureau, de 3000\$ à 10000\$, 273-8683. 08-04-86

GREENFIELD PARK, 3½, 4½, 5½, grandeur exceptionnelle, salle à dîner, chauffés, garage, autobus direct à Bonaventure, 672-1327. 11-04-86

ASTROLOGIE
AMERO TAROT, hypno-thérapie. Bureau ou domicile 725-3054. 19-04-86

Bateaux
Grand bateau gréé 17'6" tout équipé 1980, avec trailer 9500\$. Int: 1-743-5808. 11-04-86

Bureaux à louer
BUREAU meublé à louer, bien situé, 383-6140 entre 10h et 17h. 10-04-86

Chalets à louer
BAS DU FLEUVE, Portage, chalet et terrain magnifiques, vue splendide, tranquillité, immense salon, foyer, chauffage central, lave-vaisselle, laveuse-sécheuse, 1er au 20 juillet, 514-271-8183. 08-04-86

Chambres et Pension
CHAMBRE ET PENSION pour personnes âgées autonomes, con Pagnieu-St-Joseph, 1er étage, 521-9789. 10-04-86

Commerces à vendre
FRANCHISES de magasins à vendre dans les Laurentides. — 1-229-5133. 12-04-86

Condominiums à vendre
STE-ADÈLE, Le lumineux condo, classe 31, face à Chantecrier, 3 chambres à coucher, 1½ salle de bains, tout équipé, tapis mur à mur, proximité de l'école, 274-7881. Int: 737-5158. 12-04-86

Déménagement
À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagement, en tout genre, estimation gratuite 937-9491. J.N.O.

Divers
BUT SÉRIEUX SEULEMENT. Vous cherchez quelqu'un distingué(e) et cultivé(e) de même niveau que vous, La Vie à Deux, 287-9759 — 288-4727. Local: 661-5210; Rive-Sud, 445-8225. 26-04-86

Entretien/Rénovation
ENTRETIEN MÉNAGER, hebdomadaire. Contactez Danielle, 272-2800. 18-04-86

Équipements de bureau
ACHAT-VENTE-LOCATION. Neufs, usagés, copieurs, dactylos, bureaux, fichiers, chaises, tables, etc. FEL Lité, 775 St-Laurent (face Parc Jarry), 270-8519. 29-04-86

Équipements de bureau
ACHAT-VENTE-LOCATION. Neufs, usagés, copieurs, dactylos, bureaux, fichiers, chaises, tables, etc. FEL Lité, 775 St-Laurent (face Parc Jarry), 270-8519. 29-04-86

Fourrures
MANTEAU CHAT SAUVAGE garni renard norvégien, capuchon détachable, ports 2 ans, 647-2112. 08-04-86

Hypothèques
PRÊT HYPOTHÉCAIRE DEMANDÉ
Montant: 130 000\$
Propriété: maison historique, 40 Bd. de Salaberry N., Ville de Châteauguay. Bâtie en 1770. Valeur commerciale: 300 000\$. Écrire à: Jacques Laurendeau a/s Gestion BAING 980 rue Oulmet Ville St-Laurent H4L 3P7 (333-4945) Les meilleurs offres seront retenues. 9-4-86

Matériaux de construction
ARMOIRES de cuisine modulars, prix grossiste, peinture Benjamin Moore. Prix d'escamote — 933-5759

Offres d'emploi
REPRÉSENTANTS demandés pour vente de matériaux de construction et d'équipement. Salaire 10% des ventes pour débuter. Frais acceptés, 1-819-565-9137. 08-04-86

Ordinateurs
PC-XT, IBM compatible, tout équipé, 640K, 1.592\$. Location, service, 747-2621, spécial: 9498. 12-04-86

Paysagistes
PAYSAGISTE D'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR, conception et réalisation des travaux par étape, plantation d'arbres, arbutus, conifères et vivaces, 523-1825, 272-9183. 29-04-86

Propriétés à vendre
OUTREMONT, exclusif, résidence de prestige et familiale de condition impeccable, magnifique pièce de réception, 18 pièces, cascades, irrigation, éclairage. Conception, réalisation, entretien (résidentiel, commercial) 522-2877. 01-05-86

Propriétés à vendre
ROSEMONT, duplex 1 x 7½, 1 x 5½, 2 x 3½, tout confort condition A à A, 165 000\$, 727-9311. 08-04-86

Propriétés à vendre
BOUL. LASALLE ouest, belle propriété, 10 pièces, face Lac St-Louis, ensoleillé, près parc municipal, 3½ s.b., 3 loyers, construction exceptionnelle, structure acier-béton, 240 000\$. Int: L. Ouellette, 271-5374. 18-04-86

Propriétés à vendre
ST-HILAIRE, bungalow 75, construction supérieure, plafond cathédrale, 9 pièces, très ensoleillé, foyer, bar, abri d'auto, remis, beaucoup d'extras, très beau site, 79,000\$, 676-6674. 11-04-86

Propriétés commerciales à louer
IMMEUBLE INDUSTRIEL, COMMERCE, 5,000 à 12,000 pi. car., plancher ciment, 550' hauteur, 12' 22" nord. Int: 568-8830. 10-04-86

Services spécialisés
SERVICES REPERFERN. Domestiques professionnels en tous genres, 932-7314. 24-04-86

Services spécialisés
ENTREPRENEUR électricien, installation et réparation, résidentielles et commerciales, spéc. chauffage, 277-3109. 05-05-86

Vente de Garage
VENTE DE DÉMÉNAGEMENT. Grand choix de tapis Marocain, 2 tables de salon, système de son, vaisselle, un bar. Le tout est à liquider. Cause de départ immédiate. Toute offre acceptée, 931-6996, à tous heures. 10-04-86

Voyages
VÉHICULES disponibles pour partout au Canada et États-Unis avec monteur pour essence. Immédiatement. 489-3861, Westmount Drive Av., 08-04-86

Voyages
VÉHICULES disponibles pour partout au Canada et États-Unis avec monteur pour essence. Immédiatement. 489-3861, Westmount Drive Av., 08-04-86

Voyages
VÉHICULES disponibles pour partout au Canada et États-Unis avec monteur pour essence. Immédiatement. 489-3861, Westmount Drive Av., 08-04-86

Propriétés à vendre
HUDSON, près village, 4 chambres, 3 salles de bain, dan, terrain env. 20,000 p.c. 458-2357. 10-04-86

Services spécialisés
SERVICES REPERFERN. Domestiques professionnels en tous genres, 932-7314. 24-04-86

Services spécialisés
ENTREPRENEUR électricien, installation et réparation, résidentielles et commerciales, spéc. chauffage, 277-3109. 05-05-86

Vente de Garage
VENTE DE DÉMÉNAGEMENT. Grand choix de tapis Marocain, 2 tables de salon, système de son, vaisselle, un bar. Le tout est à liquider. Cause de départ immédiate. Toute offre acceptée, 931-6996, à tous heures. 10-04-86

Voyages
VÉHICULES disponibles pour partout au Canada et États-Unis avec monteur pour essence. Immédiatement. 489-3861, Westmount Drive Av., 08-04-86

Voyages
VÉHICULES disponibles pour partout au Canada et États-Unis avec monteur pour essence. Immédiatement. 489-3861, Westmount Drive Av., 08-04-86

Voyages
VÉHICULES disponibles pour partout au Canada et États-Unis avec monteur pour essence. Immédiatement. 489-3861, Westmount Drive Av., 08-04-86

Voyages
VÉHICULES disponibles pour partout au Canada et États-Unis avec monteur pour essence. Immédiatement. 489-3861, Westmount Drive Av., 08-04-86

L'Allemagne
même niveau que la Belgique jusqu'à récemment. Ce fait part est passé à 10% en 1985, soit à 55 milliards de DM, ce qui n'est pas énorme. C'est en effet la France qui demeure le premier partenaire commercial de l'Allemagne, car celle-ci y exporte 64 milliards de DM. La correction du dollar n'est donc pas tragique pour l'Allemagne.

L'Allemagne
Le conseiller du ministre des Finances précise pour sa part que les investissements ont crû de 8.8% en 1985 et qu'ils devraient à nouveau croître de la même manière en 1986. Il existe un grave problème de main-d'oeuvre, dit-il, mais c'est un problème temporaire de composition de la population. 500,000 emplois ont été créés en deux ans, mais ceci demeure largement insuffisant car on relève plus de 2.5 millions de chômeurs en Allemagne, à peu près comme en France présentement. Le ministre des Finances explique notamment qu'il faudra 10 ans pour créer 2.5 millions d'emplois. Déjà, note-t-il cependant, on compte un grand nombre d'employés qui ont réintégré leur fonction à plein temps plutôt que de travailler à mi-temps.

L'Allemagne
Le gouvernement conservateur du chancelier Kohl se targue notamment d'avoir introduit des allègements fiscaux pour deux types de taxes d'affaires, par rapport à une hausse de la valeur de la taxe ajoutée. L'impôt individuel a également été réduit de 10% pour stimuler la consommation intérieure. Néanmoins, le rythme de croissance publique est demeuré inférieur à celui du PNB sous un gouvernement Kohl. Le budget fédéral allemand est de l'ordre de 250 milliards de DM; son déficit s'établissait à

L'Allemagne
Le chef du service de la petite et moyenne industrie à la Chambre de commerce et d'industrie d'Allemagne, M. H. Jurgensmann, souligne pour sa part que l'industrie textile allemande a procédé à une rationalisation incomparable depuis 10 ans et qu'elle est maintenant la première industrie textile au monde pour son efficacité. L'industrie de haute technologie, installée principalement en Bavière et aux environs de Munich, connaît un rythme de croissance supérieur à 10% annuellement. La Chambre de commerce et d'industrie réclame néanmoins une nouvelle coupure de taxe de 10% pour l'industrie et les citoyens. L'association est d'accord pour que les subsides à l'industrie, atteignant 100 milliards de DM par année, soient en même temps coupés de 10%. L'association réclame à moyen terme que le taux marginal d'imposition des contributions soit ramené de 70% à 50%. L'Allemagne demeure un pays européen fortement imposé.

L'Allemagne
Demain : Les aciéries tournent à pleins poulons en Allemagne, le contraire de la situation américaine.

DECES
Père René Piette, Clerc de Saint-Viateur 1907 — 1986
Le 5 avril 1986, à l'âge de 78 ans, est décédé, au Centre hospitalier régional de Lanauère de Joliette, le Père René Piette, clerc de Saint-Viateur de la province religieuse de Joliette. Il était dans sa 55e année de profession religieuse et sa 52e de sacerdoce. Né à Sainte-Geneviève de Berthierville le 3 juillet 1907, il était fils de Joseph-Alexis Piette et de Christiana Fernet. Entré chez les Clercs de Saint-Viateur de Joliette le 7 octobre 1930, il fait sa profession perpétuelle le 6 janvier 1935 et il est ordonné prêtre le 16 mars 1935. Après un an d'enseignement et un an comme vicaire à Outremont, le Père René Piette consacra sa vie particulièrement aux retraites fermées, d'abord comme prédicateur, puis comme directeur de retraites, à la Maison-Quebec de Joliette, de 1936-1944 — 1947-1954 — 1958-1963. Il fut aussi vicaire à la paroisse du Christ-Roi de Joliette, de 1963 à 1975. Dans l'intervalle, il assume la charge de directeur à l'Orphelinat Saint-Georges de Joliette, de 1954 à 1958. À partir de 1975, il demeure à la Maison provinciale de Joliette, où il se rend disponible pour divers ministères intérieurs et extérieurs. En 1985, il est retiré au Centre Champagnier jusqu'au moment de son décès. Le Père Piette a aussi rendu de multiples services occasionnels sur le plan communautaire et pastoral. Il laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse, de proches parents : un frère, M. Guillaume Piette, ingénieur, et sa femme Odette Chalout de Sillery; une sœur, Mme Gérard Piette (Pauline), une belle-sœur, Mme Jean Piette (Pauline), de Ville Mont-Royal, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Exposé d'abord à la Maison provinciale des Clercs de Saint-Viateur de Joliette, au 132 nord rue St-Charles, le samedi 5 avril à 17 heures, la dépouille mortelle doit être transportée en l'église du Christ-Roi, rue Papeau, dimanche, à 18 heures, où les funérailles auront lieu le lundi 7 avril 1986, à 14 heures, suivies de l'inhumation au cimetière de la congrégation à Joliette.

DECES
Père René Piette, Clerc de Saint-Viateur 1907 — 1986
Le 5 avril 1986, à l'âge de 78 ans, est décédé, au Centre hospitalier régional de Lanauère de Joliette, le Père René Piette, clerc de Saint-Viateur de la province religieuse de Joliette. Il était dans sa 55e année de profession religieuse et sa 52e de sacerdoce. Né à Sainte-Geneviève de Berthierville le 3 juillet 1907, il était fils de Joseph-Alexis Piette et de Christiana Fernet. Entré chez les Clercs de Saint-Viateur de Joliette le 7 octobre 1930, il fait sa profession perpétuelle le 6 janvier 1935 et il est ordonné prêtre le 16 mars 1935. Après un an d'enseignement et un an comme vicaire à Outremont, le Père René Piette consacra sa vie particulièrement aux retraites fermées, d'abord comme prédicateur, puis comme directeur de retraites, à la Maison-Quebec de Joliette, de 1936-1944 — 1947-1954 — 1958-1963. Il fut aussi vicaire à la paroisse du Christ-Roi de Joliette, de 1963 à 1975. Dans l'intervalle, il assume la charge de directeur à l'Orphelinat Saint-Georges de Joliette, de 1954 à 1958. À partir de 1975, il demeure à la Maison provinciale de Joliette, où il se rend disponible pour divers ministères intérieurs et extérieurs. En 1985, il est retiré au Centre Champagnier jusqu'au moment de son décès. Le Père Piette a aussi rendu de multiples services occasionnels sur le plan communautaire et pastoral. Il laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse, de proches parents : un frère, M. Guillaume Piette, ingénieur, et sa femme Odette Chalout de Sillery; une sœur, Mme Gérard Piette (Pauline), une belle-sœur, Mme Jean Piette (Pauline), de Ville Mont-Royal, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Exposé d'abord à la Maison provinciale des Clercs de Saint-Viateur de Joliette, au 132 nord rue St-Charles, le samedi 5 avril à 17 heures, la dépouille mortelle doit être transportée en l'église du Christ-Roi, rue Papeau, dimanche, à 18 heures, où les funérailles auront lieu le lundi 7 avril 1986, à 14 heures, suivies de l'inhumation au cimetière de la congrégation à Joliette.

DECES
Grand Séminaire de Bogota, dont les Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal avaient alors la charge. Revenu à Montréal l'année suivante pour des raisons de santé, il devint aumônier de la maison mère de la Congrégation de Notre-Dame en 1968. Il y demeura 10 ans. En 1978, il est appelé à la Nonciature apostolique d'Ottawa comme secrétaire mgr Angelo Palmas, Protonotaire. Trois ans plus tard, il reprend le poste d'aumônier chez les religieuses de la Congrégation, et l'occupe jusqu'en 1985. Il commençait alors à sentir sa santé faiblir. Il se résolut à prendre sa retraite. Au cours de sa vie de professeur, M. Gérard Yelle a publié de nombreux ouvrages de théologie et beaucoup d'articles dans des revues spécialisées, comme Le Séminaire, Nos Cours... Il fut membre fondateur de la Catholic Theological Society of America et président en 1954-1955. Il possédait, outre le sens aigu d'investigation en tout ce qu'il faisait, une rigueur scientifique reconnue. Le Seigneur lui avait donné les qualités de discernement nécessaires à un formateur de prêtres et à un directeur d'âmes. Gérard Yelle était né le 9 septembre 1908, dans une famille de cultivateurs très connus de St-Rémi de Napierville. Ses classes élémentaires, une fois terminées à St-Rémi, il entra à l'École St-Jean l'Évangéliste en 1922, complétant ses études classiques au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, et reçut le BA de l'Université de Montréal en 1929. Suivant alors l'exemple de son frère aîné, Émile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, qui devint Archevêque de St-Boniface en septembre 1933, Gérard Yelle avait reçu l'ordination sacerdotale le 10 juin de cette même année. Il décida à son tour d'entrer dans la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, fut professeur au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie,

AVIS PUBLICS

Q.C. District de Montréal. No: 500-02-004788-856. SAID CHOUHAITA vs. KOWSKI. JURY. RANCZYK vs. KOWSKI. Le 15-04-86 à 11:30 heures au 4618 Oxford, Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de GEORGE S. JERRY et RANCZYK vs. KOWSKI, savoir: 11 v. Zenith, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Information: MARCEL RACETTE, huissier, 286-7175, Montréal, le 04/04/86.

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 février 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables: LES ALIMENTS R.O. INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Verchères le 27e jour de mars 1986, sous le numéro 1904018. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Q.C. District de Montréal. No: 500-02-006489-845. COLLIER JEAN DE BREBOUF vs. PIRRE BOISVERT. Le 16-04-86 à 11:30 heures au 1653 Plessis, Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de PIRRE BOISVERT, savoir: 1 ch. matrasseur de marque R.A., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Information: MARCEL RACETTE, huissier, 286-7175, Montréal, le 04/04/86.

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Q.C. District de Montréal. No: 500-02-045319-840. CAISSE D'ECONOMIE MULTI-CO vs. SUZANNE TASSÉ ET AL. Le 17-04-86 à 12:30 heures au 4445 Desmarceaux #1, Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de SUZANNE TASSÉ ET AL., savoir: 1 v. couleur 26" Hitachi, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Information: REJEAN CHAILLE, huissier, 286-7175, Montréal, le 04/04/86.

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ALBION LIMITÉE. AVIS est par les présentes donné que ALBION LIMITÉE, compagnie constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. Montréal, le 24 janvier 1986. Les procureurs de la compagnie, Desjardins, Ducharme, Desjardins & Bourque, avocats

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. NO: 500-02-009231-866. GASTON HAROON. Partie demanderesse vs. ALVINA DUHAMEL. Partie défenderesse

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PAR ORDRE DE LA COUR LA partie défenderesse, ALVINA DUHAMEL, est par les présentes donnée de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de la publication. Une copie du bref de la déclaration a été déposée au Greffe de Montréal à son intention. Me Marcel Plante, Avocat, 6984 St-Denis, Montréal, P.Q. H2S 2S4

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. NO: 500-05-002245-866. GENERAL MOTORS ACCEPTANCE CORPORATION DU CANADA LIMITEE. Partie demanderesse vs. REJEAN HURTUBISE. Partie défenderesse

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ORDRE est donné à REJEAN HURTUBISE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est rue Notre-Dame Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. Tour de la Banque Nationale 600, rue de La Gauchetière ouest Bureau 1900 Montréal (Québec) H3B 4L8 Tél.: (514) 879-1385

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Outremont. APPEL D'OFFRE: Conversion du système de chauffage situé au 215 av. De l'Épée au mode bi-énergie, option «ci-enc» en main.

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

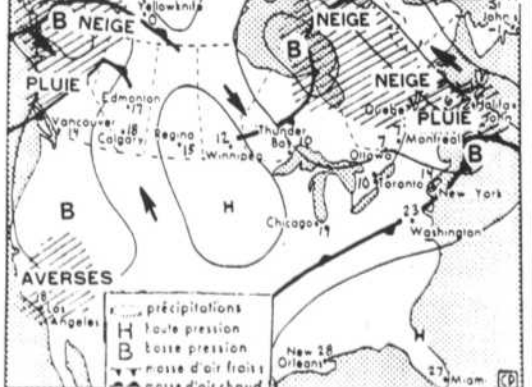
Des soumissions cachetées dans des enveloppes adressées et tournées à cette fin et portant la mention ci-haut, seront reçues jusqu'à midi (12h) mercredi le 16 avril 1986, au bureau du Directeur Général.

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. Jocelyne Perreault Greffier Le 7 avril 1986.

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

LA METEO



Situation: un faible creux dépressionnaire situé sur les Grands Lacs dimanche atteindra l'ouest du Québec aujourd'hui. Les nuages à l'avant de ce creux se déplaceront lentement vers l'est et apporteront de faible précipitation sur la majorité des régions. Demain le temps demeurera plutôt nuageux sur tout le Québec. Les températures demeureront près des normales saisonnières les deux jours.

MONTRÉAL
Nuageux et brumeux avec brume passagère en matinée. Pluôt nuageux par la suite. Max: 7. Mardi: nuageux. LEVER DU SOLEIL: 5 h 23 COUCHER: 18 h 29

QUÉBEC
Abîti, témsicamque: nuageux et brumeux avec pluie ou brume passagère en matinée. Pluôt nuageux avec possibilité d'averses par la

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. NO: 500-12-150017-864. DENISE BEAUBRUN. Partie requérante vs. GÉRARD LOUIS. Partie intimée

CHARLES CUSSON HOLDINGS (CANADA) LTD. AVIS est donné par les présentes que le Directeur à émis le 28 février 1986 à CHARLES CUSSON HOLDINGS (CANADA) LTD. un Certificat d'intention de Dissolution conformément à la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes et que la société entend s'adresser au Directeur afin d'obtenir un Certificat de Dissolution. DATÉ le 20 mars 1986. Ogilvy, Renault (Procureurs de la société)

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM Prenoz avis que Mme HUGUETTE PLANTE s'adressera au ministre de la Justice pour faire changer son nom pour JENNIFER PLANTE.

ORDRE est donné à GÉRARD LOUIS de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, salle 1100, dans les 40 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête en divorce a été remise au greffe à l'intention de l'intimé, Gérard Louis. Lieu: Montréal. Date: 26 mars 1986. MARCELLE BEAULIEU, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. NO: 500-02-00137-862. CAISSE POPULAIRE ST-JACQUES DE MONTRÉAL. Partie demanderesse vs. DAME MARIE VANASSE. Partie défenderesse

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de: JEAN-PIERRE COURCELLE, cuisinier, domicilié au 703, Rang Sud, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, Québec J0L 2B0. Failli

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ORDRE est donné à Dame Marie Vanasse de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame en la cité et district de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de l'action a été remise au greffe à l'intention de Dame Marie Vanasse. Montréal, 1er avril 1986. DOMINIQUE DI BERNARDO

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de: JEAN-PIERRE COURCELLE, cuisinier, domicilié au 703, Rang Sud, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, Québec J0L 2B0. Failli

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ORDRE est donné à GUY COURCELLE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame en la cité et district de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de l'action a été remise au greffe à l'intention de GUY COURCELLE. Montréal, 26 mars 1986. DOMINIQUE DI BERNARDO

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de: FERME PAUL RENÉ COURCELLE ET FILS INC., corps politique légalement constitué ayant fait affaires au 703, Rousseau St-Louis est, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, Québec J0L 1B0. Failli

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ORDRE est donné à GUY COURCELLE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame en la cité et district de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de l'action a été remise au greffe à l'intention de GUY COURCELLE. Montréal, 26 mars 1986. DOMINIQUE DI BERNARDO

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de: FERME PAUL RENÉ COURCELLE ET FILS INC., corps politique légalement constitué ayant fait affaires au 703, Rousseau St-Louis est, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, Québec J0L 1B0. Failli

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ORDRE est donné à GUY COURCELLE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame en la cité et district de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de l'action a été remise au greffe à l'intention de GUY COURCELLE. Montréal, 26 mars 1986. DOMINIQUE DI BERNARDO

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de: FERME PAUL RENÉ COURCELLE ET FILS INC., corps politique légalement constitué ayant fait affaires au 703, Rousseau St-Louis est, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, Québec J0L 1B0. Failli

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ORDRE est donné à GUY COURCELLE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame en la cité et district de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de l'action a été remise au greffe à l'intention de GUY COURCELLE. Montréal, 26 mars 1986. DOMINIQUE DI BERNARDO

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de: FERME PAUL RENÉ COURCELLE ET FILS INC., corps politique légalement constitué ayant fait affaires au 703, Rousseau St-Louis est, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, Québec J0L 1B0. Failli

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ORDRE est donné à GUY COURCELLE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame en la cité et district de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de l'action a été remise au greffe à l'intention de GUY COURCELLE. Montréal, 26 mars 1986. DOMINIQUE DI BERNARDO

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de: FERME PAUL RENÉ COURCELLE ET FILS INC., corps politique légalement constitué ayant fait affaires au 703, Rousseau St-Louis est, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, Québec J0L 1B0. Failli

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ORDRE est donné à GUY COURCELLE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame en la cité et district de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de l'action a été remise au greffe à l'intention de GUY COURCELLE. Montréal, 26 mars 1986. DOMINIQUE DI BERNARDO

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de: FERME PAUL RENÉ COURCELLE ET FILS INC., corps politique légalement constitué ayant fait affaires au 703, Rousseau St-Louis est, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, Québec J0L 1B0. Failli

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ORDRE est donné à GUY COURCELLE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame en la cité et district de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de l'action a été remise au greffe à l'intention de GUY COURCELLE. Montréal, 26 mars 1986. DOMINIQUE DI BERNARDO

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de: FERME PAUL RENÉ COURCELLE ET FILS INC., corps politique légalement constitué ayant fait affaires au 703, Rousseau St-Louis est, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, Québec J0L 1B0. Failli

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ORDRE est donné à GUY COURCELLE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame en la cité et district de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de l'action a été remise au greffe à l'intention de GUY COURCELLE. Montréal, 26 mars 1986. DOMINIQUE DI BERNARDO

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de: FERME PAUL RENÉ COURCELLE ET FILS INC., corps politique légalement constitué ayant fait affaires au 703, Rousseau St-Louis est, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, Québec J0L 1B0. Failli

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ORDRE est donné à GUY COURCELLE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame en la cité et district de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de l'action a été remise au greffe à l'intention de GUY COURCELLE. Montréal, 26 mars 1986. DOMINIQUE DI BERNARDO

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de: FERME PAUL RENÉ COURCELLE ET FILS INC., corps politique légalement constitué ayant fait affaires au 703, Rousseau St-Louis est, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, Québec J0L 1B0. Failli

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ORDRE est donné à GUY COURCELLE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame en la cité et district de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de l'action a été remise au greffe à l'intention de GUY COURCELLE. Montréal, 26 mars 1986. DOMINIQUE DI BERNARDO

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de: FERME PAUL RENÉ COURCELLE ET FILS INC., corps politique légalement constitué ayant fait affaires au 703, Rousseau St-Louis est, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, Québec J0L 1B0. Failli

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ORDRE est donné à GUY COURCELLE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame en la cité et district de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de l'action a été remise au greffe à l'intention de GUY COURCELLE. Montréal, 26 mars 1986. DOMINIQUE DI BERNARDO

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de: FERME PAUL RENÉ COURCELLE ET FILS INC., corps politique légalement constitué ayant fait affaires au 703, Rousseau St-Louis est, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, Québec J0L 1B0. Failli

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ORDRE est donné à GUY COURCELLE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame en la cité et district de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de l'action a été remise au greffe à l'intention de GUY COURCELLE. Montréal, 26 mars 1986. DOMINIQUE DI BERNARDO

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de: FERME PAUL RENÉ COURCELLE ET FILS INC., corps politique légalement constitué ayant fait affaires au 703, Rousseau St-Louis est, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, Québec J0L 1B0. Failli

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ORDRE est donné à GUY COURCELLE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame en la cité et district de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de l'action a été remise au greffe à l'intention de GUY COURCELLE. Montréal, 26 mars 1986. DOMINIQUE DI BERNARDO

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de: FERME PAUL RENÉ COURCELLE ET FILS INC., corps politique légalement constitué ayant fait affaires au 703, Rousseau St-Louis est, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, Québec J0L 1B0. Failli

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ORDRE est donné à GUY COURCELLE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame en la cité et district de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de l'action a été remise au greffe à l'intention de GUY COURCELLE. Montréal, 26 mars 1986. DOMINIQUE DI BERNARDO

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de: FERME PAUL RENÉ COURCELLE ET FILS INC., corps politique légalement constitué ayant fait affaires au 703, Rousseau St-Louis est, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, Québec J0L 1B0. Failli

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ORDRE est donné à GUY COURCELLE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame en la cité et district de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de l'action a été remise au greffe à l'intention de GUY COURCELLE. Montréal, 26 mars 1986. DOMINIQUE DI BERNARDO

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de: FERME PAUL RENÉ COURCELLE ET FILS INC., corps politique légalement constitué ayant fait affaires au 703, Rousseau St-Louis est, St-Jean-Baptiste-de-Rouville, Québec J0L 1B0. Failli

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 80(4) Dans l'affaire de la faillite de: NORMAND HARVEY, cuisinier, domicilié au 64, Miron, Ste-Beatrix, Québec J0K 1Y0, ayant déjà fait affaires avec la raison sociale de CONCEPTION NORMAND, HARVEY ENR. à la même adresse. Failli

PRENEZ AVIS que la requérante-écadante, TRANSPORT RAYMOND LACOMBE INC. détentric du permis M-30335, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation requise au transfert de ménages et ameublements usagés de tous points à tous points dans la Province de Québec pourvu qu'il y ait au moins 100 milles entre ces points à la requérante-écadante, sa compagnie sœur (à ce que contrôlée par les mêmes actionnaires que la requérante-écadante) DÉMÉNAGEMENT LACOMBE INC. Les requérantes-écadantes demandent de plus que la décision à être rendue soit exécutoire à compter de la date où elle sera rendue conformément à l'article 85 des Règles de pratique de la C.T.O.

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 mars 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AMERICAN NAVIGATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de mars 1986, sous le numéro 3696051. Ce 2e jour d'avril 1986. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication du présent avis dans ce journal en s'adressant à la Commission des Transports du Québec. Prénez avis que le créancier-écadante, FLYNN RIVARD & ASSOCIÉS, Procureur des requérantes. Première publication: 7 avril 1986. Deuxième publication: 8 avril 1986.

Aviz est par les présentes, donné que la Régie Intermunicipale d'Aqueduc du Bas Richelieu dont le siège social est situé au 737, Chemin des Patriotes, à St-Denis sur Richelieu, s'adressera, comme requérante, à l'Assemblée Nationale, dans le but de faire adopter une loi pour faire déclarer valide et incontestable les documents et actes suivants en découlant: une ordonnance portant le numéro 191 de la Régie des Eaux du Québec adoptée le 3 septembre 1970 et ayant décrété la création du Comité d'Aqueduc Intermunicipal du Bas Richelieu qui est l'auteur de la requérante, et une autre ordonnance de la même Régie des Eaux du Québec, portant le numéro 191, ainsi que le Décret du Ministère des Affaires Municipales daté du 28 septembre 1982. Et elle demandera la ratification de la perception de la taxe ou compensation pour l'eau faite par ledit Comité ou la Régie requérante en lieu et place des municipalités membres de ces organismes,

ARTS ET SPECTACLES

Radio-Québec: les régions préparent leur riposte

ANGÈLE DAGENAI

Les neuf régions « productrices » de Radio-Québec n'ont pas l'intention de se laisser rayer de la carte par un trait de plume de Montréal sans riposter, ou, à tout le moins, faire reconnaître leur contribution à l'ensemble des activités de « l'autre télévision ».

Convaincus qu'elles n'ont pas d'allié en la personne du pdg de Radio-Québec, M. Jacques Girard, qui a recommandé au conseil d'administration, le 21 mars dernier, leur abolition pure et simple, les régions ont commencé à « couler », à l'extérieur, plusieurs documents internes pour s'assurer que l'ensemble des Québécois reçoivent une information complète sur « ce qui se trame » à Radio-Québec.

Deux informateurs du DEVOIR de deux régions différentes, qui tiennent évidemment à garder l'anonymat, prétendent que M. Jacques Girard veut trouver ses \$ 6 millions de coupures pour l'année budgétaire 1986-1987 — les \$ 2 autres millions étant compressés à Montréal grâce à une affectation de revenus supplémentaires provenant de la publicité — dans les régions parce qu'il est plus facile de « faire avaler » à 700 permanents à Montréal la perte de 120 personnes en région, dont 50 permanents à la gestion et 70 contractuels à la production, l'abandon du canal satellite permettant les détachements régionaux et l'équipement loué en région, que de toucher à tout



ce qui semble coulé dans le béton dans la métropole en raison notamment de la « permanentisation » massive des effectifs montréalais.

Il y a un an à peine le pdg de Radio-Québec, répondant à un article de la revue Actualité intitulé « Faut-il fermer Radio-Québec? », réaffirmerait avec vigueur que Radio-Québec « entendait demeurer une télévision éducative et culturelle régionalisée », disposée à « interagir de façon systématique avec son environnement ».

Dans ce même article, M. Girard soulignait que Radio-Québec avait pour mission de desservir l'ensemble des Québécois, ce qui ne l'empêchait pas de chercher à intéresser à l'occasion des publics plus restreints comme le fait l'émission Arrimage. On apprendit, il y a dix jours, qu'Arrimage interrompra ses activités d'ici quelques semaines.

Il lui faudrait en outre « \$ 4 millions de revenus supplémentaires et \$ 3 autres millions », lit-on dans la proposition régionale, pour maintenir la programmation nationale à son taux actuel, car les régions devaient y contribuer de 130 heures de production, l'année prochaine. Ceci, sans compter la productivité accrue des équipes en région, le coût horaire « nettement » inférieur des émissions, l'expertise qui s'est développée régionalement, toutes choses qui seraient perdues.

En plus de l'abandon d'investissements matériels consentis aux régions au cours des années, il faudrait comptabiliser au chapitre des pertes les \$ 2,7 millions d'investissements en production générés par les « partenaires associés » à la télévision d'État. Ces « partenaires » privés sont très sollicités en région où se font 50 % des co-productions de l'ensemble du réseau.

Ce « partenariat » était pourtant l'un des objectifs majeurs identifiés dans un énoncé de politique, publié en mars 1985, et intitulé Radio-Québec Maintenant, parce qu'il génère une activité économique importante en région, là où le niveau de l'emploi est toujours plus difficile à maintenir que dans la métropole. Dans cet énoncé, Radio-Québec se voulait un moteur du développement des industries culturelles au Québec.

Les régions ont déposé un document au conseil d'administration du 21 mars dernier qui s'ajoute à celui du pdg Jacques Girard pour que soit dûment considérée une hypothèse de



M. Jacques Girard.

coupages dans tout le réseau, et non pas seulement en région.

Les neuf régions reçoivent chacune \$ 850,000 par année pour leur production régionale, interrégionale et nationale. Elles sont prêtes à laisser tomber \$ 110,000 chacune de pro-

grammation strictement régionale, ainsi que le canal satellite qui coûte \$ 500,000 et qui leur permet de se détacher du réseau pour diffuser localement, au profit d'une programmation nationale intégrée qui leur permettrait de refléter l'actualité régionale.

Les Québécois sont terriblement sous-informés de ce qui se passe à l'extérieur de Montréal, prétendent les régions, alors que « l'autre télévision » a pour mandat de leur faire connaître. Elles souhaitent la création d'un magazine d'information régional pour pallier à cette lacune avec les sommes récupérées par l'abandon de la programmation strictement locale, en y intégrant le « fonds du président », c'est-à-dire les \$ 250,000 dont M. Girard peut disposer à sa discrétion.

Face à la nouvelle concurrence que suscitera le réseau Quatre-Saisons, dès septembre, à Montréal, les régions sont d'avis qu'il est inutile d'essayer de se battre pour les cotes d'écoute avec une programmation strictement montréalaise.

Au contraire, c'est en établissant un créneau différent, laissant leur part de visibilité aux régions, que Radio-Québec réussira à garder sa clientèle à travers le Québec.

Les régions sont en effet certaines que c'est en sauvegardant un « menu télévisuel pan-québécois » que Radio-Québec demeurera une alternative valable pour le public. Autrement, « Radio-Québec deviendra de plus en plus comme les autres et non pas l'autre télévision ».

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "The money pit" 7 h, 8 h 45
ASTRE II: — "Chorus line le film" 7 h, 9 h 05
ASTRE III: — "Rocky" 7 h 15, 9 h
ASTRE IV: — "Hucky" 7 h, 8 h 45
BERRI I: (288-2115) — "Trois hommes et un couffin" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 20, 9 h 35
BERRI II: — "La cage aux folles 3" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
BERRI III: — "Rouge baiser" 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 15
BERRI IV: — "Pouvoir intime" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h
BERRI V: — "Tangos, l'exil de Gardel" 12 h, 2 h 15, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 45
BONAVENTURE I: (861-2725) — "Money pit" 12 h, 1 h 45, 3 h 35, 5 h 25, 7 h 20, 9 h 30
BONAVENTURE II: — "Out of Africa" 8 h 30 — "Care bears 11" 12 h 10, 1 h 45, 3 h 30, 4 h 55, 6 h 30
BROSSARD I: (465-5906) — "Souvenirs d'Afrique" 8 h
BROSSARD II: (465-5906) — "Toby" 7 h, 9 h
BROSSARD III: "The house" 7 h 30, 9 h 30
CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "L'honneur de Prizzi" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 30
CINEMA CHATEAUGUAY I: (698-0141) — "Money pit" 1 h 15, 9 h
CINEMA CHATEAUGUAY II: — "Retour vers le futur" 9 h — "Starlight" 7 h
CARTIER-LAVAL: (863-5124) — "Trois hommes et un couffin" 7 h 10, 9 h 10
CHAMPLAIN I: (242-1685) — "Chorus line, le film" 7 h 20, 9 h 30
CHAMPLAIN II: — "Toby" 7 h, 9 h
CINEMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559) — "Excalibur" 7 h — "The cabinet of Dr. Caligari" 7 h 15 — "Cold feet" 9 h 15 — "The 4th man" 9 h 45

CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "The house" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — "The young and the hung" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
CINEMATHÉQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — Relâche
CINÉPLEX I: (849-4518) — "Runaway train" 1 h 05, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
CINÉPLEX II: — "Rad" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX III: — "Delta Force" 1 h 45, 4 h 20, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX IV: — "Cross roads" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
CINÉPLEX V: — "Back to the future" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
CINÉPLEX VI: — "Trip to Buntiful" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX VII: — "An official story" 2 h, 4 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX VIII: — "Outlet earth" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX IX: — "Kiss of the spider woman" 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30
CINEMA MONTREAL I: (521-7870) — "Retour vers le futur" 1 h, 5 h 05, 9 h 10 — "Comment cloquer un million" 3 h 10, 7 h 15
CINEMA MONTREAL II: — "Les goonies" 12 h, 4 h, 7 h 50 — "Histoire sans fin" 2 h 10, 6 h 05, 10 h
COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — "Enemy" 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h
COMPLEXE DESJARDINS II: — "Les filles du tonnerre" 12 h 05, 15 h 15, 18 h 25, 21 h 35 — "Une joyeuse partie" 13 h 45, 16 h 55, 20 h 05
COMPLEXE DESJARDINS III: — "Retour vers le futur" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "Soleil de nuit" 13 h, 15 h 30, 18 h 10, 20 h 40

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229)
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (849-3878) — "Les enfants" 20 h 30
CREMAZIE: (388-4210) — "Souvenirs d'Afrique" 8 h
DAUPHIN I: (721-6060) — "Brazil" 9 h 30 — "Le baiser de la femme araignée" 7 h
DAUPHIN II: — "Trois hommes et un couffin" 1 h 15, 9 h 15
DORVAL I: (631-8587) — "Police academy" 11 h 15, 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45
DORVAL II: — "Pretty in pink" 7 h 15, 9 h 20
DORVAL III: — "The color purple" 6 h 05, 9 h
DÉCARIE I: (341-3190) — "Money pit" 7 h, 9 h
DÉCARIE II: — "Out of Africa" 8 h 30 — "Care bears" 6 h 30
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "Ran" 8 h 10
ÉLYSÉE II: — "Cocoon" 7 h 10, 9 h 15
FAIRVIEW I: (697-8095) — "April fool's day" 6 h, 7 h 50, 9 h 40
FAIRVIEW II: — "Sleeping beauty" 6 h 25, 7 h 55, 9 h 25
GREENFIELD I: (671-6129) — "Police academy 111" 6 h 15, 8 h, 9 h 45
GREENFIELD 2: — "Don Camillo" 7 h 05, 9 h 25
GREENFIELD 3: — "Sleeping beauty" 12 h 25, 7 h 55, 9 h 25
IMPERIAL: (288-7102) — "Sleeping beauty" 12 h 15, 1 h 45, 3 h 20, 4 h 45, 6 h 25, 7 h 55, 9 h 25
JEAN-TALON: (725-7000) — "Retour vers le futur" 8 h
KENT I: (489-9707) — "Police academy 111" 6 h 15, 8 h, 9 h 45
KENT II: — "Ginger et Fred" 7 h 15, 9 h 35
L'AUTRE CINEMA: (722-1451) — "Le peu de douze" 7 h — "Tirez sur le pianiste" 7 h 30 — "Cocaine" 9 h 15 — "Abé Sada ou l'emprise des sens" 9 h 30 (4 au 10 avril)
LAVAL I: (868-7776) — "Police academy 111" 6 h 15, 8 h, 9 h 45
LAVAL II: — "Don Camillo" 7 h 05, 9 h 25
LAVAL III: — "Le diamant du Nil" 7 h, 9 h 10
LAVAL IV: — "La belle au bois dormant" 6 h 25, 7 h 55, 9 h 25
Compagnie Jean Duceppe présente « La visite des sauvages » de Anne Legault, m. en s. Lorraine Pithal, à compter du 9 avril, sam. 20h30, 17h, et 21h.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Mt (844-1793) — « On m'appelle Emilie » de Maria P. Come, m. en s. Jean Dalmain, du 15 avril au 11 mai.
THÉÂTRE DES VARIÉTÉS: 4530 rue Papineau, Montréal (528-2527) — « J'me marie pas, j'ai une sœur » de Serge Hamelin, m. en s. Normand Gélinas, du 11 avril au 3 mai, du mar. au ven. 20h, 8h, sam. 19h.
THÉÂTRE ZOOPSIE: 10 ouest rue Ontario, Montréal (844-5128) — « A la recherche de M. de Jacques Bélanger et Marie-Hélène Létendre, du 2 au 19 avril, du mar. au sam. 21h.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 Vincent d'Indy, Montréal — Salle 844 Récital de clarinette, Guy Sébik, Lette Rioux, Michèle Gratton, Marie Johnson, œuvres de Gabay, Harvey, Hindemith, Marty, Osborne et Pierné, le 7 avril à 17h — Récital de guitare, Bruno Perron, le 7 avril à 20h.
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL: Les étudiants du département de théâtre présentent « Peer Gynt » de Henrik Ibsen, m. en s. Bernard Lavoie, du 8 au 12 avril à 20h — Studio Théâtre Alfred Laliberté: « La mort de Danton » de Georg Buchner, m. en s. Pierre Beaudry, 9 au 12 avril à 20h.
THÉÂTRE LE PIGEONNIER: 138 Wellington nord, Sherbrooke (564-2060) — « La petite bougraine » de Christian Bédard, les 10-11-12 avril à 20h.
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec — Salle Octave-Crémaçie: Les Concerts du conservatoire de musique de Québec, le 7 avril à 20h.
IMPLANTHÉÂTRE: 2 rue Crémaçie est, Québec (528-2183) — Le Théâtre Repère présente « Le cœur qui cogne » de Larry Kramer, m. en s. Jacques Lessard, en prolongation du 8 au 12 avril à 20h.
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — Salle Opéra: Royal Winnipeg Ballet, 7-8 avril, 20h 30 — Salle Théâtre: « Can't pay? Won't pay » de Dario Fo, à compter du 2 avril, sam. 20h, sam. 14h, et 20h.
SALLE YORK: 12 rue York, Ottawa (749-3631) — Le Théâtre d'A Corvée présente « Le théâtre du film noir » de l'auteur George F. Walker, m. en s. Alain Fournier, du 1 au 19 avril, mar. au sam. à 20h 30.
THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1 rue Wellington, Hull — Lorsque l'enfant paraît de André Rousseau, du 19 mars au 10 mai, du mar. au ven. 20h 30, le sam. 19h, et 22h.
THÉÂTRE DU PTT BONHEUR: 57 est rue Adélaïde, Toronto (925-1192) — « Duo pour voir obstinée » de Marjorie Peilletter, m. en s. John Van Burek, du 18 mars au 13 avril, du mar. au sam. 20h, le dim. à 14h 30.

LAVAL V: — "Gung Ho" 7 h 15, 9 h 25
LAVAL-ODEON I: (687-5207) — "Souvenirs d'Afrique" 8 h
LAVAL-ODEON II: — "Toby" 7 h 30, 9 h 30
LOEWS I: (861-7437) — "Police academy 111" 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45
LOEWS II: — "The Color Purple" 12 h 15, 3 h 10, 6 h 05, 9 h
LOEWS III: — "Lucas" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 35
LOEWS IV: — "Down and out in B.H." 12 h 20, 2 h 30, 4 h 40, 6 h 50, 9 h
LOEWS V: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 15
MERCIER: (255-6224) — "Souvenirs d'Afrique" 8 h
LE MILIEU: (277-5789) — "La griffe et la dent" 19 h 15, 21 h.

QUIMETOSCOPE: (525-8600) — "Les jours et les nuits de China Blue" 7 h 15, 9 h 30 — "La prochaine victime" 7 h, 9 h
OUTREMO: (277-4145) — "Le 4e pouvoir" 7 h 15 — "Hollywood gratin" 9 h 30
PALACE I: (866-6991) — "Gung Ho" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
PALACE II: — "9 1/2 weeks" 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
PALACE III: — "Highlanders" 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
PALACE IV: — "Wild cats" 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
PALACE V: — "Pretty in pink" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
PALACE VI: — "April fool's day" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
PARADIS I: — "Toby" 8 h 45 — "Mariage du siècle" 7 h.

François Brunelle à l'ACPIP

(LE DEVOIR) — Le photographe François Brunelle a été élu à la présidence de l'Association canadienne des photographes et illustrateurs en publicité (ACPIP). Il devient le premier président québécois de cette association, fondée en 1978, et dont le siège social se trouve à Toronto.

François Brunelle, né à Sherbrooke en 1950 et photographe bien connu depuis le début des années soixante-dix, succède à l'illustrateur torontois Dick Marvin à la direction de l'ACPIP. Cette association regroupe près de 400 membres, dont 90 à Montréal, 250 à Toronto et une cinquantaine à Edmonton et Calgary.

À chaque année, l'ACPIP organise une exposition des travaux de ses membres. Cette année, du 30 avril au 11 mai, c'est à Montréal qu'aura lieu cet événement, au Lux, le drugstore du numéro 5220 de la rue Saint-Laurent.

M. Brunelle a fait savoir que le mandat qu'il se donne pour l'année qui vient est la publication d'un « manuel des normes et usages en photographie et illustration publicitaire, corporative et éditoriale ».

SUR SCENE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Jazz tous les soirs — spectacles à 10h, 11h30 et 00h.45. Les lundis soirs Jam Session avec Cisco Normand
AUDITORIUM DU PAVILLON LAFONTAINE: 1301 est rue Sherbrooke, Montréal — « Ultraviolet » de Pierre A. Larocque, au Opéra-Fête, du 3 au 13 avril, et du 23 au 27 avril, du mar. au dim. à 21h.
BAR 2080: 2080 rue Clark, Mt (285-0007) — Jazz tous les soirs — Michael Gauthier, guitariste de jazz, en spectacle, du jeu. au dim. à compter de 20h.
BIBLIOTHÈQUE ST-PIERRE: 1700 St-Denis, Montréal — Récital de harpe, classe de Dorothy Weldon-Massella, le 7 avril à 20h.
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mt (842-2808) — Spectacle Marie-Parie-Quintin, pianiste, tous les soirs, du lun. au ven. de 17h à 20h.
AU BUSINESS: 3500 St-Laurent, Montréal (849-3988) — « Flash Light » installation/environnement de Pierre Pélissier, à compter du 2 avril, du mar. à dim.
LA BUTTE SAINT-JACQUES: 50 rue St-Jacques, Montréal (845-1632) — La compagnie théâtrale Masqueterre présente « Genouise » de René De Obaldia, les 10-11-13 et 16-17-19-21 avril, à 20h 30.
CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112) — « 26 bis, impasse du colonel Lefebvre » de René Daniel Dubois, m. en s. Jean-Marie Lelièvre, du 19 mars au 26 avril, mar. au sam. à 20h.
CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 est rue Ontario, Mt (843-8620) — « De la Belle Otero à Carmen » nouveau spectacle de danses espagnoles de Sonia Del Rio, sur des œuvres de Purcell, Lopez, Jimenez et Bizet, tous les mardis et jeudis soirs à 21h.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIT: 4303 St-Denis, Mt (845-4932) — « Classe terminale » d'après René de Obaldia, m. en s. Joel Da Silva, du 3 au 12 avril à 20h.
CENTRE CULTUREL CALIXA LALLAVÈRE: 3819 rue Calixa Lallavère, Montréal (527-2807) — « Le Théâtre de l'Esquisse présente » Contrepoint pour deux voix fatiguées » de Jorge Diaz, les 11-12-13-14 et 17-18-19-20 à 20h 30.
CLUB BALATTOU: 4372 St-Laurent, Mt (845-5447) — Tous les soirs, musique populaire africaine, de 21h à 03h.
CLUB MILERS: 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs l'ensemble Elder Léger, à 17h 30.
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL: 100 est rue Notre-Dame, Montréal (873-4031) — Salle Germaine Malépart: Concert-midi, récital de trombone, classe de Joseph Zuckin, le 7 avril à 12h — Salle Gabriel Cusson: Récital de piano, Elise Richard, classe de Mme Anisia Campos, le 7 avril à 20h.
GO THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES: 5066 rue Clark, Montréal (271-5381) — Dans le cadre de 20 ans 20 lundis, le théâtre expérimental des femmes offre un hommage à Jovette Marchesseault, le 7 avril à 20h 30 — « Crue » danse-performance de Marie Chouinard, du 10 au 20 avril à 20h 30, du jeu. au dim.
LE GYMNASÉ: 75 St-Georges-Etienne Cartier ste 204, Montréal — Les jeudis du GYM, spectacle de Gérard-Charles Valente, le 10 avril à 19h 30.
HOTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mt (285-1450) — Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Claude Foisy, du lun. au ven. de 17h à 20h — Fred Neylor, du mar. au sam. de 20h à 24h.
HOTEL DE LA MONTAGNE: 1430 de la Montagne (288-5656) — Charles Bensusan, lun. au ven. 17h, à 21h — Carol Parisien, mer. au sam. 21h, à 01h.
LA CROISSETTE: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Marie-Andrée Ostiguy, pianiste, du ven. au ven. 18h à 23h.
L'ESKABEL: 1237 Sanguinet, Montréal — « Or-gasme adulte échappé du zoo » recueil de monologues de Franca Rame et Dario Fo, m. en s. Pierre-André Fournier, du 2 au 22 avril à 20h 30.
LA LICORNE: 2075 St-Laurent, Montréal (843-4166) — La Manicouche présente « Something hot » version française, du 4 avril au 17 mai, du mar. au dim. 20h 30.
L'ENTRACTE: 74 rue Principale, Granby (375-2060) — Tous les mardis Ephrem, auteur-compositeur et interprète, et ses invités, le 8 avril, Sylvain Lelièvre.
LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) —

John Shear, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h à 02h.
PLAYER'S THEATRE: 3480 McTavish, Montréal (392-9898) — Crimes of the heart » de Beth Henley, du 2 au 12 avril.
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Mt (861-0657) — Blue Monday Jam Session, avec Jimmy Jams Band, le 7 avril — Printemps en reggae, du 10 au 15 avril, avec Juh Catitta and The Determination Band.
SALLE POLLACK: 555 ouest rue Sherbrooke, Montréal — Symphonie des Vents, dir. Tom Talamantes, soliste, Paul Stewart, le 7 avril à 20h — Salle Redpath: Collegium Musicum, dir. Mary Cyr et Allan Fast, le 7 avril à 20h.
LE REINE ÉLIZABETH: Salle Arthur, 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511) — « Irma la douce » comédie musicale, à compter du 3 avril, du mar. au dim.
SALLE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE: 3767 Berri, Montréal (845-5211) — « Le Ya Ya Show, revue musicale de Lorraine Beaudry, rappelant les années 60, musique et chansons, du 1 au 19 avril, du mar. au ven. 20h 30, sam. 17h à 21h.
STATION 10: 2071 ouest rue Ste-Catherine, Montréal — Mind Blowing Mondays, le 7 avril.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1291 rue Papineau, Montréal (523-1211) — « Les baleines » de Jean-Raymond Marcoux, les 10-11-12 avril à 20h 30.
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Mt (288-3151) — « Master Class » de David Pownall, Montréal — « Mind Blowing Mondays, le 7 avril.
THÉÂTRE DE LA GALERIE: 6968 St-Denis, Montréal (277-0806) — Le Théâtre Sans Rideau présente « Le mari de Gisèle ou la fin d'un travesti » de Simon-Patrick Mainville, m. en s. Gerard Duval, du 3 au 26 avril, du jeu. au sam. à 20h.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112) — Orchestre de chambre McGill, chef d'orchestre, Alexander Brott, le 7 avril à 20h 30 — La Compagnie Jean Duceppe présente « Carboneau et le chef » de John Thomas McDonough, m. en s. Paul Hébert, du 4 au 12 avril, sam. 20h, sam. 17h, et 21h.
THÉÂTRE MORRICE HALL: 3485 McTavish, Montréal — « The knock » de Ann Jellicoe, du 9 au 12 avril à 20h.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER: 4353 est rue Ste-Catherine, Montréal (253-8974) — « Une brosse » de Jean Barbeau, m. en s. Daniel Roussel, du 4 avril au 10 mai, les ven. et sam. à 20h 30.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112) — La

2 CBFT
12.00 Première édition
12.20 Télé arts
12.30 Vivre à trois
13.00 Terre humaine
13.30 Au jour le jour
14.30 Cinéma
« L'habit ne fait pas le moine » amér. 69 avec Elvis Presley, Mary Tyler Moore et J. Elliott
16.00 Félix et Ciboulette
16.30 Les schtroumpfs
17.00 La bonne aventure
18.00 Ce soir
18.26 Les nouvelles du sport
18.28 La météo
18.30 Avis de recherche
19.00 Le vagabond
19.30 Polvre et sel
20.00 La mort de Danton
20.30 Québec coupe
20.30 Contact
20.30 C'est cause de mots
20.30 Visage
20.30 Pétroleurs du monde: Jérusalem, trois fois promise
20.30 Nord-Sud
20.30 Passe-Parout
20.30 Téléservice
22.00 Scoop à la une
23.00 Coccinocchio
23.15 Le journal
23.45 Radio-France-Internationale
6 CBMT
12.00 Midday
13.00 All my children
14.00 Dallas
15.00 Coronation Street
15.30 Parenting
16.00 Happy days
16.30 The elephant show
17.00 Video hits
17.30 Three's company
18.00 Newswatch
18.00 Country report
19.30 Airwaves
20.00 Danger Bay
20.30 Hang'in
21.00 Kate and Allie
22.00 The National news
22.00 Newswatch
23.30 Maudie
24.00 Minder
12.30 CFCF
12.30 Pulse
13.00 Lifetime
14.00 Another world
15.00 General hospital
16.00 Music Vision
16.30 Take a break with Matthew Cope
16.37 Wheel of fortune
17.00 The price is right
18.00 Pulse
19.00 Entertainment tonight
19.30 Live it up
19.30 Scarecrow & Mrs. King
20.00 CTV Monday Night Movie
20.00 My two loves » avec Mariette Hartley, Lynn Redgrave and Barry Newman
23.00 CTV National news
23.21 Pulse
23.30 Shadow chasers
01.00 Cinéma 12
« Oklahoma crude » 1973 avec George C. Scott, Faye Dunaway et Jack Palance
03.15 Solid Gold
04.15 Lou Grant
05.15 WKRP in Cincinnati
05.45 Pk's Vidéo Gold
10 CFTM
12.00 Ici Montréal
12.15 Ciné Quiz
« Le mouton noir » fr. 79 avec Jacques Dutronc, Hélène Rollès et Arthur Wilkins
14.30 Cagney et Lacey, 14e brigo.
15.30 La bande animée
16.00 Les satelliopettes
16.30 Galaxie
17.00 Montréal en direct
18.00 Ici Montréal
18.30 Casse-lête

TELEVISION

19.00 L'âme sœur
19.30 C-2000
20.30 L'or du temps
21.00 Enrico Macias
22.00 Dynastie
23.00 Les nouvelles TVA
23.30 Ici Montréal
23.35 Les sports
24.00 La couleur du temps
24.00 Cinéma de fin de soirée
« Le vengeur aux poings nus » amér. 77 avec Robert Viharo, Sherry Jackson et Gloria Hendry
17 RADIO-QUÉBEC
12.00 Initiation à l'économie politique
13.00 Québec school télécasts
13.30 Le marché aux images
14.00 Pause musicale
14.30 Contact
15.30 À cause de mots
16.00 Visage
16.30 Pétroleurs du monde: Jérusalem, trois fois promise
17.30 Nord-Sud
18.00 Passe-Parout
18.30 Téléservice
19.27 Tirage de la Quotidienne
19.30 Questions d'argent
20.00 Incursions
20.30 Québec coupe
21.00 Télédocs
22.00 Kennedy contre Hoffa
23.00 Téléservice
99 TVFQ (Câble)
12.25 Intermede
12.45 La télé des téléspéculateurs
13.15 Itinéraires à la Grèce des îles
13.37 Intermede
14.00 Auto-Moto
14.30 Scoop à la une
15.30 Radio-France-Internationale
16.30 C'est encore mieux l'après-midi
18.00 Le Journal
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Monty Python
19.53 Intermede
20.15 La télé des téléspéculateurs
20.45 Thalassa
21.30 Auto-moto

21.00 Best-sellers
« Tous les fleuves vont à la mer » avec Lesley Ann Warren, Armand Assante, Ian McShane et Katherine Borowitz (dern.)
22.00 Le Point
22.25 La météo
23.00 La météo
23.04 Les nouvelles du sport
23.15 Télé arts
« Une femme nommée Golda » drame biographique avec Ingrid Bergman, Ned Beatty, Franklin Coore, Judy Davis et Leonard Nimoy
22.00 Ici Montréal
12.15 Ciné Quiz
« Le mouton noir » fr. 79 avec Jacques Dutronc, Hélène Rollès et Arthur Wilkins
14.30 Cagney et Lacey, 14e brigo.
15.30 La bande animée
16.00 Les satelliopettes
16.30 Galaxie
17.00 Montréal en direct
18.00 Ici Montréal
18.30 Casse-lête

PARADIS II: — "La cage aux folles 3" 9 h 20 — "La forêt d'émeraude" 7 h 10
PARADIS III: — "Retour vers le futur" 7 h, 9 h 10
CINEMA PARALLELE: (843-6001) — "Lettre à Freddy Buache" "Régime sans pain" 19 h 30, 21 h 30 (28 mars au 18 avril)
PARISIEN I: (866-3856) — "Don Camillo" 12 h 05, 2 h 25, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 25
PARISIEN II: — "Anne Trister" 1 h, 3 h, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 15
PARISIEN III: — "Profs" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PARISIEN IV: — "Ginger et Fred" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
PARISIEN V: — "Le diamant du Nil" 12 h 25, 2 h 30, 4 h 40, 6 h 50, 9 h
PLACE LONGUEUIL I: (879-7451) — "Trois hommes et un couffin" 7 h 10, 9 h 15
PLACE LONGUEUIL II: — "Pouvoir intime" 7 h 30, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "Just between friends" 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 50
PLACE ALEXIS NIHON II: — "Out of Africa" 2 h, 6 h, 9 h
PLACE ALEXIS NIHON III: — "Brazil" 2 h, 6 h, 9 h
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "Hannah and her sisters" 7 h, 9 h 15
PLACE DU PARC 1: (844-9470) — "La belle au bois dormant" 12 h 15, 1 h 45, 3 h 20, 4 h 45, 6 h 25, 7 h 55, 9 h 25
PLACE DU PARC 11: "Down and out in B.H." 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
PLACE DU PARC 111: "Les héritiers" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
SAINT-DENIS II: (845-3222) — "La première aventure de Sherlock Holmes" 7 h 10, 5 h 14, 5 h 55, 17 h, 19 h 10, 21 h

SPORTS

Championnat mondial de curling Le Canada bat l'Écosse

TORONTO (PC) — Le quatuor canadien du skip Ed Lukowich a joué de patience face à l'Écosse, hier à Toronto, pour finalement arracher une victoire de 4-3 et le championnat du monde masculin de curling.

En ronde préliminaire, les Écossais avaient pourtant battu les Canadiens 5 à 3 et jusqu'à la finale d'hier, ils n'avaient perdu aucun des 10 matches qu'ils avaient livrés au cours de la semaine.

« Nous les avons forcés à jouer à notre manière, un jeu de position et de placements, a déclaré Lukowich. Au huitième bout, ils étaient acculés au pied du mur et il leur a fallu tenter le tout pour le tout pour se remettre dans le match, mais ils n'ont pas vraiment réussi de jeux exceptionnels et c'est ce qui a fait la différence ».

Lukowich avait laissé entendre avant la finale que le Canada se devait de limiter les Écossais à une avance d'un point au cours des premiers bouts s'ils espéraient l'emporter. Et c'est un peu l'allure qu'a prise la rencontre. L'Écosse menait par la faible marge de 1-0 après six bouts et en septième le Canada a inscrit un doublé pour prendre l'avance 2-1.

Le skip David Smith, d'Écosse, a bien tenté d'imiter l'exploit de Lukowich au huitième bout, mais la précision qui avait marqué son jeu jusqu'à ce moment n'y était plus et Lukowich a inscrit un autre point pour creuser l'écart à 3-1.

L'Écosse est cependant revenue en force au neuvième

bout pour marquer deux points et niveler le pointage à 3-3.

La dernière pierre
Lukowich et ses coéquipiers John Ferguson, Neil Houston et Brent Syme ont cependant tenu leurs rivaux en échec au dixième bout et c'est la dernière pierre lancée par le skip canadien qui a valu la victoire à son équipe. Il s'agissait d'un deuxième championnat mondial d'affilée pour le Canada. L'an dernier c'est l'équipe dirigée par le skip Al Hackner qui avait réussi l'exploit.

Quant à l'Écosse, elle devra attendre à l'an prochain pour espérer conquérir un premier titre mondial depuis 1967 alors que Chuck Hay avait conduit les Écossais à une victoire de 8-5 sur la Suède dans la finale.

Lukowich, qui est âgé de 40 ans, a rendu hommage à ses adversaires en soulignant, notamment, leur persévérance et leur ténacité.

« Lorsqu'ils tiraient de l'arrière par deux points au huitième bout, je croyais bien que le match était perdu pour eux, a-t-il déclaré. Mais j'ai mal joué en neuvième et ils ont réussi à combler l'écart ».

En dépit des quelques difficultés rencontrées au neuvième bout, le vétérinaire skip canadien a conservé une moyenne d'efficacité de 96 % au cours de la rencontre.

Plus tôt dans la journée, les États-Unis s'étaient adjugé la médaille de bronze en défaisant la Suède 7 à 2. Le Canada avait accédé à la finale samedi en prenant la mesure des Suédois 6-3.



Les membres de l'équipe canadienne exhibent fièrement le trophée du Président après avoir défait l'Écosse et remporté le championnat mondial de curling, hier à Toronto.

EN BREF...

Les Québécois à l'honneur

CHAMONIX, France (Reuter) — Les Québécois ont été à l'honneur hier à Chamonix de la dernière journée des Championnats du monde de patinage de vitesse en salle: le Montréalais Guy Daigneault et Maryse Perreault, d'Arthabaska, ont en effet établi des nouveaux records mondiaux du 1,000 mètres. En 1:34,79, Daigneault a largement battu le record établi à Amsterdam l'an dernier par son compatriote Louis Grenier (1:36,55). Ce précédent record avait été déjà légèrement amélioré trois fois lors des quarts-de-finale par les Japonais Tatsuyoshi Ishihara, Toshinobu Kawai et Daigneault lui-même. Chez les dames, Perreault a pour sa part établi une nouvelle marque mondiale au 1,000 mètres féminin en 1:41,80 en ronde préliminaire. Le précédent record, 1:43,58, appartenait depuis l'an dernier à la Japonaise Hiromi Takechi.

Evert-Lloyd l'emporte aisément

MARCO ISLAND, Floride (AP et AFP) — L'Américaine Chris Evert Lloyd, première tête de série, a remporté aisément la finale du tournoi de Marco Island comptant pour le circuit féminin en battant en finale l'Allemande de l'Ouest Claudia Kohde-Kilsch, classée numéro 2, en deux manches de 6-2 et 6-4. Evert-Lloyd a empoché \$45,000 pour sa victoire, son adversaire malheureuse se consolant avec un chèque de \$22,500. « Elle aurait eu une meilleure chance de l'emporter si la surface avait été plus rapide, a convenu Lloyd à l'issue du match. Son service est atteignable sur terre battue. À moins qu'elle monte au filet à tout coup, ses chances réelles de victoire sont sur gazon ou une surface extérieure ».

Pat Bradley remporte le Dinah Shore

RANCHO MIRAGE, Californie (AP) — Pat Bradley, la joueuse la plus régulière au cours des 10 dernières années, a remis une carte de 71, un coup sous le par, et elle a remporté l'omnium Dinah Shore pour la première fois de sa carrière et a empoché la bourse la plus élevée du circuit féminin. « Je ressens la même satisfaction que lorsque j'ai remporté l'Omnium américain en 1981, a indiqué Bradley. J'ai joué comme si rien ne me dérangeait ». Bradley, âgée de 35 ans et qui avait perdu en prolongation il y a deux ans à cette épreuve devant Juli Inkster, a terminé avec une avance de deux coups sur Val Skinner, tandis qu'Inkster a perdu toutes chances de victoire au cours de la dernière ronde. Bradley, qui avait terminé parmi les six premières à chacune des six dernières présentations du Dinah Shore, a dominé de bout en bout.

Kevin Curren vainqueur à Atlanta

ATLANTA, Georgie (AFP) — L'Américain Kevin Curren, tête de série no 4, a remporté hier le tournoi de tennis d'Atlanta comptant pour le Grand Prix Nabisco et doté de \$279,000, en battant en finale son compatriote Tim Wilkison, en deux manches très serrées, 7-6 (7-5), 7-6 (7-2). Curren, déjà vainqueur en février dernier du tournoi de Toronto, a empoché \$44,000 pour sa victoire, Tim Wilkison se consolant avec un chèque de \$22,000. Curren, âgé de 28 ans et résident de Dallas, a ainsi remporté 14 des 21 points des deux bris d'égalité pour accéder à la victoire. Wilkison, de deux ans le cadet de Curren, avait surpris Boris Becker en cours de route vers la finale, mercredi. La victoire finale de Curren, 12e au classement mondial de l'ATP, lui procure un avantage de 3-0 en carrière sur Wilkison, 46e joueur au monde avant le tournoi d'Atlanta. Curren avait été finaliste à Wimbledon l'an dernier, battu par Becker.

Wallach ne serait pas prêt

Dawson devrait jouer demain

RICHARD MILO

VANCOUVER (PC) — Tim Wallach et Andre Dawson devaient rejoindre, hier soir, les Expos à Atlanta après avoir pris part à l'entraînement des joueurs des ligues mineures à Lantana, en matinée.

Lionel Carrion, un des instructeurs de l'organisation des Expos, était d'office au monticule et il a souligné que Wallach a frappé plusieurs coups par-dessus la clôture.

Wallach a également saisi quelques roulants mais il n'était pas en mesure de se déplacer rapidement. Le joueur de troisième but s'est fracturé le petit orteil du pied gauche, le 27 mars.

Quant à Dawson, il n'est pas remis à 100 % mais il a pris du mieux et, à moins d'un revirement, il sera le voltigeur de droite des Expos à l'ouverture de la saison à Atlanta, mardi. Le médecin des Expos, le Dr Larry Coughlin, lui a retiré du liquide au genou gauche, jeudi.

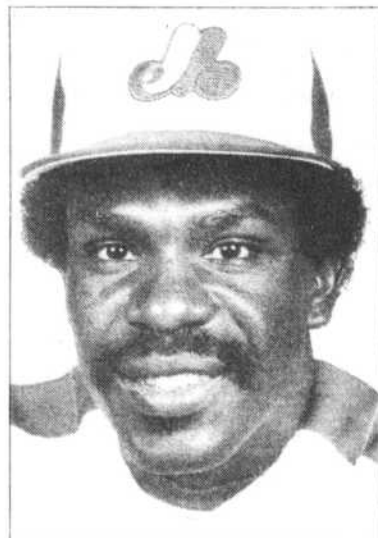
Si Wallach n'est pas prêt à temps, Buck Rodgers a indiqué hier que Wayne Krenchicki évoluera au troisième but tandis que Vance Law reprendra son poste au deuxième but lors du match d'ouverture.

« Nous affronterons un droitier (Rick Mahler) lors du premier match tandis que Krenchicki possède plus d'expérience que Al Newman. Il (Newman) aura moins de pression sur les épaules », a-t-il précisé.

D'autre part, le receveur Mike Fitzgerald participera à son premier match derrière le marbre au camp des ligues mineures, aujourd'hui. Son bras est encore faible mais il ne ressent plus aucun malaise, ce qui est un bon signe.

Jim Fanning surveille la progression de Fitzgerald depuis le receveur s'est présenté à Lantana. Les tirs de 'Fitz' manquent également de précision.

Une autre défaite
Les Mariners de Seattle ont marqué trois points contre Bert Roberge, en huitième, pour l'emporter 8-7 con-



Andre Dawson

tre les Expos devant 14,445 personnes, hier après-midi, au B.C. Place de Vancouver.

Les Expos terminent l'entraînement avec une fiche de 10-21. Ils avaient également perdu les deux premiers matches contre les Mariners (7-2 et 9-2), vendredi et samedi.

Au total, les Mariners ont compté 24 points et obtenu 31 coups sûrs au cours de la série de trois matches pour remporter la Coupe du Centenaire. Hier, les Expos ont cependant obtenu 12 coups sûrs, trois de plus que les Mariners.

Roberge n'a lancé qu'une manche, la huitième. Il a accordé un circuit en solo à Gorman Thomas, un double à Ken Phelps et un circuit de deux points à Ivan Calderon. Ce faisant, il a perdu de précieux points dans la bataille qu'il livre à Jeff Parrett pour l'obtention du 10e poste dans le personnel des lanceurs.

Hesketh: 4 points
Le partant des Expos, Joe Hesketh, a alloué quatre coups sûrs, dont un circuit (Phil Bradley), et quatre points, en quatre manches. Il a donné trois buts sur balles mais il a également retiré six frappeurs au bâton.

À Greensboro Sandy Lyle l'emporte par 2 coups

GREENSBORO, Caroline du Nord (AP) — Vainqueur de l'Omnium britannique, l'Écossais Sandy Lyle a repoussé une remontée de l'Américain Andy Bean pour remporter sa première victoire en sol américain, le Greater Greensboro.

Lyle, gagnant de 17 tournois internationaux, a remporté son premier gain aux USA en remettant une carte finale de 70, deux coups sous la normale, sous une température chaude et humide.

Lyle a ainsi empoché la première bourse de \$90,000 de l'enjeu total de \$500,000 avec l'aide d'un total de 275, 13 coups sous la normale. Lyle a dominé le classement depuis son 64 en première ronde.

Bean, vainqueur du Doral le mois dernier et ancien gagnant du Greensboro, a exercé une certaine pression sur l'Écossais en remettant une carte de 67, et s'est hissé à un moment à un coup de Lyle, mais n'a pu le rattraper.

Finaliste à deux épreuves cette saison, Bean a conclu les quatre rondes avec une fiche combinée de 277 et reçoit la deuxième bourse de \$54,000. Il occupe maintenant le troisième rang des boursiers de la PGA avec un total de \$219,154 encaissés depuis le début de la saison.

Bean, qui jouait devant Lyle, s'est approché à un coup du gagnant quand il a calé un roulé de 15 pieds au 15e trou. Il n'a pu rétrécir cet écart alors qu'il est présenté au dernier trou avec l'espoir d'un birdie pour égaliser Lyle.

« Son approche a laissé sa balle à 12 pieds de la coupe, mais il a raté son roulé qui l'aurait placé sur un pied d'égalité au premier rang ».

Le Japonais Isao Aoki et Leonard Thompson ont terminé ex-aequo au troisième rang avec un total de 279. Aoki a joué une dernière ronde de 66, dont quatre birdies réussis consécutivement.

Si l'équipe peut éviter les blessures

Les Blue Jays devraient remporter un 2e championnat d'affilée

MARK HARDING

TORONTO (PC) — Les Blue Jays de Toronto célèbrent cette année leur 10e anniversaire, mais il s'agit là de la seule assurance pour les champions de la ligue Américaine de baseball, qui commencent la défense de leur titre demain contre les Rangers du Texas, à Arlington.

Le défi d'enlever la couronne des champions aux Blue Jays ne sera pas toutefois de tout repos pour les villes de Detroit, New York, Baltimore et Boston. L'histoire du championnat

de la section Est de l'Américaine amènerait, cependant et en toute logique, un nouveau titulaire.

Par opposition à l'an dernier, où les Blue Jays entreprenaient la saison avec une nouvelle puissance dans l'enclos des receveurs et un optimisme certain, l'année 1986 commence avec quelques interrogations sans réponse et des faiblesses à certaines positions.

Les premières incertitudes paraissent dans l'enclos des receveurs, où les deux meilleurs bras, Bill Caudill et Gary Lavelle, commen-

teront la saison sur la liste des joueurs blessés.

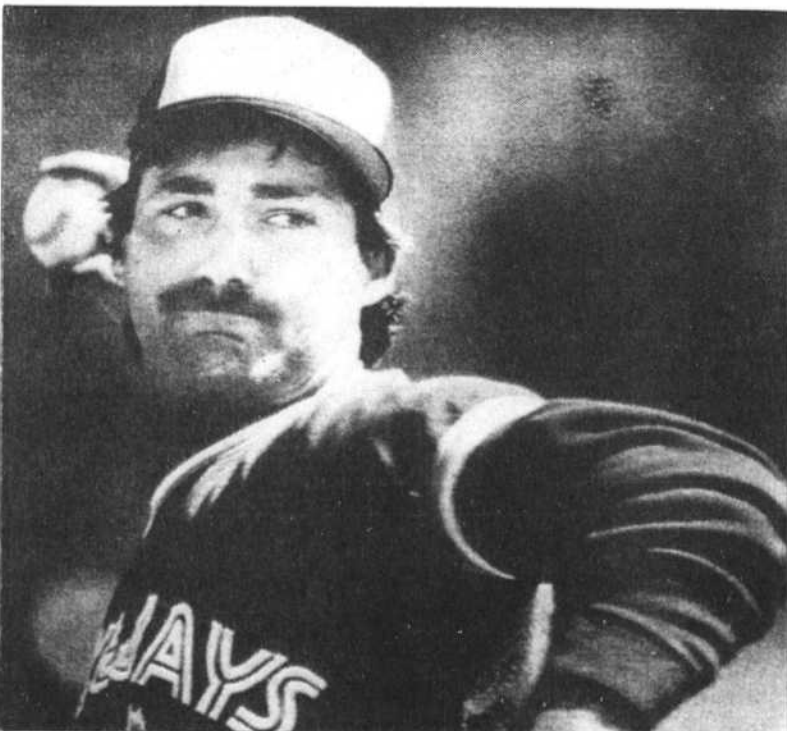
Caudill, 4-6, une moyenne de points mérités de 2,99 et un record d'équipe de 14 victoires protégées, est diminué par une raideur à l'épaule droite. Lavelle (5-7, 3,10, 8 vp), blessé au coude gauche, s'en remet maintenant à des traitements d'un acupuncteur.

Steve Davis (20-8 l'an dernier avec les deux filiales des Jays à Knoxville et Syracuse), sera le seul receveur gaucher dans l'enclos en début de calendrier. Le droitier Don Gordon (8-5, 2,07, 12 vp à Syracuse) est l'autre nouveau venu chez les réservistes au monticule.

Les autres receveurs notables sont Tom Henke (3-3, 2,03, 13 vp) en 28 matches l'an dernier et le vétérinaire droitier Dennis Lamp (11-0, 3,32) en longue relève.

Dans l'enclos: Un résumé rapide: deux vétérans blessés, deux lanceurs à leurs premières armes et deux autres qui tenteront de répéter les exploits de l'an dernier.

La position de receveur semble être la plus incertaine. Le frappeur gaucher Ernie Whitt (.245, 19 circuits, 64 points produits) est ralenti par des maux de dos tandis que le droitier Buck Martinez (.162, quatre circuits, 14 pp)



Dave Stieb, un précieux atout pour les Blue Jays.

tente un retour à la suite d'une fracture de la jambe droite et d'une cheville disloquée.

Whitt a souffert physiquement et dans ses statistiques quand il a dû remplacer Martinez à pied levé. Il n'est d'ailleurs pas au sommet de sa forme en début de saison. La valeur réelle de Martinez, auteur d'une moyenne de .228 en 16 saisons, réside dans sa façon de recevoir les lancers de l'or-

ganisation et de sa connaissance des artilleurs ennemis.

La position de receveur: Lorsque en santé, les deux joueurs se complètent admirablement. À l'inverse, les Jays ont des ennus.

Voici maintenant les bonnes nouvelles. La rotation de lanceurs partants, comme la décrit un analyste d'une revue américaine, est coulée dans le béton.

Le droitier Dave Stieb

(14-13, 2,48... la meilleure du circuit) domine le groupe et est en droit d'accéder aux gagnants de 20 victoires. Jimmy Key (14-6, 3,00) est considéré parmi les meilleurs gauchers du circuit, tandis que Jim Clancy en santé (9-8, 3,78) et le vétérinaire Doyle Alexander (40-16 à ses 77 derniers départs) complètent le quatuor de partants.

Puisque Tom Filer sera absent durant toute

la saison, le poste de cinquième partant reviendra à la recrue Mark Eichhorn (1,93 en matchs hors-concours) ou à Luis Leal (3-6, 5,75 avant d'être rétrogradé aux mineures à la mi-saison).

Les lanceurs: Un des groupes les plus respectés du circuit, il mettra à l'équipe de demeurer dans la course au championnat jusqu'à la toute fin.

En Jesse Barfield, Lloyd Moseby et George Bell (respectivement de droite à gauche), les Jays détiennent un des plus raffinés groupes de voltigeurs du baseball. Le meilleur trio, point à la ligne.

Barfield (.289, 27, 84), Moseby (.259, 18, 71) et Bell (.275, 28, 95) ont joué 155, 152 et 157 matches l'an dernier. On leur demandera pareille prestation cette année. Barfield et Bell seront en quête des 30 circuits et 100 points produits, tandis que Moseby sera inséré dans le rôle de premier frappeur de l'alignement.

Les voltigeurs: Rapidité défensive et puissance à l'attaque.

Les balles frappées au champ extérieur par l'adversaire sont généralement réalisées en l'air. Il n'y a pas beaucoup de coups qui traversent l'avant-champ composé du premier but

et gauche. Willie Upshaw, du deuxième but Damaso Garcia, des deux joueurs de troisième but Rance Mulliniks et Garth Iorg et de l'arrêt-court Tony Fernandez.

Upshaw a effectué un retour remarquable à la suite du match des étoiles, lorsqu'il avait conservé une moyenne de .275 dans la première partie du calendrier l'an dernier. Garcia a produit 65 points, Iorg a conservé une moyenne de .313, Mulliniks a terminé la dernière campagne avec la meilleure moyenne défensive et Fernandez a été un charme à voir jouer, participant à 161 parties à sa première saison complète.

Les joueurs d'avant-champ: Un peu comme les voltigeurs; un bel amalgame de puissance et de défensive alerte.

Avec l'ajout de Rick Leach, Kelly Gruber et Cecil Fielder, le banc des Jays paraît plus solide et plus polyvalent que les années passées. Chaque peut aussi bien jouer au premier but ou au champ extérieur et possède de la puissance à titre de frappeur réserviste de la gauche.

Gruber (21 circuits à ses deux dernières saisons dans les mineures) peut aussi bien évoluer au deuxième ou au troisième but, à l'arrêt-court, aux champs cen-

tre et gauche.

Fielder (.311, 4, 16 en 30 matches seulement) est un réserviste honnête à Upshaw.

Les réservistes: Une amélioration notable sur le groupe de l'an dernier, composé de Manny Lee, Lou Thornton et Ron Shephard.

Fielder et le vétérinaire Cliff Johnson occuperont selon l'artilleur adverse la position de frappeur délégué. Johnson (.274, 1, 10) n'a pas été à son meilleur l'an dernier mais a obtenu un vote de confiance à la suite du renvoi de Cesar Cedeno.

Les frappeurs délégués: Pas de Dave Kingman, de Mike Easler ou de Don Baylor, mais de bons joueurs quand même.

Aperçu général: Les lanceurs ont dominé l'Américaine l'an dernier avec une moyenne globale de 3,31. Les frappeurs ont terminé au deuxième rang du circuit derrière les Red Sox de Boston avec une moyenne groupée de .269, en plus de finir quatrième pour les points produits avec 759. Une équipe qui n'a pas fait beaucoup de changements. Si elle peut éviter les blessures, une autre saison mémorable est en voie d'être réalisée. À moins d'avis contraires, les Blue Jays sont les champions de la section Est de la ligue Américaine.

SPORTS

Pour vaincre les Bruins

Le Canadien devra trimer dur!

MARCEL GAUDETTE

(PC) — Le Canadien, avec l'une des plus bizarres formations de son histoire, a rendez-vous avec les Bruins de Boston en demi-finale « B » de la division Adams des séries de la Coupe Stanley, à compter de mercredi soir.

C'est la 56e fois que le Canadien atteint les séries de fin de saison. Par 22 fois, ses joueurs — alors plus imbus de fierté — se sont abreuvés du champagne de la coupe Stanley. La dernière conquête remonte à 1979, il y a sept ans... sept longues années de « vache maigre ».

L'équipe « Yo-Yo », qui a fait passer ses partisans par toute la gamme des tranches cette fin de saison, puis vendredi et samedi face aux Sabres de Buffalo, a un congé hier « histoire de faire le vide » avant d'amorcer « la nouvelle saison » qui pourrait être très courte si le club ne joue pas avec plus de constance, d'intensité et de robustesse.

« C'est un club sans vie », disait le vétérain Larry Robinson la semaine dernière. « Il va falloir secouer cette équipe qui dort », disait à son tour le directeur-gérant Serge Savard.

L'équipe a littéralement « manqué de cœur » vendredi soir à Buffalo, mais a joué avec enthousiasme, ardeur et désir de vaincre, 24 heures plus tard sur la glace du Forum. Et c'est Chris Nilan, avec sa fougue en début de match et son but électrisant, qui a requinqué l'équipe, lui a redonné sa force de caractère, son entrain.

« Ça faisait longtemps que je n'avais vu l'équipe afficher un tel esprit, dans le vestiaire, sur la glace et surtout sur le banc », disait Jean Perron, que seules des victoires pourront sauver du naufrage, lui redonner des couleurs et son sourire.

Le recordman Naslund « J'ai toujours dit que je n'étais pas un compteur naturel, donnait à entendre Mats Naslund samedi malgré sa saison de 43 buts et 110 points. Le record de passes (67) que je viens

d'établir (pour un ailier gauche) prouve que je suis davantage un fabricant de jeux qu'un marqueur. D'ailleurs, il reste encore quatre ans à mon contrat et j'ai toujours plus de mentions d'assistance que de buts », a dit celui qui a éclipsé la marque de 65 passes par un ailier gauche conjointement détenu par Johnny Bucyk de l'édition 1970-71 des Bruins et par Michel Goulet des Nordiques de 1983-84.

« Mon jeu à moi consiste à attirer les joueurs sur moi et à faire la passe », a dit le petit Viking, choisi première étoile de la rencontre devant Bobby Smith et Gilbert Perreault.

Selon Naslund, les Sabres étaient battus avant le début du match. « C'était déjà 3-0 pour les Whalers contre Toronto quand le match a commencé. Je pense que trois ou quatre de leurs joueurs ont immédia-

tement abandonné tout espoir », dit-il.

Des leaders

Pour gagner face aux Bruins — pour une 17e fois consécutive dans les séries depuis 1943 — le Tricolore devra se trouver des leaders qui inciteront chaque joueur à donner son plein rendement. On peut compter sur moins des cinq doigts de la main, les « Glorieux » qui ont contribué à un effort constant tout au long de la saison. Parmi eux se trouvent deux vétérans, Larry Robinson et Bob Gainey, les vétérans sur lesquels compte le plus Jean Perron « pour inspirer l'équipe ».

Robinson et Gainey, deux phénomènes de la défensive, ont connu leurs meilleurs élan offensifs des dernières saisons et sont encore capables de bien grandes choses.

Robinson et Gainey sont comme le bon vin, meilleurs en vieillissant. Ce sont deux athlètes de grand cru. À 34 et 32 ans, ils ne sont plus de vertes recrues, mais ils sont encore de taille à soulever les foules et à inspirer les leurs dans des séries aussi importantes que celle 3 de 5 qui s'amorce mercredi face aux Bruins.

Robinson et Gainey sont des leaders. Mats Naslund et Chris Nilan en sont aussi... et un gars comme Gaston Gingras peut également jouer un tel rôle. Samedi, il a remplacé adéquatement Craig Ludwig aux côtés de Chis Chelios et ses élan ont aussi contribué à donner du « pep » aux siens.

En l'absence de Mario Tremblay blessé, le Canadien ne peut compter que sur deux joueurs qui ont connu l'immense joie de remporter la coupe Stanley, par quatre fois. Ce sont Robinson et Gainey. Non seulement, ont-ils gagné la précieuse coupe, mais ils ont été nommés joueurs par excellence des séries en



Photo CP
Scotty Bowman n'a pas manqué de souhaiter bonne chance à Larry Robinson après la victoire du Canadien contre les Sabres, samedi soir. Pour la première fois de sa carrière, Bowman est exclu des séries de la coupe Stanley.

1978 et 1979. Robinson avait alors 26 ans quand le 28 mai 1978, soir de 21e conquête, il recevait aussi le trophée Conn Smythe. Il avait terminé ex-aequo en tête des pointeurs à égalité avec Guy Lafleur, à 21 points. Il devenait ainsi le troisième défenseur dans l'histoire des séries à terminer au premier rang des pointeurs.

Puis, le 21 mai 1979, lors de la 22e et dernière conquête de la coupe Stanley par le Canadien, Bob Gainey avait 25 ans quand il remporta aussi le trophée Conn Smythe. Tout en demeurant fidèle à son brio défensif,

Gainey avait enfilé six buts et contribué à 10 autres. Et il devenait le premier ailier gauche dans l'histoire du Conn Smythe, à remporter le précieux trophée.

Pour gagner une coupe Stanley, il faut d'abord la désirer et, pour mériter un Conn Smythe en sus, il faut avoir des qualités de leader. Robinson et Gainey en ont à revendre. Et, avec l'année qu'ils viennent de connaître, ils pourraient aider le Canadien à dompter les Bruins une 17e fois d'affilée et une 19e fois en 21 confrontations dans les séries.

Boisvert et Kordic avec le Canadien pour les éliminatoires

MARCEL GAUDETTE

(PC) — L'ailier droit Serge Boisvert et le robuste défenseur John Kordic, des Canadiens de Sherbrooke, se rapportent à l'entraîneur Jean Perron, aujourd'hui au Forum, à l'aube des séries de la Coupe Stanley.

Boisvert, 26 ans, avait créé une favorable impression le printemps dernier avec trois buts et cinq passes en 12 matchs contre Boston et Québec, avant d'aller aider les Canadiens de Sherbrooke à remporter la Coupe Calder.

Quant à John Kordic, 20 ans, un bon défenseur robuste, il a connu une nette progression cette saison à Sherbrooke.

Par ailleurs, Alfie Turcotte, 20 ans, un premier choix du Canadien en 1983, ira défendre les couleurs de l'équipe nationale des États-Unis au Championnat mondial de hockey sur glace, à Moscou.

« Boisvert a fait ses preuves la saison dernière à Montréal et, s'il n'a pas joué avec le grand club cette saison, c'est qu'il aura été victime des circonstances, d'une situation hors de son contrôle, avec un trop plein d'ailiers droits, donne à entendre Pierre Creamer, le directeur-gérant et entraîneur des Canadiens de Sherbrooke, exclus des séries éliminatoires ».

« Faut dire aussi que Kjell Dahlin aura modifié les plans de bien du monde, dit-il, du moins ceux de Claude Lemieux et Boisvert. Le Canadien comptait aussi sur les ailiers droits Mario Tremblay, Lucien Delois et Chris Nilan... et a même utilisé Ryan Walter et Mike McPhee à cette position ».

« Le Canadien n'allait pas garder Lemieux et Boisvert sur la passerelle. Il nous les a confiés, car nous sommes avant tout un club de développement. Lemieux a été rappelé de préférence à Boisvert, récemment, parce qu'il jouait mieux à ce moment précis et, aussi, parce que Lemieux est un joueur plus physique que Boisvert ».

« Serge, selon un sondage effectué auprès des capitaines d'équipes de la Ligue américaine, a été reconnu comme étant le patineur le plus rapide de la ligue. Sa très grande rapidité le sert également bien défensivement et offensively. Il a d'excellents réflexes et il aura été notre meilleur marqueur cette saison ».

Peut jouer à l'aile gauche

« Boisvert a joué au centre dans les rangs juniors et il m'est arrivé de l'utiliser à l'aile gauche cette saison, mais il est avant tout un ailier droit naturel. Il a joué avec constance cette saison. Il a été plus régulier, même quand nous avons perdu les services de Claude Larose. Il n'a pas cessé de travailler ».

Quant à Kordic, « il a progressé normalement et plusieurs le considèrent comme le défenseur le plus robuste de la Ligue américaine, comme un bon défenseur ».

Patrick l'opportuniste

Pierre Creamer se réjouit pour les succès remportés par Patrick Roy cette saison. « C'est un grand opportuniste qui a fait sa propre chance. Je me souviens d'un match l'an dernier. Nous avions été dominés 2-5 dans les tirs au but en première période contre le Maine et Patrick nous avait gardé dans le match 2-1. Nous étions revenus forts en deuxième période pour prendre les devants 5-2. Il a été la preuve que, souvent, les bonnes stratégies ou les bons plans de match, ce sont les gardiens de but qui les font ».

« Le brio de Patrick Roy dans les séries de la Coupe Calder l'an dernier le serviront bien cette année dans les séries de la Coupe Stanley... j'en suis convaincu », a dit Pierre Creamer, beau-frère de Michael Bossy, des Islanders de New York.

Canadien 4, Sabres 2

Première période

1—Montréal, Nilan 19
Carboneau..... 2:41
2—Montréal, Smith 30
Naslund, Chelios..... 15:03
3—Buffalo, Perreault 21
Virta, Ramsey..... 19:17
Pénalités — Bucyk Mon 10:02, Perreault Buf 20:00

Deuxième période

4—Montréal, Dahlin 32
Robinson, Naslund..... 4:09
Pénalités — Richer Mon, Smith Buf (mineures, in-conduites) 8:45, Russell Buf, Carboneau Mon 15:41

Troisième période

5—Montréal, Smith 31
Naslund, Dahlin..... 2:37
6—Buffalo, Orlando 13
Russell, Perreault..... 4:20
Pénalités — Smith Buf, Chelios Mon 9:34, Smith Buf, Richer Mon (mineures, majeures) 13:39, Skrudland Mon 14:04

Tirs au but

Buffalo..... 8 6 5 — 19
Montréal..... 13 11 7 — 34
Gardiens — Buffalo, Cloutier, Montréal, Roy
Assistance — 17,673.

Les Whalers pourraient toutefois causer des surprises

Favoris, les Nordiques sont fin prêts

ANDRÉ BELLEMARE

QUÉBEC (PC) — Ainsi donc, les Nordiques se frotteront aux Whalers de Hartford en première ronde des séries.

L'affrontement, dans une série trois de cinq, débute mercredi au Colisée.

Il se poursuivra jeudi de nouveau dans la Vieille Capitale et samedi dans le Connecticut.

Si un quatrième match est nécessaire, il aura lieu dimanche à Hartford et le match décisif, si besoin était, se déroulera à Québec mardi, le 15 avril.

Même si les Fleurdélisés partent favoris, l'arrivée des Whalers dans une série éliminatoire, après six ans

d'absence, se présente comme une vraie boîte à surprise.

Surtout dans une courte série.

Certains diront que l'équipe de l'entraîneur Jack Evans amorcera la lutte fatiguée après s'être éreinté à obtenir son billet d'admission.

D'autres soutiendront que les Whalers, battus seulement une fois au cours des 10 derniers matches (excluant celui d'hier soir), pourraient continuer sur leur élan victorieux.

Enfin d'autres avanceront qu'après une si longue attente, les Whalers sauteront dans la mêlée avec l'enthousiasme et la détermination d'une recrue.

De leur côté, les Fleurdélisés ont pu relaxer davantage la semaine dernière après la conquête de leur premier championnat de section le 29 avril à Los Angeles.

Ils viennent de compléter leur deuxième meilleure campagne au chapitre des points (92) et d'établir une nouvelle marque d'équipe avec 43 victoires.

« Après le fort match disputé samedi aux Bruins, et sans la présence de Peter Stastny, Robert Picard et David Shaw (blessé en première période), je peux dire que nous sommes prêts à aborder les séries », a dit l'entraîneur Michel Bergeron.

Ce dernier demeure toujours prudent et il ne prend rien pour acquis.

Il sait fort bien que ses joueurs devront fournir le maximum d'efforts s'ils veulent venir à bout des Whalers.

Contrairement à Liut, toutefois, le gardien des Nordiques en sera à une première participation dans les séries.

Si Malarchuk ne craque pas sous la pression des séries, il deviendra un élément-clé pour son équipe.

Mais le portier a appris avec le temps à ne pas se morfondre, à relaxer et à prendre les choses comme elles se présentent.

« C'était congé complet hier chez les joueurs des Nordiques. La deuxième saison commence ce matin à l'occasion du premier exercice en prévision du match inaugural des séries, mercredi au Colisée ».

« La seule fois que les Whalers ont participé aux séries fut en 1979-80... à la place des Nordiques, à leur arrivée dans la LNH. Les Québécois avaient bouclé la saison au 19e rang à une époque où les 16 premières équipes au classement cumulatif avaient droit de passage pour les séries. Les Whalers avaient amassé 73 points contre 61 pour les Québécois ».

« Cette année-là, les Whalers n'avaient pas eu de veine devant le Canadien; en première ronde, ils s'étaient inclinés en trois matches consécutifs par des pointages de 6-1, 8-4 et 4-3 en prolongation ».

« Les Nordiques ont eu le meilleur sur leurs adversaires des séries avec une fiche de 24 gains, 15 revers et 9 matches nuls en sept saisons régulières ».

« Au Colisée, Hartford a éprouvé énormément de difficultés avec seulement cinq triomphes en 24 visites; ils ont subi la défaite à 17 reprises, ne marquant que 73 buts contre 126. Ils y jouent les deux premiers matches ».

« Le grand responsable des succès des Whalers cette année est Emile Francis. Il a su modifier les Whalers pour en faire une formation gagnante », a souligné Risto Siltanen lui-même échangé aux Nordiques le 8 mars en retour de l'ailier John Anderson.

Le directeur-gérant des Whalers, que plusieurs crucifiaient sur la place publique il n'y a pas tellement longtemps à Hartford, a tourné le vent en sa faveur.

On a été sévère un peu trop rapidement envers Francis, nommé président et directeur-gérant le 2 mai 1983.

À sa troisième saison seulement, Francis a su procéder au ménage, se débarrasser du bois mort chez les Whalers pour faire de ceux-ci une

Bruins 2, Nordiques 2

Première période

1—Boston, Kasper 17
Milbury, Nienhuis..... 9:34
Pénalités — Hunter Qué 6:38, Pederson Bos 10:19

Deuxième période

2—Québec, A. Stastny 31
Eagles, Côté..... 14:47
Pénalités — Foster Bos 5:30, Blum Bos, Sauvé Qué 6:36, Goulet Qué 12:52, Linesman Bos 13:54, Price Qué 19:43

Troisième période

3—Québec, Eagles 11
A. Stastny, Ashton..... 5:01
4—Boston, Crowder 36
Pederson, Bourque..... 14:51
Pénalités — Milbury Bos 3:37, Milbury Bos, Price Qué 7:14, Gillis Qué 14:31, Québec dans (purgé par Goulet) 14:51, Crowder Bos 14:59, Kasper Bos 17:08

Prolongation

—Aucun but.
Pénalité — Aucune.

Tirs au but

Boston..... 10 9 10 2 — 31
Québec..... 8 14 12 2 — 36
Gardiens — Boston, Riggan; Québec, Malarchuk, Sévigny
Assistance — 15,399.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	DJ	G	P	N	BP	BC	Pts
QUÉBEC.....	80	43	31	6	330	289	92
MONTRÉAL.....	80	40	33	7	330	280	87
BOSTON.....	79	37	30	12	308	284	86
HARTFORD.....	79	39	36	4	328	299	82
BUFFALO.....	80	37	37	6	296	291	80

Section Lester Patrick

	DJ	G	P	N	BP	BC	Pts
PHILADELPHIE.....	79	52	23	4	330	238	108
WASHINGTON.....	79	50	22	7	312	267	107
ISLANDERS NY.....	80	39	29	12	287	284	90
RANGERS NY.....	79	36	37	6	276	271	78
PITTSBURGH.....	79	33	38	8	308	301	74
NEW JERSEY.....	80	28	49	3	301	374	59

Division Clarence Campbell

Section James Norris

	DJ	G	P	N	BP	BC	Pts
CHICAGO.....	80	39	33	8	351	350	86
MINNESOTA.....	80	38	33	9	327	305	85
ST. LOUIS.....	80	37	34	9	302	291	83
TORONTO.....	79	25	47	7	309	382	57
DETROIT.....	79	16	57	6	262	413	38

Section Connie Smythe

	DJ	G	P	N	BP	BC	Pts
EDMONTON.....	79	55	17	7	423	308	117
CALGARY.....	80	40	31	9	354	316	89
WINNIPEG.....	80	26	47	7	296	372	59
VANCOUVER.....	79	23	43	13	280	330	59
LOS ANGELES.....	80	23	49	8	284	389	54

Ligue nationale

Vendredi

Buffalo 4, Montréal 2
Calgary 5, Edmonton 3

Samedi

Islanders 7, New Jersey 1
Boston 2, Québec 2
Rangers 4, Washington 4
Hartford 7, Toronto 1
Phil'phie 4, Pittsburgh 3
Montréal 4, Buffalo 2
Minnesota 5, Detroit 3
St. Louis 7, Chicago 5
Vancouver 5, L. Angeles 3

Hier

New Jersey 9, Islanders 7
Chicago 3, St. Louis 1
Calgary 6, Winnipeg 5
Hartford à Boston
Washington à Phil'phie
Toronto à Detroit
Pittsburgh à Rangers
Edmonton à Vancouver
(Fin du calendrier régulier)

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm.....	52	162	214
Coffey, Edm.....	48	90	138
Lemieux, Pit.....	47	91	138
Kurri, Edm.....	67	63	130
Bossy, Isl.....	60	62	122
Stastny P. Qué.....	41	81	122
Savard, Chi.....	46	67	118
Naslund, Can.....	43	67	110
Goulet, Qué.....	53	50	103
Haw'chuck, Win.....	45	58	103
Brotten, Min.....	29	76	105
Anderson, Edm.....	54	48	102
Federko, St.L.....	32	67	99
Murray, Chi.....	45	52	97
Trotter, Isl.....	37	57	94
Nicholls, LA.....	36	58	94
Dionne, LA.....	35	58	93
Propp, Min.....	37	54	91
Ciccarelli, Min.....	44	45	89
Mullen, Cal.....	43	44	87
And'chuck, Buf.....	36	51	87
Smith, Can.....	31	55	86
Messier, Edm.....	35	49	84
Christian, Was.....	41	41	82
Crowder, Bos.....	36	46	82

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

ÉLIMINATOIRES

Quarts-de-finale (5 de 9)

Série A
Dimanche
Hull 7, Shawinigan 5

Mardi
Hull 1, Shawinigan 0
(Hull gagne 5-0)

Série B
Mardi
Chicoutimi 8, Drum'ville 7

Jeudi
Chicoutimi 3, Drum'ville 2

Vendredi
Chicoutimi 5, Drum'ville 4
(Chicoutimi mène 4-3)

Hier
Drum'ville à Chicoutimi

Série C
Dimanche
St-Jean 7, Verdun 3
(St-Jean gagne 5-0)

Série D
Dimanche
Laval 7, T-Rivières 5

Lundi
Laval 6, T-Rivières 4
(Laval gagne 5-0)



Photo CP
Dwight Foster, des Bruins, n'a pas craint d'appliquer une vigoureuse mise en échec à Dale Hunter, des Nordiques, dans le match de samedi.

Emile Francis, le grand responsable des succès des Whalers cette année

QUÉBEC (PC) — Le dernier joueur de la première édition des Whalers de la LNH, Ray Neufeld, a quitté Hartford le 21 novembre.

Il a pris le chemin de Winnipeg en échange du défenseur-étoile Dave Babych.

Une transaction où, a-t-on clamé dans le milieu, Emile Francis avait passé un sapin à John Ferguson.

L'acquisition de Babych a complété en quelque sorte la première phase de reconstruction de cette équipe qui n'allait nulle part depuis quelques années.

« Le grand responsable des succès des Whalers cette année est Emile Francis. Il a su modifier les Whalers pour en faire une formation gagnante », a souligné Risto Siltanen lui-même échangé aux Nordiques le 8 mars en retour de l'ailier John Anderson.

Le directeur-gérant des Whalers, que plusieurs crucifiaient sur la place publique il n'y a pas tellement longtemps à Hartford, a tourné le vent en sa faveur.

On a été sévère un peu trop rapidement envers Francis, nommé président et directeur-gérant le 2 mai 1983.

À sa troisième saison seulement, Francis a su procéder au ménage, se débarrasser du bois mort chez les Whalers pour faire de ceux-ci une

équipe très respectable.

L'année précédant son arrivée, les Whalers avaient connu une saison pitoyable en établissant même un record d'équipe peu enviable de 54 défaites en une saison (19 gains et 45 points).

Ils ont par la suite connu des campagnes de 66 et 69 points.

N'eût été de la force de la section dans laquelle ils évoluent, les Whalers auraient pu se tailler une place dans les séries avant cette année.

Records d'équipe

Depuis octobre dernier, ils ont poursuivi leur marche ascendante pour inscrire deux records d'équipe, plus honorables, de 82 points au classement et 39 triomphes (excluant leur match d'hier).

De loin, leur meilleure fiche en sept années d'activités dans la LNH.

Depuis deux ans, les Whalers se sont renforcés considérablement avec l'acquisition des Liut, Babych, John Anderson, Stewart Gavin, entre autres.

Les nouveaux venus se sont greffés sur Ron Francis, Dana Murzyn, Sylvain Turgeon, Paul Lawless, tous des choix de première ronde au fil des ans, Dave Tippett, Kevin Dineen, Ray Ferraro, Ulf Samuelsson, Paul MacDermaid, également réclamés au repêchage amateur.